

PAYS LES MOINS
AVANCÉS

GUIDE DES ÉTAPES

À SUIVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

Le Groupe d'experts des PMA, le FEM et ses agences 2009

CCNUCC

CCNUCC

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

PAYS LES MOINS AVANCÉS

GUIDE DES ÉTAPES

À SUIVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

Groupe d'experts des PMA 2009
en collaboration avec le FEM et ses agences

AVANT-PROPOS

Le défi que constitue l'adaptation aux changements climatiques, pour les nations vulnérables et les pays les moins avancés notamment, est parfaitement reconnu dans les travaux conduits au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans les délibérations qui en découlent. Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation incarnent cette réalité en présentant les besoins urgents et immédiats des pays les moins avancés qui doivent bénéficier d'un financement spécial. Ils font partie des mesures qui ont été adoptées en 2001, lors de la septième session de la Conférence des Parties, pour s'attaquer à la question.

Quarante-deux programmes d'action nationaux ont été préparés à ce jour et l'on s'emploie maintenant à élaborer des propositions de projet qui correspondent aux besoins recensés. Les propositions sont financées par le Fonds pour les pays les moins avancés, dont la gestion a été confiée au Fonds pour l'environnement mondial. L'une des grandes difficultés est de faire en sorte que les besoins urgents et immédiats d'adaptation se traduisent par de solides projets à présenter aux organismes de financement. Des efforts concertés doivent être déployés pour renforcer les capacités des pays concernés et faciliter le passage de la phase de préparation des programmes d'action à la mise en œuvre des projets et à la réussite des activités menées.

Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a préparé *le Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation* en vue d'aider les spécialistes de l'élaboration des projets et les diverses parties prenantes à établir des demandes de financement conformes aux règles du Fonds pour les pays les moins avancés et des autres organismes. Nous espérons que les étapes et les outils clairs présentés dans ces pages permettront de produire des documents de projet de haute tenue qui raccourciront le cycle de financement et la durée des démarches, accélérant ainsi la mise en œuvre des programmes. Je remercie le Groupe d'experts de cette initiative qui, par ailleurs, me semble propre à enrichir les délibérations sur l'adaptation menées par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a long horizontal stroke.

Yvo de Boer, Secrétaire exécutif

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
Septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE	1
1.1. Objet du Guide	1
1.2. Définir l'adaptation	3
1.3. Intégrer l'adaptation dans les activités des pays les moins avancés	4
II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL EN FAVEUR DES PMA	5
2.1. Vue d'ensemble	5
2.2. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés	8
2.3. Le Fonds pour les pays les moins avancés	8

PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE

III. ÉTAPE 1 : PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE	9
3.1. Faire la synthèse des PANA en vue de bien préparer la mise en œuvre	9
3.1.1. Quelles sont les principales vulnérabilités à l'égard des changements climatiques ?	9
3.1.2. Comment réviser et actualiser les projets et descriptifs de projet ?	9
3.1.3. Quelles sont les activités prioritaires à mettre en œuvre au titre du PANA ?	15
3.1.4. Quels sont les grands plans, programmes et projets de développement nationaux ?	15
IV. ÉTAPE 2 : ÉLABORER LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PANA	17
4.1.1. Définir la stratégie globale : Un seul projet ou l'ensemble du PANA ?	17
4.1.2. Mettre en concordance les besoins prioritaires d'adaptation énoncés dans le PANA et les buts de la mise en œuvre	17
4.1.3. Grandes lignes de la stratégie de mise en œuvre	18
V. ÉTAPE 3-A : METTRE EN ŒUVRE UN SEUL PROJET – CHOIX DE L'APPROCHE PROJET	19
5.1. Déterminer la ou les priorités du PANA qui bénéficieront du Fonds pour les PMA	19
5.2. Choisir l'agence du FEM et les agences d'exécution	21
5.3. Faire concorder les priorités du PANA avec les objectifs de l'adaptation et choisir les stratégies et activités d'adaptation	21
5.4. Recenser les activités d'adaptation existantes	21
5.5. Définir les besoins en matière d'adaptation et estimer les coûts	21
5.6. Préparer la fiche conceptuelle de projet en suivant les modèles du FEM	21

TABLE DES MATIÈRES

VI. ÉTAPE 3-B : METTRE EN ŒUVRE L'ENSEMBLE DU PANA – CHOIX DE L'APPROCHE PROGRAMME	27
6.1. Faire concorder les priorités du PANA avec les objectifs de l'adaptation et choisir les stratégies et activités d'adaptation	27
6.2. Décrire les activités de développement existantes à l'échelon national	27
6.3. Déterminer le surcoût de l'adaptation à l'échelon national	27
6.4. Élaborer la stratégie de mise en œuvre	27
6.5. Préparer la fiche conceptuelle de projet en suivant les modèles établis par les sources de financement	27
ANNEXE I PRÉCISER LES OBJECTIFS DE L'ADAPTATION ET L'ÉCHELLE DES ACTIVITÉS	29
Questions d'échelle	30
Principaux éléments de chacun des objectifs de l'adaptation	30
Définition d'une méthodologie pour chacune des stratégies d'adaptation et activités	31
COMMENT BÉNÉFICIER DU FONDS POUR LES PMA	
VII. MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS PANA PAR LE FONDS POUR LES PMA	39
7.1. Le Fonds pour les PMA	39
7.2. Détermination du coût des projets	39
7.2.1. Cofinancement et échelle mobile	39
7.2.2. Équilibre d'accès et ressources disponibles par pays	40
7.3. Les agences du FEM	40
VIII. CYCLE DES PROJETS DU FEM POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PANA FINANCÉS PAR LE FONDS POUR LES PMA	45
IX. ÉTAPE 4 : EXAMEN ET APPROBATION DES PIF	47
9.1. Modèle de PIF	47
9.1.1. Cadre et budget du projet	47
9.1.2. Justification du projet	47
9.2. Critères d'approbation des PIF	47
9.2.1. Aperçu général du projet (justification du surcoût)	47
9.2.2. Conformité avec les priorités du PANA	47
9.2.3. Mise en œuvre	47
9.2.4. Budget indicatif et cofinancement	48
9.3. Acheminement et examen des PIF	48

TABLE DES MATIÈRES

X.	ÉTAPE 5 : SUBVENTION POUR L'ÉLABORATION DE PROJET (PPG)	49
10.1.	Élaboration d'une proposition de projet complète	49
10.1.1.	Calendrier des activités de préparation	49
XI.	ÉTAPE 6 : APPROBATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FEM	51
11.1.	Modèle	51
11.2.	Critères d'approbation par le directeur général	51
11.2.1.	Aperçu général du projet et justification du surcoût	51
11.2.2.	Mise en œuvre	51
11.2.3.	Budget indicatif et cofinancement	51
11.2.4.	Cadre de suivi et d'évaluation	52
11.3.	Cadre des résultats stratégiques	52
11.4.	Acheminement et approbation des demandes	52
11.4.1.	Présentation	52

ANNEXES

ANNEXE I	PRÉCISER LES OBJECTIFS DE L'ADAPTATION ET L'ÉCHELLE DES ACTIVITÉS	29
ANNEXE II	MODÈLES DE PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS POUR LES PMA	53

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
Figure I-1. Mise en œuvre du PANA, planification nationale et financement	1
Figure II-2. Chronologie des décisions intéressant les pays les moins avancés	7
Figure III-3. Exemple de stratégies et plans nationaux au Malawi, 1997-2011	16
Figure V-4. Détermination des conditions initiales de développement pour un projet unique du Fonds pour les PMA	24
Figure V-5. Détermination du surcoût de l'adaptation pour une activité unique	25
Figure VI-6. Détermination des projets de développement existants qui correspondent aux activités d'adaptation prévues dans l'ensemble du PANA (à l'échelon national)	28
Figure AI-7a. Les dix objectifs de l'adaptation qui englobent les priorités établies dans les PANA	32
Figure AI-7b. Exemple de l'objectif « agriculture et sécurité alimentaire » avec ses principaux éléments	31
Figure AI-7c. Exemple de l'objectif « agriculture et sécurité alimentaire » avec ses principaux éléments	34
Figure AI-7d. Exemples de stratégies d'adaptation à l'échelle régionale et multinationale	33
Figure AI-8. Exemples de stratégies d'adaptation courantes en matière de production agricole et questions à examiner	36
Figure AI-9a. Échelles de mise en œuvre des stratégies et activités d'adaptation	35
Figure AI-9b. Exemples de stratégies d'adaptation à l'échelle locale et communautaire	38
Figure AI-9c. Exemples de stratégies d'adaptation à l'échelle nationale, y compris les approches par programme et par secteur	37
Figure IX-10. Acheminement et examen des PIF concernant les projets admissibles au Fonds pour les PMA	48
Figure XI-11. Acheminement des demandes d'approbation par le Directeur général concernant les projets admissibles au Fonds pour les PMA	52
Figure AII-12. Principales étapes de l'élaboration d'un projet au niveau du pays, du secrétariat du FEM et de l'agence du FEM (contribution et acheminement)	54
Figure AII-13. Conception générale des projets admissibles au Fonds pour les PMA menés dans le cadre du PNUD, selon les projets en cours en mars 2009	54
Figure AII-14. Catégories de projets PANA financés par le Fonds pour les PMA (juin 2009)	53

LISTE DES ENCADRÉS

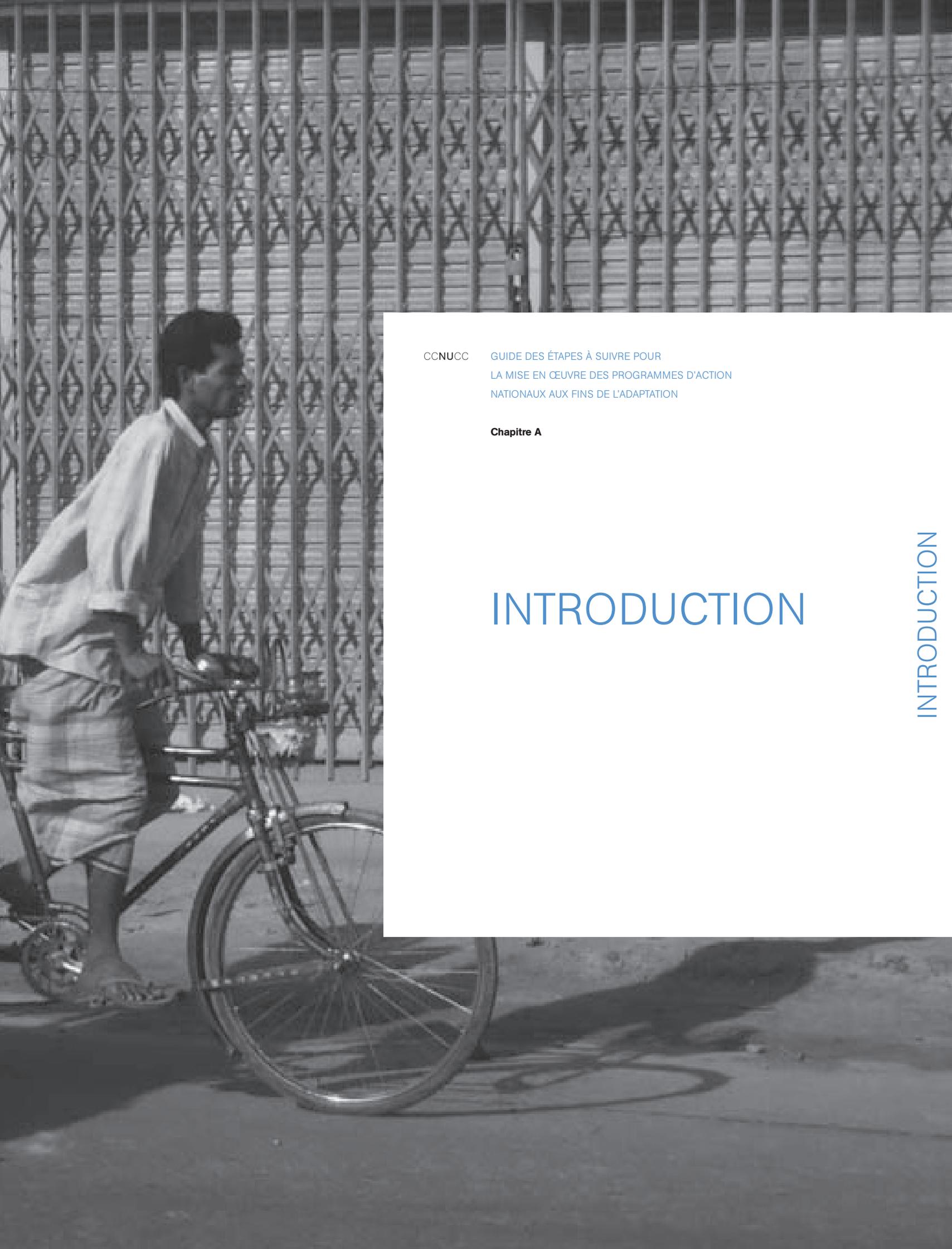
Encadré	Page
Encadré I-1. Obstacles à la mise en œuvre des PANA dans les pays les moins avancés	2
Encadré III-2. Démarche suggérée par le Groupe d'experts des PMA pour réviser les PANA	10
Encadré AI-3. Objectifs de l'adaptation	29
Encadré AI-4. Échelles de mise en œuvre des activités d'adaptation	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau III-1. Principales vulnérabilités dans les pays les moins avancés et stratégies d'adaptation les plus courantes	11
Tableau V-2. Priorités du PANA rassemblées en projets à mettre en œuvre dans certains pays les moins avancés	19
Tableau V-3. Principales vulnérabilités et stratégies d'adaptation au regard des dix objectifs de l'adaptation	22
Tableau AII-4. Données et connaissances : caractéristiques et évaluations des données nécessaires pour planifier, concevoir et mettre en œuvre efficacement l'adaptation	55
Tableau AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh	57

ACRONYMES, ABRÉVIATIONS ET EXPRESSIONS GÉNÉRALES

Anglais		Français	
NAPA	National adaptation programmes of action	PANA	Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
LDC	Least developed countries	PMA	Pays les moins avancés
LEG	Least Developed Countries Expert Group	LEG	Groupe d'experts des PMA
GEF	Global Environment Facility	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PIF	Project identification form	PIF	Fiche d'identification du projet
LDCF	Least Developed Countries Fund	LDCF	Fonds pour les PMA
PPG	Project preparation grant	PPG	Subvention pour l'élaboration du projet
PRODOC	Full project document	PRODOC	Document de projet complet
	GEF CEO endorsement		Approbation par le Directeur Général du FEM
	Implementing agency		Agence/Organisme de mise en oeuvre
	Executing Agency		Agence d'exécution
	Sliding scale		Echelle mobile
	Strategic results framework		Cadre des résultats stratégiques
	Outcomes		Résultats
	Outputs		Produits
MDG	Millenium Development Goals	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
NPA	National Programmes of Action	PNA	Programmes Nationaux d'Action
NC	National Communication	CN	Communication Nationale
SWAp	Sector Wide Approach or Programme Based Approaches		Approche Programme
DBS	Direct Budget Support	DBS	Aide Budgétaire Directe
ODA	Official development assistance	APD	Aide public au développement



CCNUCC GUIDE DES ÉTAPES À SUIVRE POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

Chapitre A

INTRODUCTION

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE

1.1. OBJET DU GUIDE

Le but de l'ouvrage est d'aider les pays les moins avancés (PMA) à organiser la mise en œuvre de leur programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) et de donner aux équipes responsables des indications sur la manière de bénéficier du Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF). Il a été rédigé par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agences.

Une bonne partie du document décrit comment obtenir une aide du Fonds pour les pays les moins avancés que gère le FEM. En effet, les Parties ayant fait savoir qu'elles éprouvaient certaines difficultés à accéder au Fonds, le Groupe d'experts des PMA a rassemblé ces informations lors d'une réunion tenue en septembre 2007¹. Des enquêtes ont été réalisées en marge des réunions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des échanges sur la question

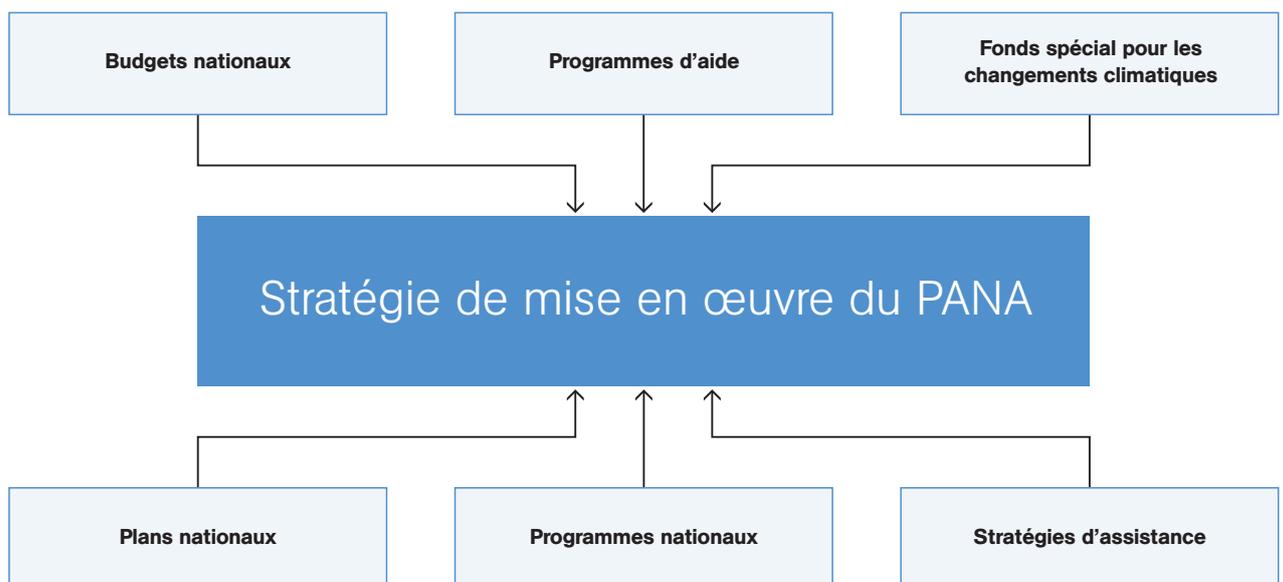
ont eu lieu avec les Parties et les agences visées lors de réunions organisées dans différentes régions du globe. Un récent rapport du Groupe d'experts fait le point sur les principaux obstacles auxquels se heurtent les pays les moins avancés (voir l'ENCADRÉ I-1). **Le Guide a été conçu expressément pour lever ces barrières.**

On espère que la mise en œuvre des PANA rapprochera les nombreuses parties qui s'intéressent à la question de l'adaptation aux changements climatiques et créera entre elles des liens propices à une planification cohérente, à la consolidation des activités dans l'ensemble du pays et à la mise au point de méthodes et pratiques efficaces à moyen et long terme. Elle devrait également faire concorder les plans et programmes nationaux avec les modalités et possibilités de financement (voir la FIGURE I-1).

Ce guide s'adresse précisément aux équipes PANA des pays les moins avancés, c'est-à-dire aux fonctionnaires et membres d'organisations non gouvernementales qui planifient la mise en œuvre des PANA, ainsi qu'aux membres des agences du FEM qui s'occupent des projets PANA dans les pays.

¹ FCCC/SBI/2007/32.

Figure I-1. Mise en œuvre du PANA, planification nationale et financement



Encadré I-1. Obstacles à la mise en œuvre des PANA dans les pays les moins avancés

Problèmes particuliers rencontrés par les PMA, selon une enquête lors de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (source : FCCC/SBI/2008/14) :

- Manque de capacités humaines dans les agences, ministères et autres institutions nationales qui pourraient participer à la mise en œuvre des PANA, aptitude limitée à soutenir l'élaboration et l'exécution des projets ;
 - Longs retards dans l'obtention des fonds pour l'exécution des projets après l'approbation officielle du FEM aux différentes étapes (fiche de renseignements sur le projet, document de projet, etc.) ;
 - Pour les pays qui avaient déjà achevé leur PANA, retards additionnels causés par les nouvelles modalités d'accès au financement du FEM – les formulaires et procédures du Fonds pour l'élaboration de projet ont été remplacés par la fiche de renseignements sur le projet et la subvention pour l'élaboration de projet). Les directives expliquaient comment rédiger les descriptifs de projet en fonction des informations requises pour les anciennes demandes de subvention ; il a fallu préparer de nouvelles propositions (y compris pour des projets précédemment approuvés), ce qui a provoqué de longs retards ;
- Points concernant le cycle des projets du FEM en cas de financement par le Fonds pour les PMA :
 - (i) Aspects pratiques du choix ou du changement d'agence de mise en œuvre ;
 - (ii) Nombre de projets qu'une Partie peut soumettre en vue d'un financement par le Fonds ;
 - (iii) Possibilité d'inclure différentes sources dans les plans de cofinancement, y compris les sources non liées à des projets telles que les crédits du budget national affectés à un secteur déterminé ;
 - (iv) Nature et portée des travaux d'évaluation supplémentaires nécessaires avant qu'il soit possible d'exécuter des projets relevant d'un PANA ;
 - (v) Possibilité d'accéder à d'autres fonds du FEM pour soutenir l'adaptation et la mise en œuvre des PANA ;
 - (vi) Façon dont les agents et organismes de mise en œuvre du FEM peuvent associer de façon optimale les institutions sectorielles nationales à l'exécution des projets ;
 - (vii) Coordination de la budgétisation et de l'exécution des projets financés par le Fonds pour les PMA avec celles des projets qui sont financés par d'autres fonds du FEM, par exemple les activités de renforcement des capacités ou les projets de grande envergure ;
 - (viii) Conséquences sur l'accès au Fonds en vue de la mise en œuvre d'un PANA lorsqu'une Partie cesse d'être classée parmi les pays les moins avancés.

1.2. DÉFINIR L'ADAPTATION

L'adaptation peut englober bien des notions. Parce que ce guide se veut pratique, nous la définirons ici du point de vue de chaque système étudié. La plupart des activités à entreprendre ont un lien avec les systèmes humains ou avec des systèmes gérés par les sociétés humaines. Dans quelques cas, par exemple celui des écosystèmes, on tient compte de la manière dont le système s'ajusterait de lui-même en l'absence d'intervention, bien que nous puissions faciliter le processus ou laisser une marge suffisante pour que le processus d'adaptation et de changement survienne de façon naturelle.

Il est possible, lorsqu'on prépare un PANA, de choisir le ou les systèmes visés et l'échelle à laquelle se fera l'intervention, par exemple une région, une population ou un secteur. Il peut arriver, surtout dans les petits pays, que le PANA s'intéresse à une question qui concerne tous les secteurs et couvre l'ensemble du territoire. Le PANA prend également en considération l'apprentissage requis pour contrer de nouvelles menaces. La première réaction vise à maîtriser la situation, mais elle laisse peu à peu la place à l'élaboration et l'exécution de plans destinés à accroître la résilience et la capacité de gérer le problème à plus longue échéance, ce qui peut exiger de modifier complètement la manière d'aborder la situation.

Par exemple, une population confrontée à une aggravation de la sécheresse s'efforce tout d'abord de survivre, ce qui peut l'amener à consommer davantage d'eau afin d'accroître la production agricole. À moyen terme, les habitants peuvent prendre des mesures pour utiliser l'eau plus efficacement ou choisir des variétés qui résistent mieux à la sécheresse. Enfin, à long terme, ils peuvent mettre au point de nouveaux cultivars ou planter des espèces qui ont besoin de moins d'eau. Cette évolution des activités au fil du temps dépend de l'ampleur des investissements et du temps nécessaire pour trouver des solutions de rechange. Ainsi, la mise au point de cultivars peut ne porter ses fruits qu'après vingt ou trente ans.

Les PANA concernent essentiellement les activités à entreprendre pour faire face aux besoins urgents et immédiats qui découlent de l'évolution du climat, tout en créant des conditions propices à l'adaptation à moyen et long terme. Il est donc important de combiner avec soin les investissements afin qu'ils répondent à ces besoins et qu'ils renforcent aussi la planification et la capacité de s'attaquer à la question de manière durable.

Voici la définition retenue ici² :

On entend par adaptation aux changements climatiques les ajustements apportés par les sociétés humaines aux systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réaction aux stimuli climatiques actuels ou attendus et à leurs effets ou impacts.

Chacun de ces systèmes comporte plusieurs niveaux et composantes, échelonnés sur diverses échelles spatiales et temporelles, qui interagissent souvent de manière complexe. Les ajustements et interventions peuvent se faire à n'importe quel point dans ces systèmes pluridisciplinaires et multi-échelles en interaction.

La capacité d'adaptation renvoie à la possibilité ou à l'aptitude que détient un système (social, écologique, économique ou intégré, par exemple une région ou une population) de minimiser les effets ou les impacts des changements climatiques ou d'en optimiser les bienfaits.

Les mesures prises peuvent chercher à stimuler la capacité d'adaptation du système ou à modifier les systèmes socio-économiques et naturels en vue d'éviter ou d'atténuer les dommages causés par les changements climatiques. On peut pour cela lancer de nouvelles activités qui constituent une riposte directe à l'évolution du climat ou modifier les activités en cours afin qu'elles soient moins vulnérables à l'égard des risques climatiques futurs.

² Adapté de Smit *et al.* (1999).

L'élaboration et l'organisation des mesures d'adaptation sont étroitement liées à la planification du développement. Dans la majorité des cas, l'adaptation aux changements climatiques s'inscrit naturellement dans un cadre de développement puisque tous les pays s'efforcent d'une manière ou d'une autre de gérer les mêmes systèmes sociaux, écologiques et économiques en vue d'instaurer un développement durable. Ces questions sont souvent abordées séparément, surtout parce que l'élaboration des plans et l'exécution des activités sont financées par différentes sources. Pourtant, du point de vue des bénéficiaires de l'adaptation ou du développement, il ne fait aucun doute que la mise en œuvre doit être étroitement liée et intégrée aux efforts de développement.

1.3. INTÉGRER L'ADAPTATION DANS LES ACTIVITÉS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Les documents publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) font la synthèse des questions qui touchent aux effets des changements climatiques, à la vulnérabilité et à l'adaptation. Ces trois volets sont interdépendants et, sans reprendre la masse des données disponibles, disons que l'adaptation peut être conçue de façon à minimiser les effets, à réduire la vulnérabilité et à atténuer les risques. Pour le GIEC, la vulnérabilité est fonction de l'exposition aux dangers climatiques, des impacts potentiels et de la capacité d'adaptation. Par conséquent, tout effort portant sur ces éléments entrerait également dans le cadre de l'adaptation.

La préparation des PANA doit prendre en considération tous ces facteurs et recenser les besoins prioritaires en matière d'adaptation, ceux auxquels il faut répondre sans délai pour faire face au problème et accroître la capacité de changement, sans oublier que la planification de l'adaptation à moyen et long terme se fera plus tard.

Dans ce guide, la mise en œuvre des activités est abordée d'un point de vue très large qui englobe tout cadre qui conviendrait à un pays ou à un domaine particulier. Aucune méthode n'est supérieure aux autres, tout dépend du point de départ et du but recherché. **Il existe deux grandes façons de procéder : envisager de lancer une activité qui répondra aux besoins d'un secteur ou d'une population ou viser le développement et l'essor économique à l'échelle de la nation. La façon de s'y prendre est une question plus ou moins théorique, l'important est de définir clairement les buts et objectifs des mesures d'adaptation et d'obtenir des résultats réels et, si possible, quantifiables** sur le plan de la vulnérabilité actuelle et de la capacité d'adaptation future.

II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL EN FAVEUR DES PMA

2.1. VUE D'ENSEMBLE

Lors de la mise en œuvre des PANA, les pays peuvent souhaiter intégrer dans leurs projets certains éléments du Programme de travail en faveur des PMA, ainsi que divers éléments du cadre pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration des projets. Si tel est le cas, les rapports produits doivent en faire mention et renfermer les informations voulues pour le suivi régulier du renforcement des capacités, en application de la décision 4/CP.12.

En outre, les Parties peuvent soumettre des propositions de projet en vue d'obtenir l'assistance du Fonds pour les PMA dans la mise en œuvre d'éléments du Programme de travail, selon des modalités qui seront définies par le FEM, conformément aux nouvelles directives concernant le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés données dans la décision 5/CP.14.

Les PANA font partie des mesures prévues dans le Programme de travail en faveur des PMA qui a été défini en 2001 dans la décision 5/CP.7. Consciente des besoins particuliers et de la situation spéciale des pays les moins avancés, qui sont parmi les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, la Conférence des Parties a établi dans cette décision un programme de travail comprenant les activités suivantes :

- (i) Renforcement des secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, création de telles instances ;
- (ii) Mise sur pied d'un programme permanent de formation aux techniques et au langage des négociations ;
- (iii) Appui à l'élaboration de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ;
- (iv) Organisation de programmes de sensibilisation du public ;
- (v) Mise au point et transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation ;
- (vi) Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques.

Plusieurs autres mesures accompagnaient cette décision : création du Fonds pour les PMA afin d'appuyer l'exécution du Programme de travail, constitution du Groupe d'experts des PMA en vue de soutenir l'élaboration des PANA et des stratégies de mise en œuvre correspondantes et formulation de lignes directrices pour l'établissement de PANA.

Les PANA sont transmis au secrétariat de la Convention, qui les place sur un site Web. Un exemplaire est également soumis au FEM. Depuis juin 2006, les pays les moins avancés peuvent demander un financement au titre du Fonds pour les PMA en vue de mettre en œuvre leur programme d'action national.

Plusieurs documents publiés récemment par le Groupe d'experts des PMA retracent l'historique du Programme d'action³. La FIGURE II-2 présente la série de décisions qui ont été prises relativement aux pays les moins avancés.

³ On trouvera sur le portail réservé aux pays les moins avancés <www.unfccc.int/ldc> le texte du Programme de travail en faveur des PMA, une brochure sur le sujet ainsi qu'un document technique du Groupe de travail sur la préparation des PANA, l'élaboration des stratégies de mise en œuvre et la révision des listes et descriptifs de projet.

Les éléments du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement donnent une première idée des besoins et domaines prioritaires dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Ils sont étroitement liés au Programme de travail en faveur des PMA. Ces éléments sont exposés dans le paragraphe 17 de l'annexe à la décision 2/CP.7, comme suit (souligné par nous), consacré aux pays les moins avancés :

- (a) *Consolidation de leur secrétariat national chargé des questions relatives aux changements climatiques ou de leur centre national de coordination ou, le cas échéant, création de structures de ce type pour leur permettre d'appliquer de manière effective la Convention et de participer de manière effective au processus découlant du Protocole de Kyoto, et notamment d'établir leurs communications nationales ;*
- (b) *Mise au point d'un programme d'action intégré qui tienne compte de l'importance de la recherche et de la formation pour le renforcement des capacités ;*
- (c) *Développement et renforcement des capacités et des compétences techniques pour mener à bien des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et les intégrer aux programmes de développement durable et pour élaborer des programmes nationaux d'adaptation ;*
- (d) *Renforcement des établissements nationaux de recherche et de formation et, le cas échéant, création de telles structures, pour assurer la pérennité des programmes de renforcement des capacités ;*
- (e) *Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques afin de recueillir, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des informations météorologiques et climatiques pour appuyer la mise en oeuvre de programmes nationaux d'adaptation ;*
- (f) *Sensibilisation accrue du public (amélioration du niveau des connaissances et développement des capacités).*

Figure II-2. **Chronologie des décisions intéressant les pays les moins avancés**



2.2. LE GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

La Conférence des Parties a décidé à sa septième session de constituer le Groupe d'experts des pays les moins avancés afin de soutenir l'élaboration des PANA et des stratégies de mise en œuvre correspondantes. Les membres du Groupe d'experts, qui sont désignés par les Parties, mènent leurs travaux en application de la décision 8/CP.13 adoptée en 2007 par la Conférence des Parties à sa treizième session.

Les attributions du Groupe d'experts des pays les moins avancés sont les suivantes (décisions 29/CP.7, 4/CP.11 et 8/CP.13) :

- (a) Donner des orientations et des conseils techniques au sujet de l'élaboration des PANA et de la stratégie de mise en œuvre de ces programmes, y compris sur la recherche des sources de données possibles et leurs application et interprétation ultérieures, à la demande des Parties qui figurent parmi les pays les moins avancés ;
- (b) Élaborer un programme de travail englobant la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ;
- (c) Faire fonction de consultant aux fins de l'élaboration des PANA et de la définition des stratégies de mise en œuvre de ces programmes par l'organisation, notamment, d'ateliers, à la demande des Parties qui figurent parmi les pays les moins avancés ;
- (d) Donner des avis au sujet des capacités qui ont besoin d'être renforcées afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et faire des recommandations, selon qu'il convient, en tenant compte de l'Initiative du Fonds pour l'environnement mondial pour le renforcement des capacités et d'autres initiatives pertinentes en matière de renforcement des capacités ;
- (e) Faciliter l'échange d'informations et promouvoir des synergies régionales ainsi que des synergies avec d'autres conventions multilatérales dans le domaine de l'environnement, aux fins de l'élaboration des PANA et de la définition des stratégies de mise en œuvre de ces programmes ;
- (f) Donner des avis au sujet de l'intégration des PANA à la planification générale du développement, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable ;
- (g) Élaborer un programme de travail qui tienne compte du programme de travail de Nairobi.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE D'EXPERTS DES PMA

Les principales activités que conduira le Groupe d'experts pour les PMA au cours de la période 2008 – 2010 sont exposées dans le document FCCC/SBI/2008/14. Le programme de travail dans son intégralité est décrit dans le document FCCC/SBI/2008/6.

2.3. LE FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Par la décision 27/CP.7, l'administration du Fonds pour les PMA a été confiée au FEM, en sa qualité d'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention. Les directives formulées dans cette décision précisait que l'accent serait mis au départ sur l'élaboration des PANA.

Le FEM a publié en avril 2002 les *Directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques par les pays les moins avancés*. Les agences du FEM ont ainsi pu commencer à présenter des propositions émanant des Parties. En mai 2009, 48 Parties figurant parmi les pays les moins avancés, dont le Cap-Vert qui est sorti de ce groupe en décembre 2007, avaient bénéficié d'un financement pour élaborer leur PANA.

La Conférence des Parties a défini, à sa onzième session (décembre 2005), les principes selon lesquels devait fonctionner le Fonds pour faciliter la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Dans sa décision 3/CP.11, elle a donné de nouvelles directives concernant les domaines prioritaires et a adopté des dispositions pour un financement sur la base du coût intégral et un barème de cofinancement. Pratiquement tous les PMA qui ont achevé d'élaborer leur PANA ont entrepris la mise en œuvre. Quelques-uns ont achevé le cycle des projets pour accéder au Fonds et sont maintenant passés à la phase opérationnelle propre.

À sa quatorzième session (décembre 2008), la Conférence des Parties a déterminé les modalités selon lesquelles le Fonds pour les PMA devait faciliter la mise en œuvre des autres éléments du Programme de travail en faveur des pays les moins avancés.



CCNUCC GUIDE DES ÉTAPES À SUIVRE POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

Chapitre B

PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE

PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE

III. ÉTAPE 1

PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE

3.1. FAIRE LA SYNTHÈSE DES PANA EN VUE DE BIEN PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE

3.1.1. QUELLES SONT LES PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS À L'ÉGARD DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Faire la synthèse des principaux éléments inclus dans les PANA est un bon moyen d'analyser rapidement les besoins lors de la conception de la stratégie de mise en œuvre et de l'élaboration des propositions de projet. Si l'on veut montrer que les activités envisagées faciliteront l'adaptation, il faut dresser la liste des principales vulnérabilités du pays à l'égard des changements climatiques et cibler une région ou un système particulier.

Les lignes directrices pour les PANA mentionnent que les pays les moins avancés n'ont pas les connaissances, données et capacités voulues pour mesurer précisément les impacts de l'évolution du climat. Il est important d'en tenir compte lorsqu'on s'efforce de démontrer les répercussions, tendances et vulnérabilités en la matière. En l'absence de données locales, on se basera sur les tendances régionales et mondiales publiées par le GIEC, que l'on conjuguera aux répercussions évidentes sur les grands secteurs. Ainsi, il ne sera pas nécessaire de décrire les mécanismes précis par lesquels la sécheresse porte atteinte à la sécurité alimentaire en réduisant les réserves d'eau et la production agricole.

Si l'on analyse les PANA déjà présentés, on voit que la plupart des effets de l'évolution du climat concernent les crues, la sécheresse, les tempêtes tropicales, le déplacement des saisons de culture et les conséquences qui en découlent. Le TABLEAU III-1 récapitule ces informations.

L'équipe PANA qui définit la stratégie de mise en œuvre doit avoir une idée claire des vulnérabilités du pays à l'égard des changements climatiques et disposer d'informations qui l'aident à cerner les populations et systèmes les plus exposés. La liste des principales vulnérabilités doit être mise à jour lorsque les activités prioritaires sont achevées ou si l'évolution du climat s'intensifie ou s'affaiblit depuis la préparation du programme d'action. En outre, il convient de tenir compte du financement limité actuellement offert par le Fonds pour les PMA : certaines activités prioritaires ne peuvent être exécutées comme on le pensait au départ. Il est donc possible que les besoins urgents et immédiats auxquels on tentait de répondre n'aient pas été parfaitement satisfaits et doivent encore être pris en considération.

3.1.2. COMMENT RÉVISER ET ACTUALISER LES PROJETS ET DESCRIPTIFS DE PROJET ?

Une activité doit correspondre à l'une des priorités énumérées dans le PANA pour pouvoir bénéficier des ressources du Fonds. Comme on l'a mentionné plus haut, **il pourrait être nécessaire de revoir les projets et descriptifs de projet à la lumière des nouveaux risques et vulnérabilités apparus depuis la présentation du PANA, des informations et connaissances acquises et des enseignements tirés de la réalisation de projets dans d'autres pays.** Il faudrait dans ce cas revoir la liste des projets prioritaires et modifier sensiblement les descriptifs de projet, pour ce qui est des coûts notamment. Il est important de faire parvenir de manière officielle au secrétariat de la Convention les révisions et mises à jour ainsi effectuées, afin qu'elles fassent partie du PANA présenté.

Le Groupe d'experts des PMA a décrit récemment dans un document technique la démarche que peuvent suivre les Parties pour modifier leur programme d'action. Les révisions reçues sont intégrées dans le PANA, ce qui peut les rendre admissibles à un financement par le Fonds pour les PMA. L'ENCADRÉ III-2 présente les étapes de la révision des PANA.

Encadré III-2. Démarche suggérée par le Groupe d'experts des PMA pour réviser les PANA

1. Les principales étapes à suivre pour l'élaboration des PANA sont décrites dans les lignes directrices annotées pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation qui ont été préparées par le Groupe d'experts pour les PMA. Elles comprennent la révision régulière des risques et du degré de priorité des activités. Vu le temps qui s'est écoulé depuis l'achèvement des premiers PANA, le Groupe d'experts estime qu'il pourrait être bon de revoir ou d'actualiser ces derniers dans les cas suivants :
 - (a) Les activités prioritaires ont été exécutées grâce à une source bilatérale ou autre de financement et de coopération technique ce qui rend nécessaire la révision des priorités restantes avant de chercher à obtenir un financement par le Fonds pour les PMA ;
 - (b) Si seules des informations succinctes ont été communiquées sur les coûts et la mise en œuvre, une Partie peut décider de revoir les données sur les coûts ou de compléter les descriptifs de projet ;
 - (c) De nouveaux risques et vulnérabilités apparus récemment exigent de modifier l'ordre des priorités et des activités urgentes et immédiates prévues dans le PANA, surtout si ce dernier est achevé depuis un an ou plus ;
 - (d) Les enseignements tirés de la mise en œuvre des PANA dans d'autres pays peuvent être mis à profit ;
 - (e) Il est nécessaire de fournir des informations supplémentaires étant donné les nouvelles directives d'élaboration des projets, par exemple remplir les fiches de renseignements sur le projet plutôt que passer par le Fonds pour l'élaboration de projet qui existait au moment de la préparation des premiers PANA ;
 - (f) Il est souhaitable de modifier légèrement le PANA, par exemple de communiquer des détails sur les coûts des activités, en fonction des nouvelles informations disponibles. De même, des données susceptibles de faciliter la préparation des fiches de renseignements sur le projet pourraient être ajoutées. Il est également possible d'expliquer comment un grand projet s'intégrerait dans les plans définis pour l'ensemble d'un secteur.
2. Le Groupe d'experts suggère aux pays les moins avancés de suivre la simple démarche ci après pour soumettre des révisions à leur programme d'action :
 - (a) **Étude du PANA, évaluation de la nécessité d'une actualisation et détermination du point de départ de la démarche** : Les Parties examinent le programme d'action afin d'établir s'il faudrait le mettre à jour au vu des motifs ci-dessus. Si la réponse est positive, elles déterminent par où commencera l'actualisation ;
 - (b) **Nouvelle convocation d'un groupe directeur mixte en vue de l'actualisation** : La plupart des pays devront demander au comité directeur pour le PANA d'assembler toutes les informations nécessaires sur les risques et sur l'état d'avancement des activités prioritaires qui figurent dans le programme d'action. Quelle que soit sa composition, le comité modifie l'ordre des priorités, dresse une nouvelle liste des activités à entreprendre sans tarder et met à jour les descriptifs de projet, selon qu'il convient. L'équipe PANA définit une stratégie de mise en œuvre.
 - (c) **Approbation du PANA et soumission de la version actualisée au secrétariat** : Une fois la mise à jour achevée, les autorités compétentes, par exemple le comité national de coordination sur les changements climatiques, doivent approuver la soumission officielle des modifications apportées. L'organe de liaison pour la Convention transmet ensuite le document au secrétariat en indiquant précisément la nature de la révision. La lettre d'accompagnement et le document constituent alors un addendum du PANA ;
 - (d) **Suite donnée par le secrétariat** : Lorsqu'un document d'actualisation lui parvient, le secrétariat en informe le FEM et ses agences. Il met à jour son site Web puis la base de données en ligne sur les projets PANA, en fonction des activités qui ont été supprimées ou modifiées ;
 - (e) **Analyse des PANA par le Groupe d'experts des pays les moins avancés** : Le Groupe d'experts étudie les informations communiquées par les Parties dans leur PANA, les bases de données sur les projets exécutés et les actualisations ultérieures. Il présente à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre un rapport qui guidera les délibérations de toutes les Parties lors de l'examen des progrès accomplis.

Tableau III-1 →
à l'intérieur

Tableau III-1. Principales vulnérabilités dans les pays les moins avancés et stratégies d'adaptation les plus courantes

Vulnérabilité	Impacts	Amplificateurs anthropiques	Stratégies d'adaptation	Observations	Exemples de projets	
Sécheresse, précipitations soudaines	Chute du rendement des cultures	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation non durable des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> → Plantation d'espèces résistantes → Irrigation locale → Irrigation économe d'eau → Mise en culture de nouvelles terres 	Effets très nets à l'échelle locale, exige de conjuguer l'action et la prévention, importantes fonctions de recherche et de gestion en jeu	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'adaptation des moyens de subsistance aux changements climatiques, Bangladesh, FAO (rapport sur le site <www.fao.org/forestry/media/15488/0/0/>) Projets du Fonds pour les PMA au Soudan/Burkina Faso/Niger/Cap-Vert, Cambodge, projet du FSCC au Kenya 	
	Perte de revenus agricoles		<ul style="list-style-type: none"> → Prévission du temps → Amélioration des petites usines 	Infrastructure et fonctions de gestion nécessaires pour la prévission, très pertinent à l'échelle régionale		<ul style="list-style-type: none"> Honey Care Africa Limited, Kenya : Le miel dans la lutte contre la pauvreté Système d'alerte précoce, Éthiopie, Oxfam America
	Famine et malnutrition		<ul style="list-style-type: none"> → Élevage d'espèces plus adaptées → Diversification de la production alimentaire → Transformation et préservation des aliments → Banques alimentaires 	Forte composante de développement, lien indirect avec les changements climatiques		<ul style="list-style-type: none"> Banques céréalières communautaires, Practical Action, Kenya Banques céréalières, Gambie, Oxfam America Projets du Fonds pour les PMA au Niger/Burkina Faso/Soudan
Inondations	Pollution par les sédiments	<ul style="list-style-type: none"> Déboisement Exploitation non durable des terres Implantation de l'infrastructure dans des zones inadaptées 	<ul style="list-style-type: none"> → Reconstitution des pentes des bassins → Remise en état des étangs sédimentés 	Modification du milieu physique, construction d'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> Projet de lutte contre l'érosion du sol, Bangladesh, Caritas International 	
	Baisse de la fertilité des sols		<ul style="list-style-type: none"> → Boisement et reboisement 	Projets forestiers à long terme, lien direct avec la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> Fertilité intégrée des sols, Action Pratique, Afrique du Sud Projet du Fonds pour les PMA au Bangladesh 	
	Crues éclair (lacs glaciaires)		<ul style="list-style-type: none"> → Abaissement du niveau des lacs → Systèmes d'alerte précoce et sensibilisation 	Risque immédiat, exige de conjuguer l'action et la prévention	<ul style="list-style-type: none"> Projet du Fonds pour les PMA au Bhoutan 	
	Glissements de terrain et érosion		<ul style="list-style-type: none"> → Construction d'abris pour les personnes déplacées → Établissement des populations dans des zones peu exposées → Construction de digues 	Planification de l'infrastructure, plans intégrés d'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> Établissement de cartes des risques, Action Pratique, Amérique latine 	
	Insécurité énergétique (perturbation des réseaux hydro-électriques)		<ul style="list-style-type: none"> → Microstations hydro-électriques → Diversification des sources (vent, soleil, biogaz) 	But indirect des projets, nette contribution au développement	<ul style="list-style-type: none"> Énergie éolienne à Temaruru et Dumbamwe, Zimbabwe, WRI 	
	Destruction de l'infrastructure		<ul style="list-style-type: none"> → Déplacement des populations menacées → Écluses et buses 	Mesures immédiates de prévention des risques	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet 	

Tableau III-1. Principales vulnérabilités dans les pays les moins avancés et stratégies d'adaptation les plus courantes (suite)

Vulnérabilité	Impacts	Amplificateurs anthropiques	Stratégies d'adaptation	Observations	Exemples de projets
Propagation des maladies hydriques et des maladies à vecteurs	Prolifération des maladies et recul de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des services d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> → Production de biopesticides → Campagne d'information sur le paludisme → Base de données sur les maladies et vecteurs → Plans d'intervention d'urgence → Formation du corps médical 	Possibilité de synergies fortes avec le secteur de la santé, exige beaucoup de planification	<ul style="list-style-type: none"> TRACnet, Rwanda : Lutte contre les pandémies grâce aux technologies de l'information Lutte contre la mouche tsé-tsé, Practical Action, Afrique Projet du Fonds pour les PMA au Samoa
Disparition des écosystèmes forestiers et des zones humides	Insécurité de l'approvisionnement énergétique (biomasse)	<ul style="list-style-type: none"> Déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion et prévention des incendies de forêt → Promotion de l'efficacité énergétique 	Mesures directes et indirectes possibles, projets de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Transformation des rebuts d'abattoirs bovins en énergie et engrais au Nigéria
	Diminution de la biodiversité et des services procurés par les écosystèmes (érosion, régulation des bassins hydrographiques)		<ul style="list-style-type: none"> → Protection des forêts → Promotion d'autres matériaux de construction 	Mesures directes et indirectes possibles, projets de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Protection des zones humides à Bushbuck Ridge, Afrique du Sud
Dégradation des terres et désertification	Baisse des rendements agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Déboisement Exploitation non durable des terres Intensification du pâturage et de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> → Remise en état des terres détériorées → Reboisement 	Orientation claire sur la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la sécheresse et les changements climatiques (Éthiopie, Kenya, Mozambique et Zimbabwe), projet PNUD/FEM n° 3549
	Déplacement des populations		<ul style="list-style-type: none"> → Production de fourrage pour l'élevage capri 	Orientation sur les impacts	<ul style="list-style-type: none"> Projet du Fonds pour les PMA en Érythrée
	Baisse de productivité de l'élevage		<ul style="list-style-type: none"> → Technique zéro-pâturage → Modification des circuits de pâturage 	Projets de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Développement des activités d'élevage à petite échelle au Sikkim, Inde, FAO (<http://www.fao.org/Gender/en/Lesson-e/Sikkim.htm>) Projet du Fonds pour les PMA en Érythrée
Pénurie d'eau potable	Stress hydrique, recul de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> Surexploitation des eaux souterraines Systèmes d'irrigation inefficaces 	<ul style="list-style-type: none"> → Récupération de l'eau de pluie → Construction ou réfection des réservoirs/barrages → Gestion intégrée des ressources en eau → Recharge des nappes souterraines → Systèmes d'épuration des eaux usées 	Niveau local, prévention et action, orientation claire sur la vulnérabilité, la gestion et l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> Projet hydrologique dans le village de Lufumbu, Tanzanie : compenser le manque d'infrastructure Récupération de l'eau de pluie Récupération du ruissellement pluvial, Practical Action, Sri Lanka Digues de sable, Practical Action, Afrique Projet du Fonds pour les PMA au Cap-Vert
Mesures d'adaptation décentralisées	Mauvaise intégration de l'adaptation dans les plans de développement		<ul style="list-style-type: none"> → Intégration de l'adaptation 	Niveau national, gestion, changement progressif nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> Plans sectoriels d'adaptation Information sur les changements climatiques Promotion du savoir autochtone Assurance Inclusion de l'adaptation dans les textes juridiques Consignation du savoir autochtone

Tableau III-1 →
à l'intérieur
(suite)

Tableau III-1. Principales vulnérabilités dans les pays les moins avancés et stratégies d'adaptation les plus courantes (suite)

Vulnérabilité	Impacts	Amplificateurs anthropiques	Stratégies d'adaptation	Observations	Exemples de projets
Érosion des côtes	Modification de la morphologie du littoral	<ul style="list-style-type: none"> Déboisement et mise en valeur du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> → Reboisement des côtes → Fixation des dunes → Brisants contre les courants 	Orientation claire sur la vulnérabilité, intervention	<ul style="list-style-type: none"> Jardins flottants, Practical Action, Bangladesh Projet du Fonds pour les PMA au Bangladesh
	Destruction de l'infrastructure côtière		<ul style="list-style-type: none"> → Nouvelle conception et remise en état de l'infrastructure 		
Intrusion d'eau salée	Contamination des eaux souterraines près du littoral		<ul style="list-style-type: none"> → Agriculture côtière (espèces halophytes) → Remise en état des mangroves → Construction et amélioration des puits 	Projet intégré à l'échelle locale, adapté aux besoins de la population	<ul style="list-style-type: none"> « Gestion des ressources naturelles pour la réduction de l'impact climatique: l'exemple de la restauration de la mangrove au Vietnam » Global Environmental Change 8(1), p.49 à 61
Catastrophes naturelles (tempêtes, cyclones, ouragans)	Destruction de l'infrastructure et perte de vies humaines		<ul style="list-style-type: none"> → Préparation et sensibilisation à la gestion des catastrophes → Construction d'une infrastructure urbaine résiliente → Affinement des services et données météorologiques → Conception de bâtiments durables 	Prévention, niveau régional, impossible de s'attaquer directement à la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de la population dans l'atténuation des catastrophes, Practical Action
Diminution des stocks de poissons de mer	Insécurité alimentaire et perte de revenus pour les pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> Surpêche 	<ul style="list-style-type: none"> → Pisciculture → Introduction d'espèces halophytes dans les élevages → Petits bassins aquacoles → Mécanismes de concentration des populations → Programmes de sélection pour les mollusques et crustacés 	Projets de gestion particulièrement viables, effets graduels	<ul style="list-style-type: none"> Filets-barrages dans le village d'Andavadoaka, Madagascar : réserve maritime pour les pieuvres
Disparition des écosystèmes marins	Recul du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Pollution des mers Surpêche 	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion des ressources marines et application des lois → Restauration des coraux → Prévention de la surpêche → Plans d'expansion du tourisme 	Projets de gestion particulièrement viables, doivent avoir un caractère préventif	<ul style="list-style-type: none"> Île de Tiwai, Sierra Leone : S'appuyer sur le savoir traditionnel pour développer le tourisme

ONG et autres sources d'études de cas et de projets :
- Oxfam America <http://www.oxfamamerica.org/newsandpublications/publications/briefing_papers/adaptation-101/Adaptation-101.pdf>
- Practical Action
- Projet agroforestier d'ENDA Tiers-Monde dans les environs de Sebijotane, partie ouest du Sénégal
- Projet Accca - Plus de capacités pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques - <<http://www.acccaproject.org/accca/?q=node/5>>
<http://www.livelihoods.org/lessons/project_summaries/IISD_projsun.html>
<http://www.un.org/esa/sustdev/publications/africa_casestudies/index.html>
- WWF <<http://www.worldwildlife.org/climate/WWFBinaryitem3831.pdf>>
- CARE <<http://www.careclimatechange.org/careclimatechange.org/adaptation>>
- Base de données du PNUD
<<http://sdnhq.undp.org/gef-adaptation/projects/index.php>>
<<http://projects.wri.org/adaptation-database>>
- Base de données du FEM sur l'adaptation <<http://gefonline.org/home.cfm>>



3.1.3. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES À METTRE EN ŒUVRE AU TITRE DU PANA ?

La liste des projets prioritaires soumis par les pays les moins avancés se trouve dans la base de données des projets PANA, sur le portail PMA du site Web de la CCNUCC (<http://unfccc.int/cooperation_support/least_developed_countries_portal/items/4796.php>). Cette base de données renferme également les mises à jour de projets et descriptifs de projet qui ont été présentées par les pays. Elle est actualisée au fur et à mesure que les initiatives sont menées à bien avec l'appui du Fonds pour les PMA ou par d'autres voies, ce qui permet de savoir quels projets peuvent encore être financés au titre du Fonds.

Il peut arriver que plusieurs activités prioritaires soient regroupées dans un même projet en vue de leur mise en œuvre, ce qui est précisé dans la base de données. Le regroupement des activités inscrites dans les PANA est examiné plus loin.

3.1.4. QUELS SONT LES GRANDS PLANS, PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX ?

Une fois dressée la liste des activités prioritaires, il convient de voir de quelle manière elle concorde avec les grands plans, programmes et projets de développement prévus pour le pays. Une synthèse de ces derniers et de leur échéancier fournit une foule d'informations très utiles pour élaborer les documents de projet pendant la mise en œuvre. **Les activités conduites au titre des plans, programmes et projets nationaux constituent une source précieuse de renseignements pour déterminer les investissements qui sont déjà affectés à l'adaptation, auxquels pourront s'ajouter d'autres fonds destinés aux mêmes fins.**

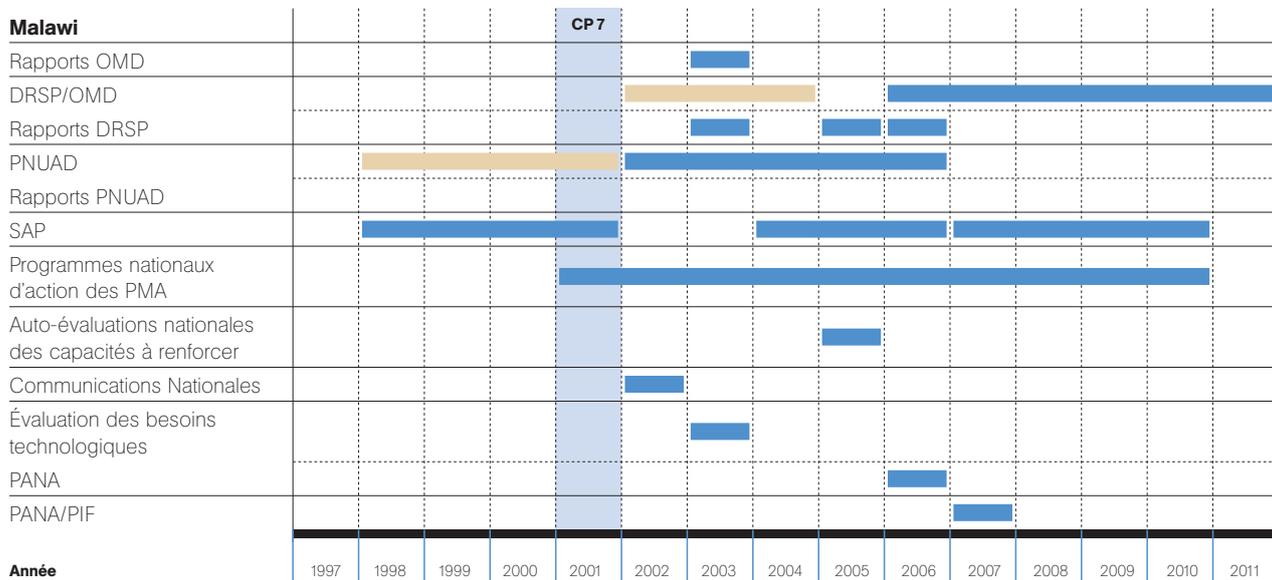
Selon les règles actuelles de fonctionnement du Fonds pour les PMA, qui sont valables pour toute source de financement, chaque projet doit indiquer les activités existantes sur lesquelles il s'appuie et doit justifier la demande de cofinancement. Il est donc primordial de se focaliser sur les plans, programmes et projets qui sont particulièrement pertinents et qui visent les secteurs les plus vulnérables selon le PANA. Voici les sources que l'on peut consulter :

- Politiques nationales à l'égard des secteurs les plus vulnérables (agriculture, ressources en eau, zones côtières, santé, etc.) ;
- Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ;
- Stratégies nationales de croissance économique ;
- Buts à moyen et long terme du développement national (tels les objectifs du Millénaire pour le développement [OMD]) ;
- Politiques nationales sur la gouvernance et les conseils communautaires ;
- Autres politiques se rapportant à la collecte et la gestion de données et informations, la prévention des catastrophes et la réduction des risques ;
- Stratégies et plans d'action d'organismes multilatéraux (stratégies d'aide-pays [SAP] de la Banque mondiale, plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD], etc.) ;
- Activités et stratégies bilatérales et de coopération.

Les activités qui relèvent de ces plans et programmes peuvent donner une bonne idée des secteurs sur lesquels établir les projets PANA. L'exercice aidera à cerner les domaines dans lesquels l'adaptation aux changements climatiques pourrait être intégrée dans la planification et le développement nationaux. Il existe bien sûr une multitude de plans au même moment, chacun doté de son propre calendrier, comme on le voit dans la FIGURE III-3 qui prend l'exemple du Malawi. Il serait bon que les plans élaborés après le PANA présentent des liens avec celui-ci et permettent d'intégrer les priorités fixées dans les programmes nationaux.

Pendant la préparation de la mise en œuvre, chaque pays devrait tracer un tableau qui présente ses principales vulnérabilités et les interventions envisagées dans le PANA et montrer les plans, programmes et projets qui présentent des liens avec les vulnérabilités et le PANA.

Figure III-3. Exemple de stratégies et plans nationaux au Malawi, 1997 – 2011



IV. ÉTAPE 2

ÉLABORER LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PANA

4.1.1. DÉFINIR LA STRATÉGIE GLOBALE : UN SEUL PROJET OU L'ENSEMBLE DU PANA ?

Il convient de décider très tôt comment sera mis en œuvre le plan d'action. **On peut soit chercher à obtenir un financement du FEM pour un projet unique, en passant par toutes les étapes que comprend la soumission d'une proposition, soit établir une stratégie de mise en œuvre pour l'ensemble du PANA. Dans ce dernier cas, il faut adopter une approche intégrée qui réponde à tous les besoins urgents, en passant par la planification et la justification de la mise en œuvre, puis en présentant au Fonds pour les PMA une demande de financement de la première phase d'exécution, selon le plafond fixé pour chacun des pays les moins avancés.** Dans le cas d'un projet unique, ce dernier peut englober plusieurs activités prioritaires du PANA, même s'il est considéré comme un seul projet par le FEM.

Un pays peut choisir au départ de n'exécuter qu'un projet avec l'aide du Fonds pour les PMA parce qu'il désire lancer rapidement la mise en œuvre ou ne dispose pas des moyens voulus pour adopter une approche plus globale. C'est ce qu'a fait jusqu'à présent la majorité des pays les moins avancés.

Les spécialistes se demandent depuis peu si l'approche axée sur l'ensemble du programme ne permettrait pas d'accroître l'efficacité des interventions et d'assurer la viabilité des activités quand elles sont parfaitement intégrées dans divers programmes sectoriels et autres à l'échelon national. Il faut alors analyser les buts des activités prioritaires prévues dans le PANA, déterminer comment les atteindre, évaluer les coûts et définir un plan de mise en œuvre qui regroupe naturellement les activités ensemble (projets) ou qui imbrique les activités dans des programmes sectoriels et autres (nationaux) plus

larges. Étant donné que les fonds destinés aux pays les moins avancés ne sont déboursés que pour des projets séparés, les activités regroupées peuvent être présentées par phases, la première consistant à obtenir les fonds initiaux destinés à chacun des pays les moins avancés. Dans l'éventualité où le Fonds pour les PMA pourrait attribuer d'autres montants, les phases suivantes du projet ou du programme pourraient être financées, sans qu'il soit nécessaire de recommencer tout le cycle des projets. **L'élaboration d'une stratégie globale de mise en œuvre pour l'ensemble du PANA pourrait être financée par la subvention (PPG) qui est accordée pour l'élaboration de chaque projet.**

4.1.2. METTRE EN CONCORDANCE LES BESOINS PRIORITAIRES D'ADAPTATION ÉNONCÉS DANS LE PANA ET LES BUTS DE LA MISE EN ŒUVRE

Le classement des besoins d'adaptation par ordre de priorité lors de la préparation du PANA repose sur des critères nationaux, dont certains aideront à orienter l'exécution et à évaluer les résultats atteints. Voici quelques-uns des critères qui pourraient guider l'évaluation des projets d'adaptation en fonction du programme d'action :

- Contribution à la sécurité alimentaire, à l'augmentation et l'accessibilité des ressources en eau et à d'autres objectifs fondamentaux de développement ;
- Aide à la résolution de problèmes immédiats et urgents liés aux changements climatiques ;
- Incidence directe et mesurable sur les groupes vulnérables/Réduction des pertes dans les populations démunies ;
- Amélioration de la situation économique des pauvres, impact sur la croissance économique bénéficiant aux pauvres (degré de réduction de la pauvreté) ;
- Contribution à la lutte contre la pauvreté ou au développement durable ;
- Réponse aux besoins immédiats des populations touchées ;
- Nombre de bénéficiaires/Proportion du budget du projet affecté aux interventions directes ;
- Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience au niveau local et national ;
- Ampleur de la réduction de la vulnérabilité ;
- Protection et amélioration des moyens de subsistance, notamment au sein des groupes vulnérables et démunis ;

- Diminution des menaces (directes) associées aux changements climatiques (réduction des dangers/ catastrophes) ;
- Prévention des impacts négatifs des changements climatiques à différentes échelles ;
- Baisse du nombre de décès/Amélioration de la santé et du bien-être des populations ;
- Protection du patrimoine culturel et historique ;
- Avantages multiples du projet grâce aux synergies créées avec d'autres accords et objectifs sur le plan de l'environnement et du développement ;
- Rapport coût-efficacité.

Ces critères ayant servi à classer les besoins prioritaires en matière d'adaptation, il est logique que les indicateurs de progrès soient définis en fonction de ceux ci.

4.1.3. GRANDES LIGNES DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie doit indiquer comment sera exécuté le PANA. Elle définit un programme ou dresse la liste des projets à proposer au FEM et aux autres sources de financement, comporte un échéancier et fournit le plus d'informations possible sur les dispositions prises en vue de la mise en œuvre. Elle se présente sous la forme d'un rapport qui peut orienter l'action du pays et qui informe les donateurs potentiels et autres organismes. **Il peut s'agir, au strict minimum, d'une simple liste de priorités PANA et de descriptifs de projet présentant le coût, les résultats escomptés et les organisations qui se chargeront de la mise en œuvre sur le terrain.**

Si la stratégie porte sur l'ensemble du PANA, il est nécessaire de présenter une analyse de toutes les priorités relatives aux activités en cours et aux besoins additionnels d'adaptation, ainsi qu'un plan qui montre comment sont intégrées les activités du programme dans les projets qui seront soumis au Fonds pour les PMA et à d'autres sources. Les deux possibilités sont décrites en détail dans les pages qui suivent.

V. ÉTAPE 3-A

METTRE EN ŒUVRE UN SEUL PROJET – CHOIX DE L'APPROCHE PROJET

5.1. DÉTERMINER LA OU LES PRIORITÉS DU PANA QUI BÉNÉFICIERONT DU FONDS POUR LES PMA

La première chose à faire lorsqu'on souhaite mettre en œuvre le PANA en exécutant un projet à la fois est de déterminer les priorités visées. Il est possible de rassembler plusieurs priorités dans un même projet, à condition que les activités correspondantes soient étroitement liées et conformes aux priorités du programme d'action. Le Fonds pour les PMA observe

le principe de l'équilibre d'accès, la règle du « premier arrivé, premier servi » risquant d'entraîner une affectation de toutes les ressources à un petit nombre de pays seulement. Pour le moment, les propositions de projet ne doivent pas excéder 5 millions de dollars US environ (le plafond était auparavant de 3,6 millions de dollars US) afin que toutes les Parties aient les mêmes possibilités d'accès. Ce montant augmente proportionnellement à la taille du Fonds.

L'analyse de certaines fiches d'identification du projet (PIF) approuvées (voir le TABLEAU V-2) montre comment les priorités énoncées dans le PANA ont été rassemblées et intégrées dans les activités centrales des projets PANA. Le choix des priorités revient à chaque pays et repose en partie sur l'urgence d'entreprendre l'activité en question, compte tenu des activités en cours et des possibilités de trouver un cofinancement, ainsi que des forces et avantages relatifs de l'agence du FEM qui serait retenue.

Tableau V-2. Priorités du PANA rassemblées en projets à mettre en œuvre dans certains pays les moins avancés

Pays	Priorité du PANA sur laquelle repose le projet	Projet du Fonds pour les PMA
Bangladesh	1. Réduction des dangers dus aux changements climatiques par le reboisement des côtes avec l'aide de la population [Nombre total de projets prioritaires : 15]	Renforcer la capacité d'adaptation en réduisant les menaces que les changements climatiques font peser sur le développement durable dans les populations côtières du Bangladesh
Bénin	1. Mise en place d'un système de prévision et d'alerte précoce en cas de risques climatiques pour la sécurité alimentaire dans quatre régions agro-écologiques vulnérables [Nombre total de projets prioritaires : 5]	Lutter par un programme intégré d'adaptation contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin
Bhoutan	1. Stratégie de gestion des catastrophes – Planification de la sécurité alimentaire et des soins d'urgence au profit des populations vulnérables 2. Abaissement artificiel du niveau du lac Thorthomi 8. Installation d'un système d'alerte précoce dans le bassin de la rivière Pho Chu [Nombre total de projets prioritaires : 9]	Atténuer les risques induits par les changements climatiques et la vulnérabilité face aux crues éclair provoquées par les lacs glaciaires dans les vallées de Punakha-Wangdi et Chamkhar
Cap-Vert	1. Projet de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau [Nombre total de projets prioritaires : 3]	Renforcer la capacité d'adaptation et la résilience face aux changements climatiques dans le secteur hydrologique au Cap-Vert
Congo (République démocratique du)	2. Expansion des capacités de production agricole : Amélioration des semences de maïs, riz et manioc [Nombre total de projets prioritaires : 3]	Renforcer la capacité d'anticiper et de réduire les menaces que font peser les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaire
Djibouti	1. Mise en œuvre d'initiatives prioritaires du PANA visant à accroître la résilience dans les zones côtières les plus vulnérables de Djibouti [Nombre total de projets prioritaires : 8]	Atténuer les risques liés aux changements climatiques sur les systèmes de production du littoral par une gestion intégrée, adaptée et participative associant des organismes locaux

Tableau V-2. Priorités du PANA rassemblées en projets à mettre en œuvre dans certains pays les moins avancés (suite)

Pays	Priorité du PANA sur laquelle repose le projet	Projet du Fonds pour les PMA
Guinée	13. Protection des superficies cultivées à proximité des côtes [Nombre total de projets prioritaires : 25]	Accroître la résilience et l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans les zones côtières vulnérables de la Guinée
Malawi	1. Amélioration de la résilience des populations rurales face aux changements climatiques par le développement de moyens de subsistance durables 1. Augmentation de la production agricole en dépit des pluies irrégulières et de l'évolution du climat [Nombre total de projets prioritaires : 5]	Adapter l'agriculture et les moyens de subsistance en zone rurale face à l'évolution du climat
Samoa	3. Projet de programme de coopération climat-santé 4. Projet de système d'alerte climatique précoce 5. Projet de viabilité de l'agriculture et de la sécurité alimentaire 8. Projet de création de programmes de conservation dans les zones marines et terrestres très vulnérables [Nombre total de projets prioritaires : 9]	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques au Samoa
Soudan	1. Accroître la résilience face à la variabilité accrue des pluies par la remise en état des pâturages et la récupération de l'eau dans la région de Guedaref 2. Réduction de la vulnérabilité des populations dans les zones du sud du Darfour sujettes aux inondations par une meilleure récupération de l'eau 3. Expansion des pratiques agricoles durables dans les zones soumises à un stress thermique dans la région du Nil 4. Conservation de l'environnement et rétablissement de la diversité biologique dans la région nord du Kordofan, en tant que mécanisme de protection des pâturages face à l'augmentation de la variabilité du climat 5. Stratégies d'adaptation aux pénuries d'eau dues à la sécheresse dans les zones du centre équatorial extrêmement vulnérables [Nombre total de projets prioritaires : 5]	Mise en œuvre d'initiatives prioritaires du PANA visant à accroître la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'eau face aux effets néfastes des changements climatiques au Soudan
Tuvalu	1. Augmentation de la résilience des zones côtières et des établissements humains à l'égard des changements climatiques [Nombre total de projets prioritaires : 7]	Accroître la résilience des zones côtières et des établissements humains à l'égard des changements climatiques
Zambia	1. Renforcement des systèmes d'alerte précoce afin d'améliorer la prévention et l'adaptation aux changements climatiques 2. Promotion de nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la vulnérabilité à l'égard de l'évolution ou de la variabilité du climat aux environs des zones de gestion du gibier 6. Adaptation de l'utilisation des terres (agriculture, pêche, élevage) en fonction des changements climatiques [Nombre total de projets prioritaires : 10]	Adaptation aux effets de la sécheresse et de l'évolution du climat sur les zones agro-écologiques 1 et 2 de la Zambie

5.2. CHOISIR L'AGENCE DU FEM ET LES AGENCES D'EXÉCUTION

Une fois établie la liste des activités prioritaires qui seront réalisées au titre du PANA, il convient de choisir l'agence du FEM avec laquelle collaborer. Il en existe dix, qui sont décrites dans le document du Conseil intitulé Comparative advantages of the GEF agencies (GEF/C.31/5 rev.1). On peut également examiner les projets que les différentes entités sont en train d'exécuter ou ont déjà exécutés et les relations de travail qui ont été tissées avec chacune d'elles. Voir à ce sujet la SECTION VII.3.

Le pays doit également choisir une ou plusieurs agences d'exécution pour le projet PANA, en se basant par exemple sur les critères fixés à l'échelle nationale pour mettre en œuvre les projets locaux. Dans certains cas, la réalisation des projets apparaîtra davantage comme une initiative nationale qui associe les organes gouvernementaux et exige une étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé. Il faut toujours envisager de confier l'exécution à des organismes de la société civile, des organisations non gouvernementales ou religieuses, des acteurs du secteur privé et des partenaires du développement.

5.3. FAIRE CONCORDER LES PRIORITÉS DU PANA AVEC LES OBJECTIFS DE L'ADAPTATION ET CHOISIR LES STRATÉGIES ET ACTIVITÉS D'ADAPTATION

Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a dressé la liste de dix buts de l'adaptation qui résument au mieux les besoins prioritaires énoncés dans les PANA. D'autres textes concernant ces buts seront préparés en vue des ateliers régionaux de formation. Entre-temps, les pays sont priés de faire concorder les priorités retenues dans leur PANA avec les buts correspondants, de manière à déterminer plus facilement les stratégies et activités à inclure dans le projet. Le TABLEAU V-3 présente les dix buts de l'adaptation et les stratégies possibles.

5.4. RECENSER LES ACTIVITÉS D'ADAPTATION EXISTANTES

Lorsque les grandes stratégies et activités d'adaptation à exécuter ont été choisies, il est bon de recenser les activités en cours afin de définir les conditions de départ sur le plan du développement. La marche à suivre est décrite dans la FIGURE V-4. Il s'agit d'une

étape importante, car elle aide à répertorier les activités actuellement financées qui pourront servir à établir un cofinancement. Elle précise également vers quelles initiatives de développement sont dirigés d'importants investissements et dans quels cas ces activités devraient intégrer les questions climatiques.

5.5. DÉFINIR LES BESOINS EN MATIÈRE D'ADAPTATION ET ESTIMER LES COÛTS

Un principe essentiel du Fonds pour les PMA (et d'autres fonds en faveur de l'adaptation) est de ne financer que le surcoût des activités à entreprendre pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques⁴. **Calculer le coût de l'adaptation est peut-être l'étape cruciale de l'élaboration des propositions de projet ; elle exige de déterminer avec soin les activités existantes et les coûts initiaux pour être en mesure d'estimer les investissements additionnels requis.** Cette démarche est décrite dans la FIGURE V-5 .

Le Fonds pour les PMA prévoit de recourir à une échelle mobile pour déterminer le cofinancement lorsque le surcoût est difficile à préciser. Le FEM a mis au point cette méthode dans le but d'estimer plus simplement la contribution du Fonds aux projets en fonction du coût intégral de ces derniers. L'échelle mobile en question est décrite dans la SECTION 7.2.1, mais elle apparaît de manière succincte dans la FIGURE V-5.

5.6. PRÉPARER LA FICHE CONCEPTUELLE DE PROJET EN SUIVANT LES MODÈLES DU FEM

La fiche d'identification du projet (PIF) destinée au FEM peut être rédigée lorsque les informations sur les activités à mettre en œuvre ont été rassemblées et lorsque les activités existantes et le surcoût de l'adaptation ont été déterminés.

Le FEM exige que la fiche expose les résultats escomptés de chaque activité ou élément du projet. Ces résultats seront décrits plus en détail dans les étapes ultérieures, qui concernent la subvention pour l'élaboration de projet (PPG) et la préparation du document de projet complet, de façon à produire un cadre détaillé des ressources et des résultats. **La planification du projet est plus facile si l'on définit soigneusement le cadre des ressources et des résultats à l'avance, puisque ce cadre résume ce que le projet fera et ce qu'il tentera d'atteindre.**

⁴ Décision 3/CP.11, paragraphe 2.

Tableau V-3. Principales vulnérabilités et stratégies d'adaptation au regard des dix objectifs de l'adaptation

Objectif de l'adaptation/Secteur	Principales vulnérabilités	Interventions PANA (stratégies d'adaptation)
Agriculture et sécurité alimentaire : Atteindre et préserver la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Raccourcissement de la saison de culture • Diminution des populations de poissons • Perte de terres agricoles (érosion due aux inondations, désertification due à la sécheresse) • Baisse de la fertilité des sols due aux inondations • Salinisation des sols due à l'intrusion d'eau salée • Incertitude quant aux variétés à utiliser et au moment de planter • Sécheresse et pluies soudaines + vagues de chaleur → hausse de l'évapotranspiration • Baisse du rendement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des dates de plantation • Diversification de la production en sélectionnant des espèces résistantes (à la sécheresse dans les zones arides, au sel dans les zones côtières, etc.) • Production de fourrage • Réensemencement des pâturages • Récupération de l'eau • Construction et remise en état des réservoirs/digues • Irrigation économe d'eau • Planification de l'utilisation des terres • Conservation des sols • Conservation et transformation des aliments par l'amélioration des petites usines • Banques alimentaires/céréalières
Ressources en eau : Atteindre et préserver la sécurité de l'approvisionnement et la salubrité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Assèchement des rivières et des sources • Augmentation du stress hydrique • Diminution des sources d'eau douce due à l'élévation du niveau de la mer • Pénurie d'eau potable • Surexploitation des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération de l'eau de pluie • Remise en état des zones humides • Gestion intégrée des bassins versants avec utilisation des terres et protection du littoral • Remise en état des puits • Conception résiliente des réservoirs, canaux d'irrigation, étangs et digues • Utilisation efficace de l'eau • Assainissement écologique
Sécurité matérielle : Protéger les personnes et les biens des extrêmes et des catastrophes climatiques, y compris dans les zones côtières et les basses terres	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des extrêmes et des phénomènes nouveaux (crues éclair dues aux lacs glaciaires, sécheresse, inondations) • Impossibilité pour les anciens systèmes d'alerte précoce de simuler les événements nouveaux et fréquents • Glissements de terrain sous l'effet des crues • Inondation des côtes • Érosion côtière • Dégradation des écosystèmes marins 	<ul style="list-style-type: none"> • Abaissement artificiel du niveau des lacs • Construction de digues, brisants contre les courants, fixation des dunes • Réflecteurs radar et gilets de sauvetage pour les pêcheurs • Cartes des dangers/risques et cartes correspondantes d'intervention, voies d'évacuation • Établissement des populations dans les zones à faible risque • Déplacement des populations menacées • Gestion des catastrophes, prévention et sensibilisation • Remise en état ou installation de stations/appareils d'observation • Mise en place de systèmes de communication pour l'alerte précoce
Protéger les moyens de subsistance et accroître la capacité d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration des ressources naturelles et des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Filet social (fonds d'action sociale, etc.) • Promotion de nouvelles ressources alimentaires • Production d'aliments à l'échelle familiale • Intégration des questions de genre • Installations et centres de formation professionnelle à l'échelle locale

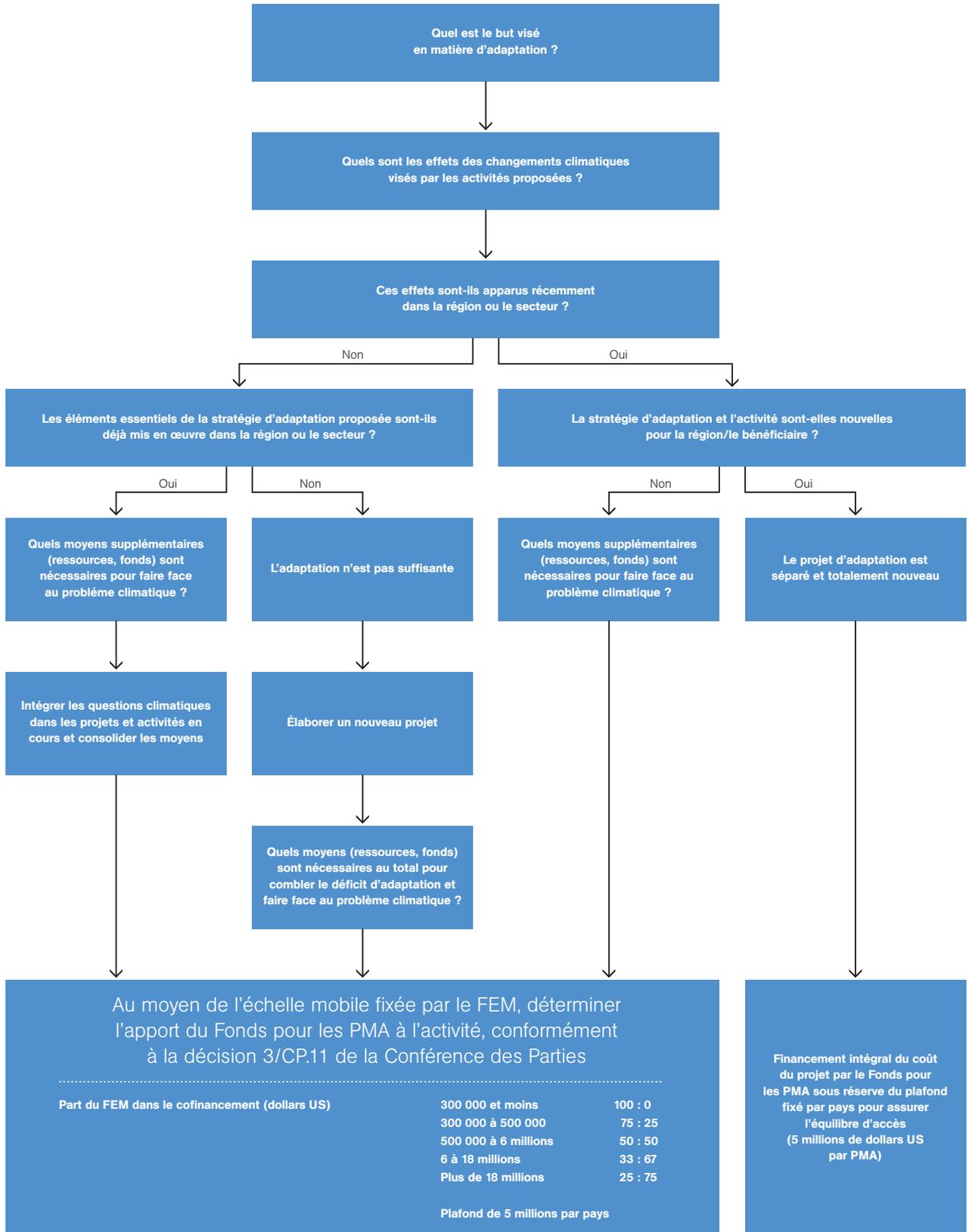
Tableau V-3. Principales vulnérabilités et stratégies d'adaptation au regard des dix objectifs de l'adaptation (suite)

Objectif de l'adaptation/Secteur	Principales vulnérabilités	Interventions PANA (stratégies d'adaptation)
Préserver les grands pans de l'économie nationale et le développement durable (moteur de la croissance économique) des effets possibles de l'évolution du climat	<ul style="list-style-type: none"> Exposition des agriculteurs à des risques incertains et de lourdes pertes dus aux changements climatiques Impossibilité pour les agriculteurs d'obtenir des prêts Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des extrêmes climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes d'information sur les changements climatiques à l'intention de la population Inclusion des changements climatiques dans le programme national d'enseignement Mise au point et utilisation de techniques économes d'énergie Indices de sécheresse Modalités d'assurance Fonds de prévoyance en cas de sécheresse Fonds de prévoyance pour les survivants lors de catastrophes
Favoriser et améliorer la santé et la protection des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Évolution de la transmission des vecteurs de maladies dans le temps et l'espace, dont paludisme, dengue, méningite, choléra et diarrhée Augmentation des risques de décès due à la fréquence des tempêtes tropicales 	<ul style="list-style-type: none"> Distribution de moustiquaires traitées Production de biopesticides Remise en état et création de centres de soins Accès à l'eau potable Systèmes de traitement des eaux résiduaires
Protéger et améliorer la structure et le fonctionnement des écosystèmes pour assurer la production viable des biens et des services fournis par ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> Désertification Déboisement Dégradation des pâturages Remplacement des espèces indigènes et colonisation par des espèces exotiques Pollution par les sédiments lors des crues Diminution de la biodiversité et des services procurés par les écosystèmes due à l'érosion et la régulation des bassins hydrographiques 	<ul style="list-style-type: none"> Boisement du littoral Remise en état des mangroves et gestion des plantations Participation de la population à la lutte contre la sédimentation des côtes Optimisation de la gestion de l'eau douce et de l'écoulement, y compris construction de rigoles de dérivation et de terrasses Gestion des sols et de la végétation Gestion intégrée des bassins versants Réensemencement des pâturages Plantation d'arbres et d'herbes dans les rigoles Construction de gabions pour arrêter l'érosion et remettre en état les zones humides Remise en état des étangs envasés et reconstitution des pentes des bassins
Préserver les sources d'énergie renouvelables et l'approvisionnement énergétique des effets possibles de l'évolution du climat	<ul style="list-style-type: none"> Insécurité énergétique due à la perturbation des réseaux hydroélectriques Diminution des ressources locales en biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention et gestion des incendies de friches Efficacité énergétique Microstations hydroélectriques Diversification des sources d'énergie (soleil, vent, biogaz)
Protéger et préserver les valeurs et les systèmes culturels	<ul style="list-style-type: none"> Liens étroits entre l'environnement et les règles et le patrimoine culturels (logement, habillement, médecine, autres traditions) Pressions exercées sur la culture par la modification du milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> Protection et conservation d'espèces indigènes Conservation des sites du patrimoine culturel et promotion des jardins botaniques
Protéger et améliorer la conception de l'infrastructure critique	<ul style="list-style-type: none"> Accélération de l'érosion des plages Destruction de l'infrastructure pendant les événements extrêmes (crues, tempêtes) 	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la conception et remise en état de l'infrastructure Établissement des populations dans les zones à faible risque

Figure V-4. Détermination des conditions initiales de développement pour un projet unique du Fonds pour les PMA



Figure V-5. Détermination du surcoût de l'adaptation pour une activité unique





VI. ÉTAPE 3-B

METTRE EN ŒUVRE L'ENSEMBLE DU PANA – CHOIX DE L'APPROCHE PROGRAMME

6.1. FAIRE CONCORDER LES PRIORITÉS DU PANA AVEC LES OBJECTIFS DE L'ADAPTATION ET CHOISIR LES STRATÉGIES ET ACTIVITÉS D'ADAPTATION

Quand on élabore une stratégie de mise en œuvre pour l'ensemble du PANA, il peut être bon de mettre en concordance les priorités du programme et les dix buts de l'adaptation qui ont été décrits dans la section précédente. Cela facilitera le choix des stratégies et activités d'adaptation à exécuter afin de répondre à tous les besoins prioritaires énumérés dans le PANA. Cet exercice important mettra à jour les activités qui sont susceptibles de répondre à plusieurs besoins. Le TABLEAU V-3 présente les buts de l'adaptation et les stratégies possibles.

6.2. DÉCRIRE LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT EXISTANTES À L'ÉCHELON NATIONAL

Lorsque des stratégies et activités d'adaptation ont été établies pour toutes les priorités du PANA, on peut dresser une liste des initiatives de développement déjà en cours, en suivant les étapes décrites dans la FIGURE VI-6. L'analyse approfondie des activités menées à l'échelon national permet d'avoir une idée générale des activités pertinentes qui sont conduites dans tous les secteurs et tous les programmes nationaux. **Cette tâche facilite l'intégration des nouvelles activités d'adaptation dans les activités existantes et peut aider à trouver les agences qui seraient le plus à même d'exécuter les principales activités du PANA.**

6.3. DÉTERMINER LE SURCÔÛT DE L'ADAPTATION À L'ÉCHELON NATIONAL

Une fois que l'on a répertorié les activités d'adaptation qui répondront à l'ensemble des besoins prioritaires énoncés dans le PANA et que l'on a inventorié les activités de développement existantes, il convient de rapprocher les deux listes en vue d'estimer le surcoût de l'adaptation.

6.4. ÉLABORER LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Si les propositions doivent être soumises à plusieurs agences de financement, la stratégie de mise en œuvre peut regrouper les activités d'adaptation de manière à former des projets. **Considérer l'ensemble du PANA présente le double avantage de définir les éléments existants et additionnels en une seule étape et de simplifier la rédaction ultérieure des propositions destinées aux différentes sources de financement. Dans l'éventualité où le Fonds pour les PMA disposerait de fonds additionnels pour mettre intégralement en œuvre les PANA, l'ensemble du programme d'action serait prêt à être exécuté.**

Un autre avantage est la possibilité d'échelonner l'exécution des activités de manière à acquérir les capacités nécessaires et à préparer comme il convient les mesures qui prennent plus de temps et dont la réussite exige certaines conditions préalables. Il est préférable que le financement du premier projet par le Fonds pour les PMA serve à définir une large stratégie de mise en œuvre, par le biais de la subvention pour l'élaboration de projet, et que le financement ultérieur s'ajoute aux dispositions prises pour la mise en œuvre, plutôt que de définir des projets totalement nouveaux en entreprenant un cycle complet de financement par le Fonds.

La stratégie de mise en œuvre doit préciser quelles sont les sources de financement, les organismes de mise en œuvre et les agences d'exécution. Elle doit également fournir les autres renseignements voulus pour que toutes les activités prévues dans le PANA puissent être menées à bien. S'il est possible d'obtenir directement des crédits budgétaires, il est important d'établir des liens clairs entre les activités du PANA et les plans et programmes sectoriels. Les activités doivent être suivies de près grâce à une base de données et un système d'information nationaux qui permettent de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis.

6.5. PRÉPARER LA FICHE CONCEPTUELLE DE PROJET EN SUIVANT LES MODÈLES ÉTABLIS PAR LES SOURCES DE FINANCEMENT

Les propositions doivent suivre les modèles et formats imposés par la source de financement choisie. La section qui suit décrit en détail comment présenter des propositions au titre du Fonds pour les PMA du FEM.

Figure VI-6. **Détermination des projets de développement existants qui correspondent aux activités d'adaptation prévues dans l'ensemble du PANA (à l'échelon national)**



ANNEXE I. PRÉCISER LES OBJECTIFS DE L'ADAPTATION ET L'ÉCHELLE DES ACTIVITÉS

Une bonne façon d'intégrer les questions de développement dans les mesures envisagées consiste à définir les objectifs de l'adaptation. Il s'agit en fait de classer les activités d'adaptation par catégories, en fonction des initiatives plus larges de développement. Cela aide à rapprocher les mesures d'adaptation et les objectifs de développement, à établir des stratégies et activités communes aux deux champs d'action et à préciser les cadres d'analyse qui seront utilisés aux échelles et niveaux voulus pour chaque système ou secteur. En outre, il est plus facile d'évaluer les investissements existants en associant directement les activités d'adaptation aux financements classiques axés sur le développement et d'autres fins, ainsi que les coûts additionnels dus aux besoins d'adaptation. Les dix buts de l'adaptation définis à ce jour figurent dans L'ENCADRÉ AI-3. L'exemple de l'agriculture et la sécurité alimentaire est examiné dans les pages qui

suivent. On y voit la ventilation des différents éléments aux échelles adaptées et les stratégies et activités d'adaptation définies pour chaque élément.

On voit également dans cet exemple comment faire pour que les retombées idéales concordent avec la situation actuelle. Si celle-ci n'est pas idéale, parce que les questions climatiques ne sont pas prises en considération comme il convient, il existe un déficit d'adaptation et les activités prévues devront combler ce déficit et les besoins créés par les changements climatiques.

Une distinction est faite entre un projet relevant d'un fonds ou d'un organisme de financement et une activité d'adaptation qui vise expressément à atteindre un objectif précis. En fin de compte, les projets sont une combinaison d'activités d'adaptation et d'autres activités qui sont menées à bien dans le cadre de la catégorie de projet considérée (dans ce cas-ci les projets relevant du Fonds pour les PMA) ou des activités destinées à atteindre des buts plus larges en matière de développement et de changements climatiques, y compris la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'intégration, etc. **La part des fonds qui va aux activités d'adaptation, sur le coût total du projet, constitue donc un bon indicateur à cet égard.**

Encadré AI-3. Objectifs de l'adaptation

- **Agriculture et sécurité alimentaire** : Atteindre et préserver la sécurité alimentaire
- **Ressources en eau** : Atteindre et préserver la sécurité de l'approvisionnement et la salubrité de l'eau
- **Sécurité matérielle** : Protéger les personnes et les biens des extrêmes et des catastrophes climatiques, y compris dans les zones côtières et les basses terres
- **Protéger les moyens de subsistance et accroître la capacité d'adaptation**
- Préserver **les grands pans de l'économie nationale et le développement durable** (moteur de la croissance économique) des effets possibles de l'évolution du climat
- Favoriser et améliorer **la santé et la protection des personnes**
- Protéger et améliorer la structure et le fonctionnement des écosystèmes pour assurer la production viable **des biens et des services fournis par ces derniers**, incluant l'utilisation des terres
- Préserver **les sources d'énergie renouvelables et l'approvisionnement énergétique** des effets possibles de l'évolution du climat
- Protéger et préserver **les valeurs et les systèmes culturels**
- Protéger et améliorer la conception de **l'infrastructure critique et l'aménagement du territoire**

QUESTIONS D'ÉCHELLE

Avant d'analyser dans le détail les buts de l'adaptation, nous verrons les échelles auxquelles sont planifiées et exécutées les activités (voir l'ENCADRÉ AI-4). Bien entendu, certaines activités peuvent être conduites à plusieurs échelles. Il est important d'examiner soigneusement ces questions pour bien déterminer les modes d'intervention, de suivi et de mesure des résultats. Cela permet aussi de consolider les efforts d'adaptation, ce dont on ne peut bénéficier pleinement qu'avec une bonne planification. Cette notion récente ne se limite pas à faire plus de la même chose dans un nombre accru de communautés ou dans toutes les communautés d'un pays – tâche impossible en soi – il s'agit de planifier soigneusement un ensemble d'activités et d'investissements regroupés à plus vaste échelle, de manière à favoriser et faciliter l'action à l'échelon local. La consolidation tient compte du fait qu'il existe des liens temporels et spatiaux entre les systèmes. Bien appliquée, elle assure un impact et des avantages durables.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CHACUN DES OBJECTIFS DE L'ADAPTATION

Afin de montrer l'utilité de la démarche, nous prendrons l'exemple de l'agriculture et la sécurité alimentaire et montrerons les éléments du but en question et les activités et stratégies d'adaptation possibles à différentes échelles. On a beaucoup écrit sur le sujet et les nombreuses stratégies qui ont été proposées pour assurer la sécurité alimentaire en général peuvent souvent être appliquées directement dans le contexte de l'évolution du climat. On pourra par exemple consulter les travaux de l'Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur la faim⁵ ou le document intitulé *Best Bets to Boost Crop Yields in SubSaharan Africa* de l'Alliance des centres du CGIAR⁶. Les graphiques qui suivent présentent un simple exemple des éléments qui composent l'objectif « agriculture et sécurité alimentaire ». Un projet lancé dans ce domaine comporterait des mesures destinées à mettre en œuvre une partie des activités et solutions décrites, auxquelles s'ajouteraient diverses activités d'appui : collecte et traitement des données climatiques nécessaires pour planifier les activités agricoles, analyse des prévisions climatiques et perspectives saisonnières afin d'établir le calendrier agricole, renforcement des capacités et sensibilisation afin de bien informer les agriculteurs.

Encadré AI-4. Échelles de mise en œuvre des activités d'adaptation

- Petite échelle/localités/communautés
- Zones côtières
- Zones urbaines
- Projet et activités infranationaux
- Gestion intégrée des bassins hydrologiques
- Projets et programmes nationaux, incluant les approches par secteur entier
- Activités relevant de projets et programmes régionaux – multinationaux
- Activités et projets d'envergure mondiale

⁵ SANCHEZ P, SWAMINATHAN MS, DOBIE P ET YUKSEL N. 2005. *Halving Hunger: It can be done*. UN Millennium Project task Force on Hunger 2005, Earthscan, Londres, 245 p.

⁶ Disponible à l'adresse <http://cgiar.org/pdf/alliance_bestbets_july2008.pdf>, site consulté le 1^{er} septembre 2009

Figure AI-7b →
à l'intérieur

Figure AI-7b. Exemple de l'objectif « agriculture et sécurité alimentaire » avec ses principaux éléments

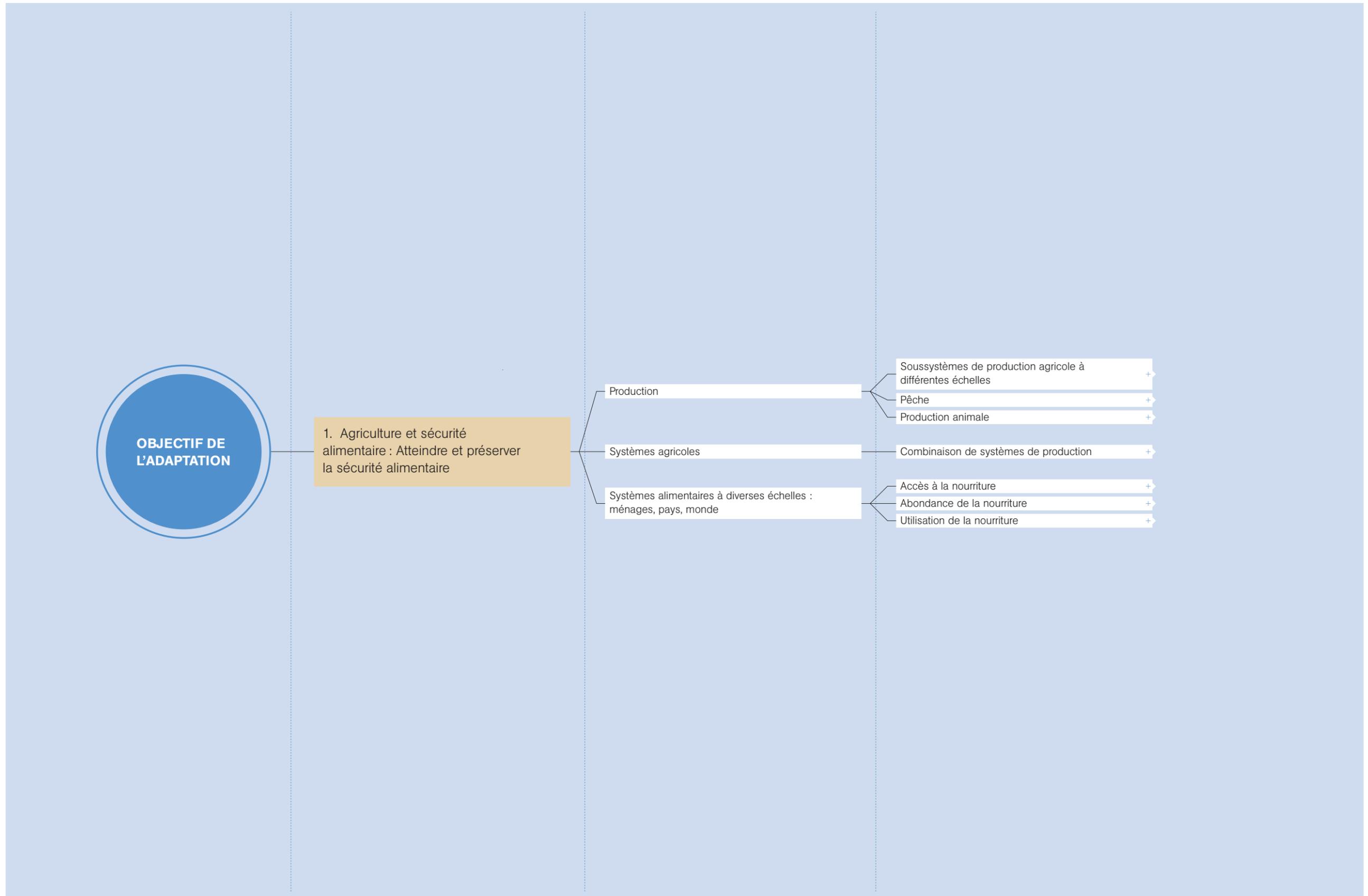


Figure AI-7a. Les dix objectifs de l'adaptation qui englobent les priorités établies dans les PANA

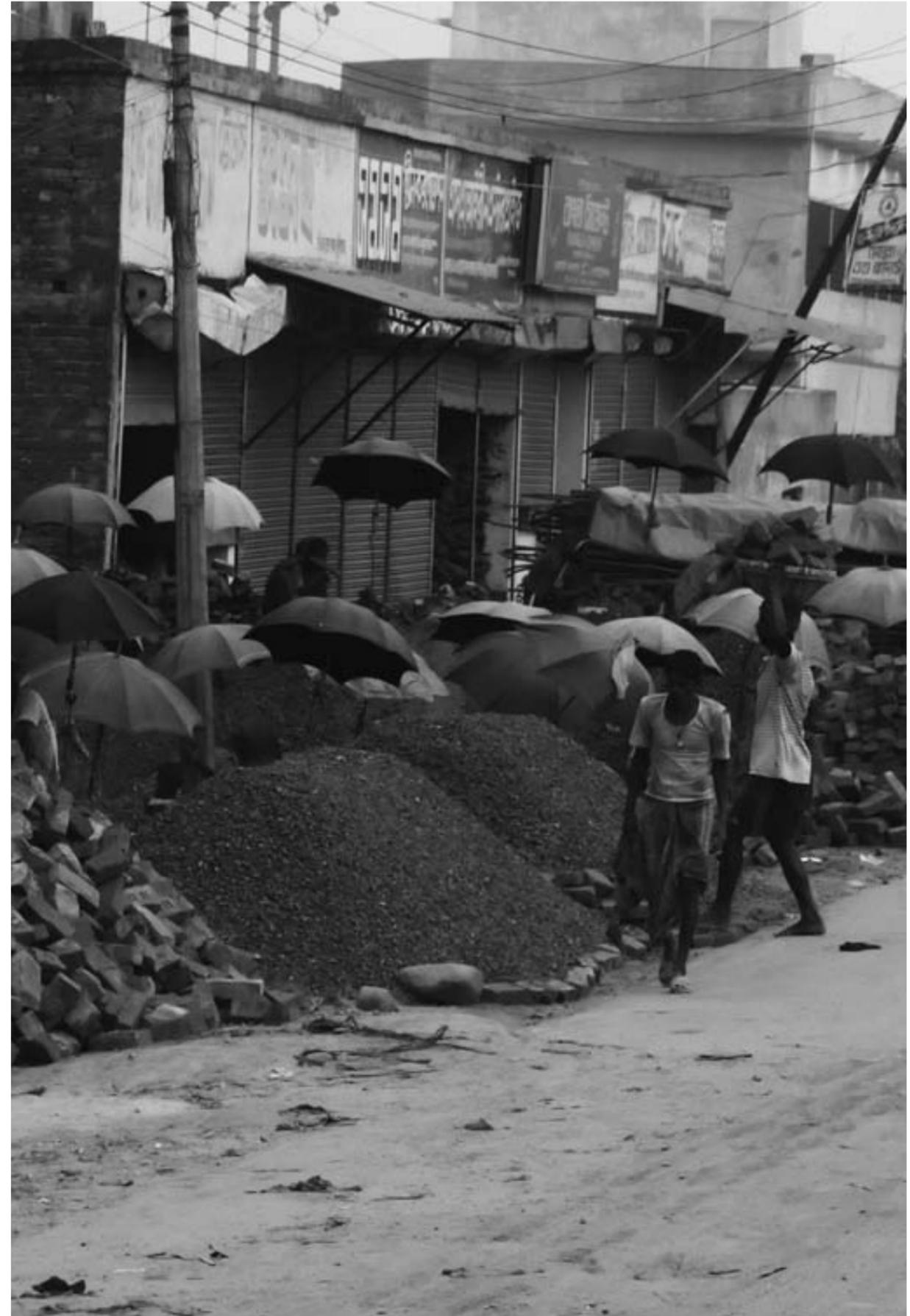
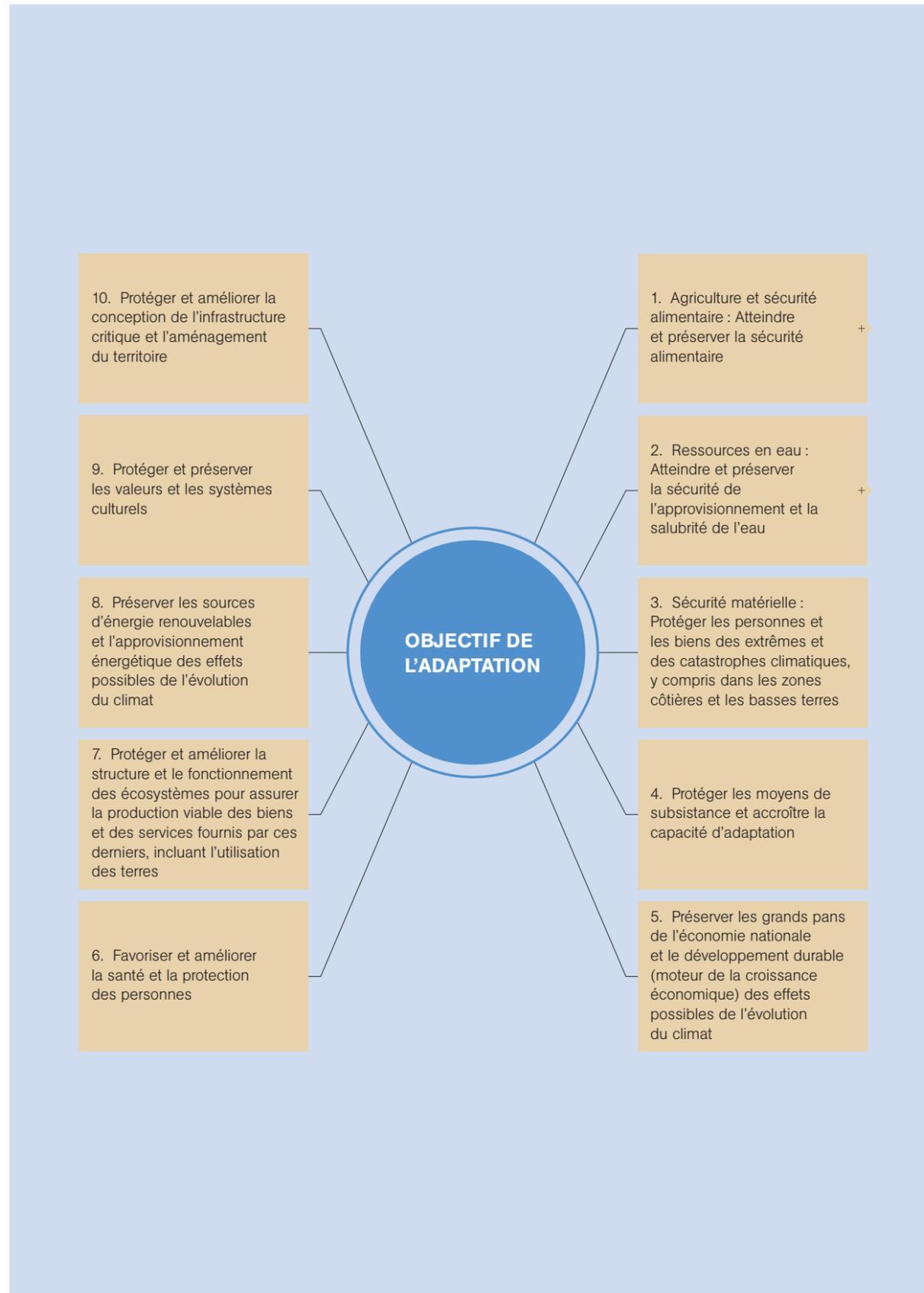


Figure AI-7d →
à l'intérieur

Figure AI-7d. Exemples de stratégies d'adaptation à l'échelle régionale et multinationale

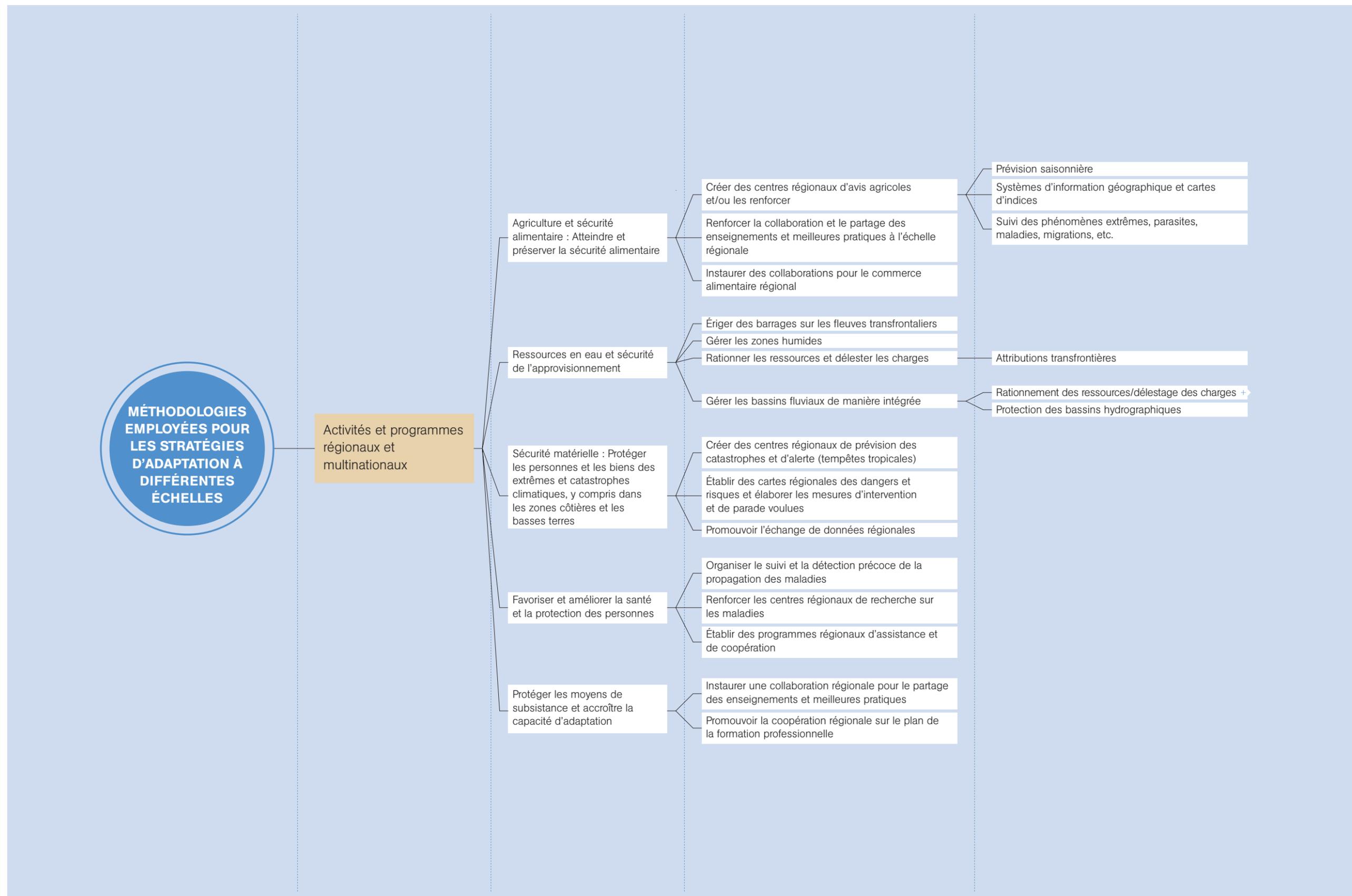


Figure AI-7c. Exemple de l'objectif « agriculture et sécurité alimentaire » avec ses principaux éléments

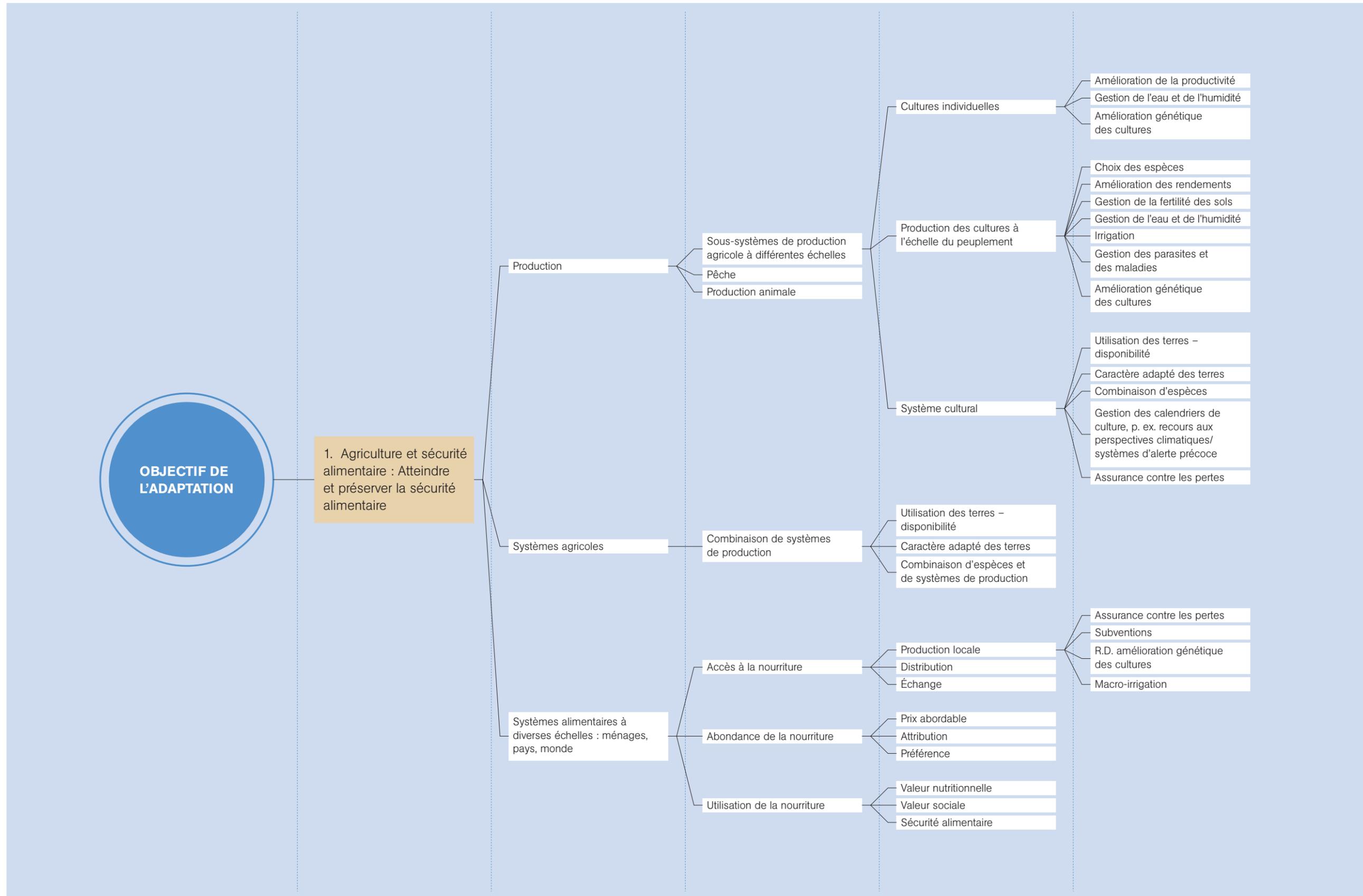


Figure AI-9a →
à l'intérieur

Figure AI-9a. Échelles de mise en œuvre des stratégies et activités d'adaptation

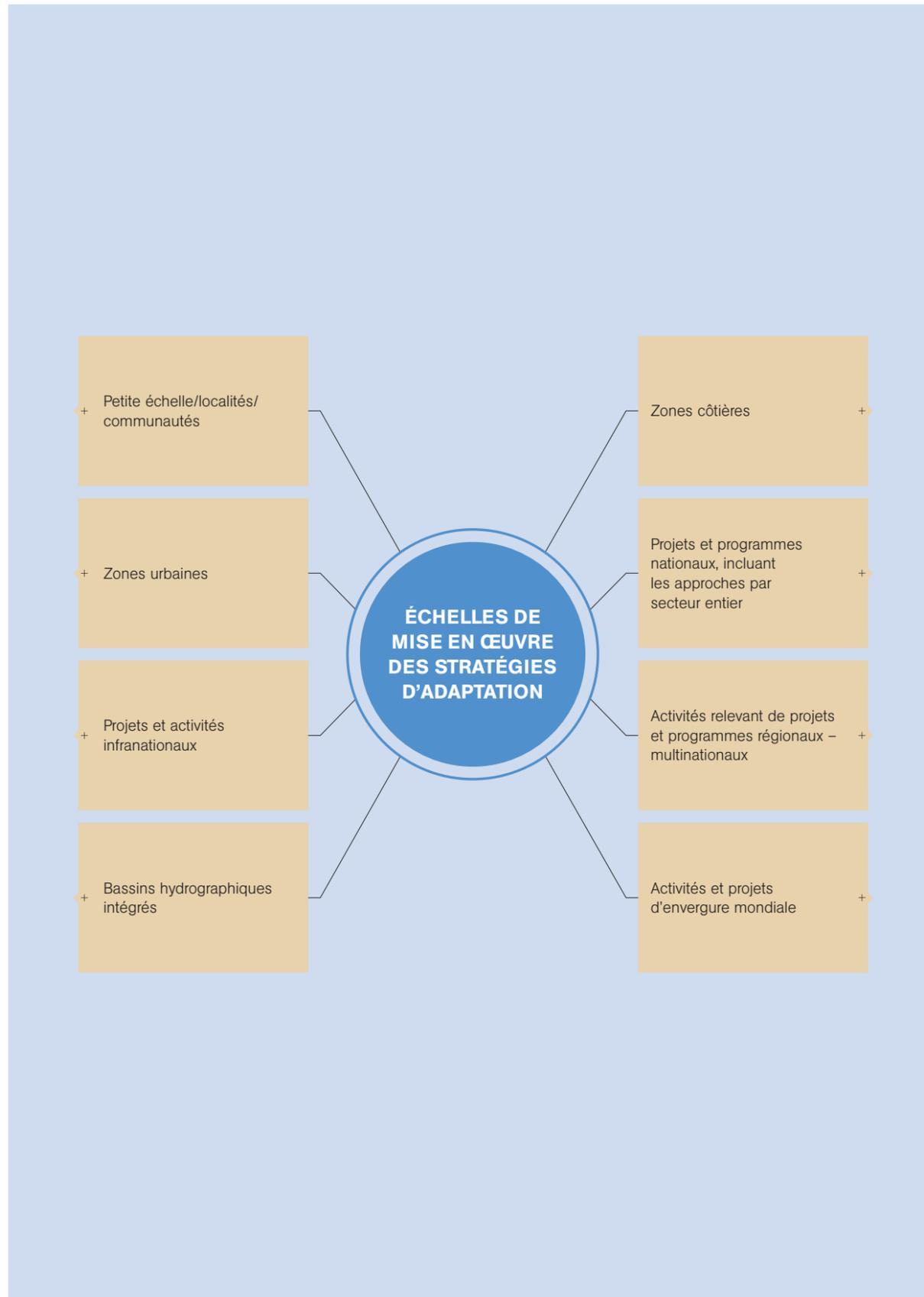


Figure AI-8. Exemples de stratégies d'adaptation courantes en matière de production agricole et questions à examiner

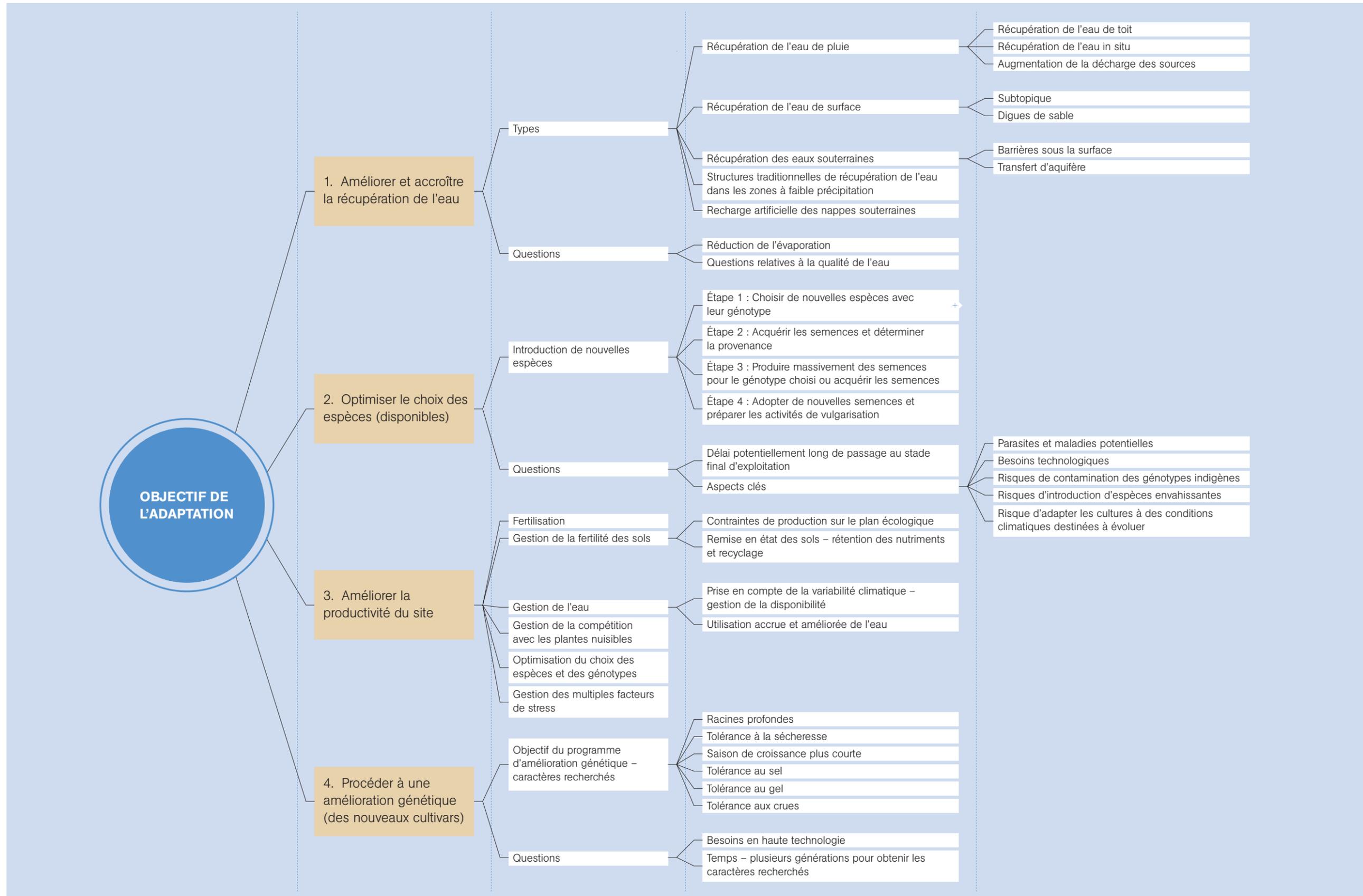


Figure AI-9c →
à l'intérieur

Figure AI-9c. Exemples de stratégies d'adaptation à l'échelle nationale, y compris les approches par programme et par secteur

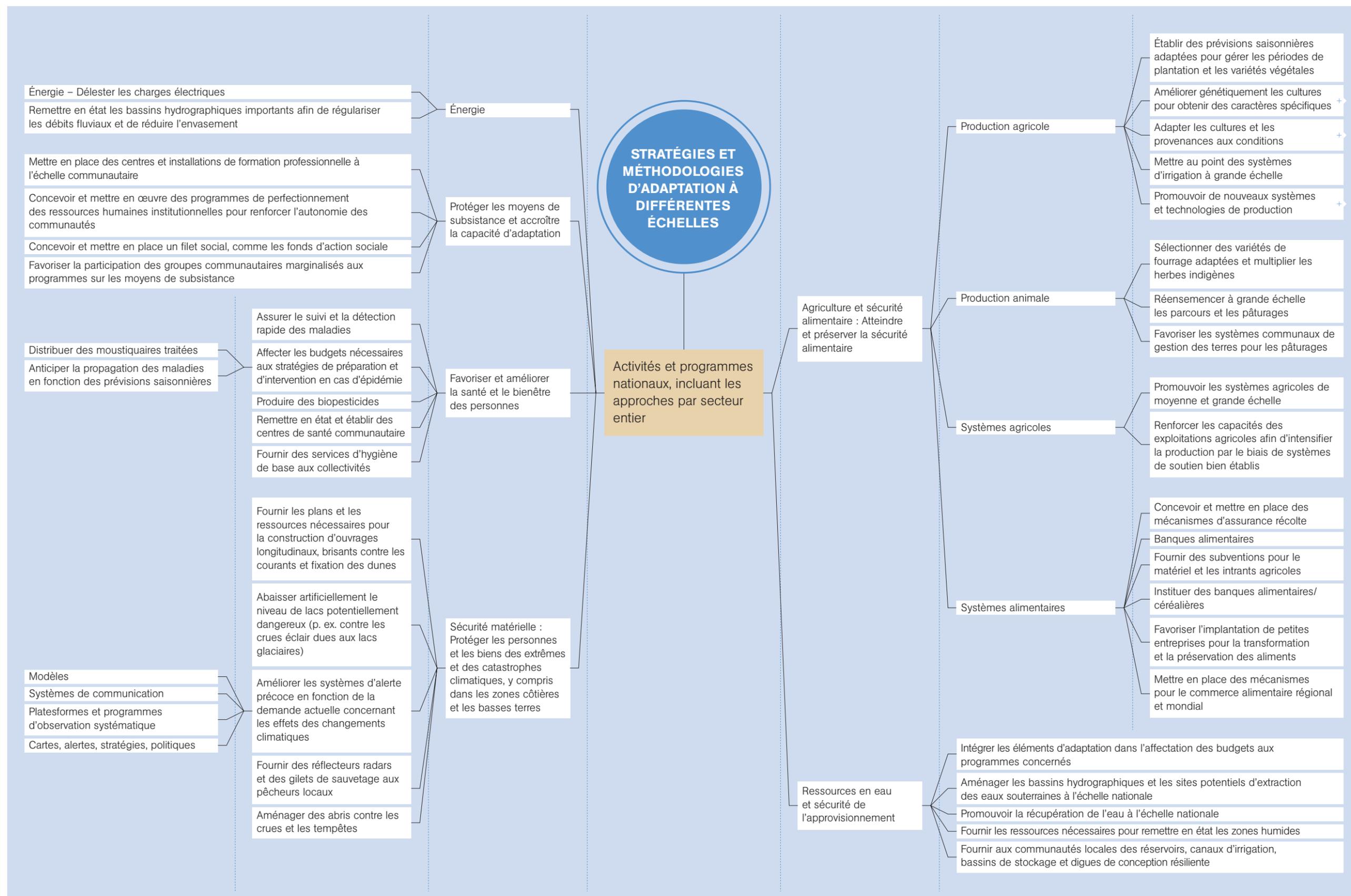
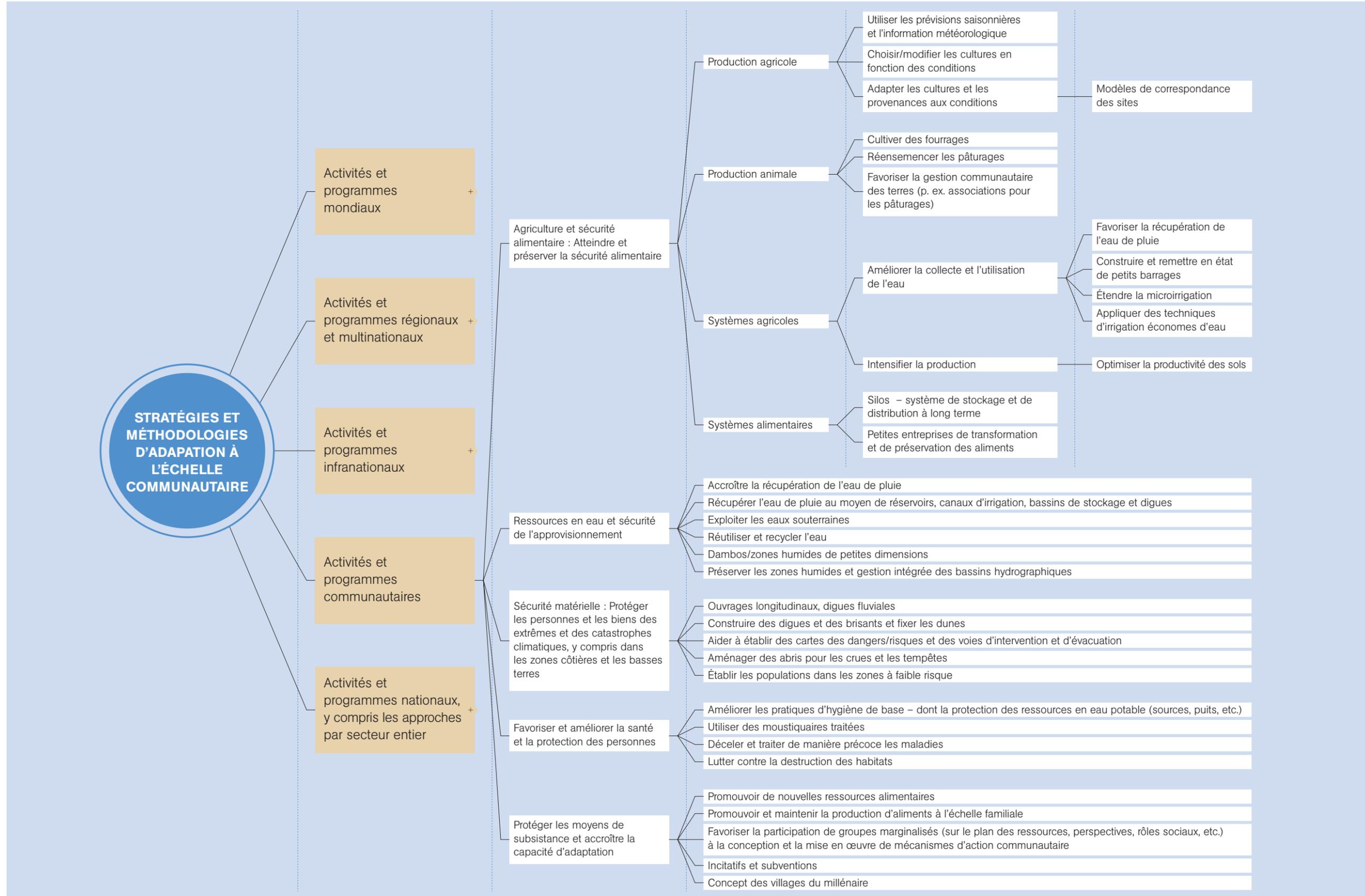
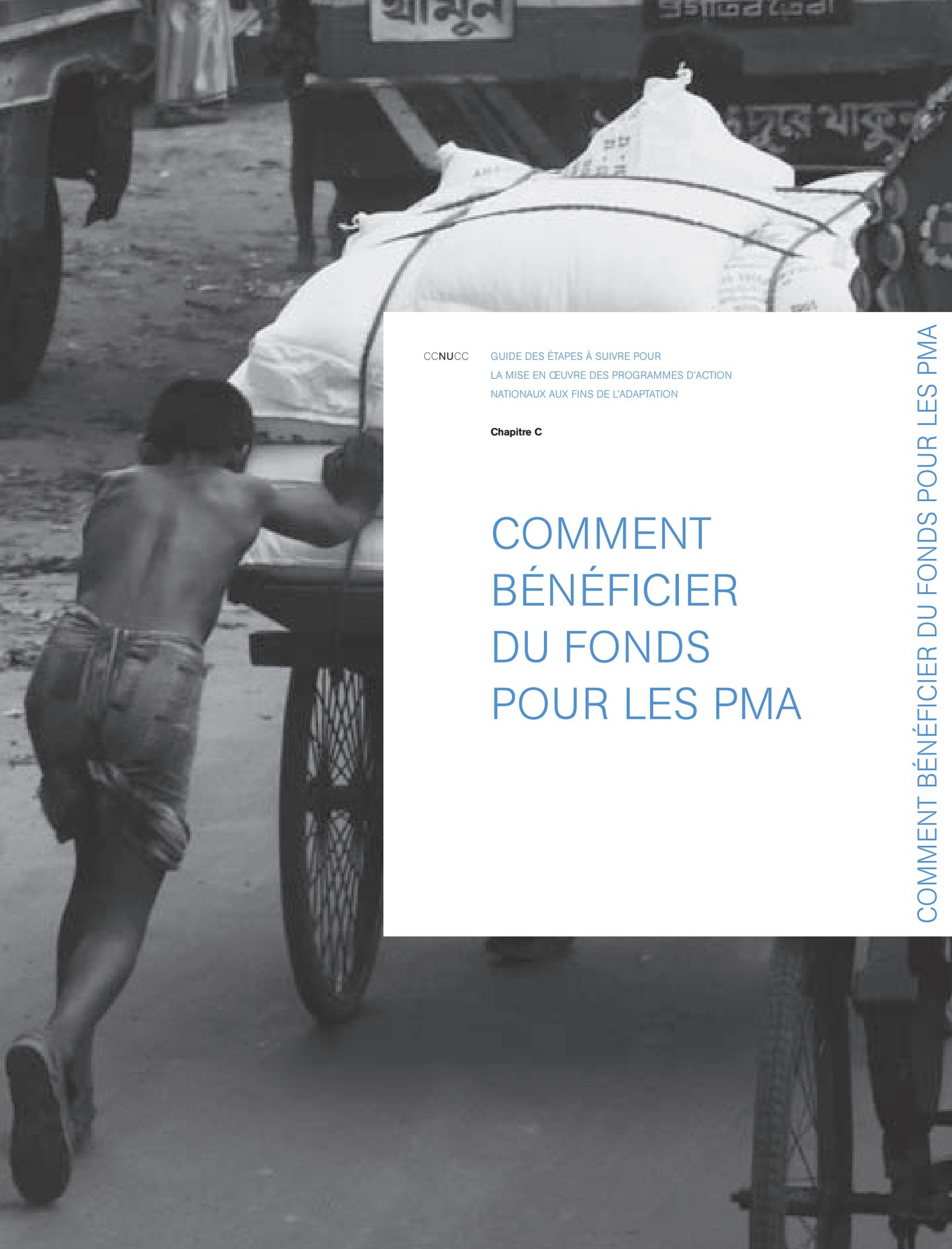


Figure AI-9b. Exemples de stratégies d'adaptation à l'échelle locale et communautaire





CCNUCC GUIDE DES ÉTAPES À SUIVRE POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

Chapitre C

COMMENT BÉNÉFICIER DU FONDS POUR LES PMA

VII. MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS PANA PAR LE FONDS POUR LES PMA

7.1. LE FONDS POUR LES PMA

La Conférence des Parties a créé en 2001 le Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) afin d'appuyer l'exécution du Programme de travail en faveur des pays les moins avancés. Une description complète de ce programme figure dans la SECTION II du présent guide.

En tant qu'entité chargée de la gestion du Fonds pour les PMA, le FEM a reçu des directives concernant le financement de l'élaboration des PANA dans la décision 27/CP.7 et concernant le financement de la mise en œuvre des PANA dans la décision 3/CP.11. Les directives visant le financement des autres éléments du Programme de travail ont été formulées en 2008 dans la décision 5/CP.14.

Des informations générales sur la façon d'accéder aux ressources du Fonds pour les PMA se trouvent dans les documents GEF/C.19/inf.7 (préparation des PANA) et GEF/C.28/18 (exécution des PANA).

Le Fonds pour les PMA est la principale source de financement des PANA, mais les pays les moins avancés peuvent également faire appel à d'autres fonds, notamment le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour l'adaptation.

7.2. DÉTERMINATION DU COÛT DES PROJETS

À partir des directives données dans la décision 3/CP.11, le Fonds pour les PMA a mis au point plusieurs dispositions spéciales destinées à simplifier la préparation des projets et à accélérer l'accès aux ressources du Fonds. Il s'agit de l'option du coût intégral, du principe du surcoût, d'un barème souple de cofinancement et d'une échelle mobile pour faciliter le calcul du coût des projets.

Conformément à la décision 3/CP.11, le Fonds prévoit un financement sur la base du coût intégral des mesures destinées à combler les besoins des pays les moins avancés en matière d'adaptation. Dans la pratique toutefois, les mesures d'adaptation devraient

être appliquées en conjonction avec d'autres activités. On peut aussi affirmer que dans la plupart des cas, les investissements seraient à la fois plus durables et plus efficaces s'ils étaient intégrés dans les objectifs de développement déjà définis. Ces objectifs englobent en eux mêmes certains coûts (p. ex. financement destiné à améliorer la production agricole et à accroître la sécurité alimentaire), qui sont les « coûts de base » à assumer pour atteindre les objectifs de développement en l'absence de changements climatiques. Ces coûts ne peuvent être financés par le Fonds, mais ils devraient être défrayés par le biais de l'aide au développement internationale, des budgets nationaux, etc. **Le Fonds pour les PMA ne couvre que le « surcoût » de l'adaptation, c'est à dire les investissements nécessaires pour rendre les investissements existants (plus) résilients à l'égard des répercussions des changements climatiques.** Autrement dit, le « surcoût » est le coût que doivent payer les pays vulnérables pour combler leurs besoins immédiats en matière d'adaptation.

7.2.1. COFINANCEMENT ET ÉCHELLE MOBILE

Concrètement, le montant exact du surcoût admissible au titre du Fonds pour les PMA peut être déterminé de deux façons :

- (a) Comparer l'évaluation du coût intégral dans le cas d'un « scénario de développement de base » (sans intervention du Fonds pour la PMA) à l'évaluation du coût intégral dans le cas d'un « scénario de rechange » (avec les activités supplémentaires destinées à accroître la résilience à l'égard de l'évolution du climat), l'écart entre les deux correspondant au surcoût admissible.
- (b) Utiliser une simple échelle mobile, qui sert à calculer la contribution éventuelle du Fonds aux projets, lorsqu'il n'est pas possible d'estimer de manière précise le surcoût de l'adaptation. De plus amples informations sur cette échelle figurent dans le document de programmation pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA (document GEF/C.28/18).

Le cofinancement des projets PANA permet de montrer que les activités d'adaptation proposées sont bien ancrées dans les activités de développement existantes (déjà financées). En fait, il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds dans le sens classique du terme, c'est-à-dire de rechercher de nouvelles ressources financières directement applicables au projet). Le cofinancement en vertu du Fonds pour les PMA se base sur le financement déjà disponible pour les projets de développement, ce qui procure de facto les fonds nécessaires. Pour que la procédure se concrétise, il faut que les entités qui financent les activités existantes sur lesquelles se fonde le projet d'adaptation s'engagent de manière ferme à affecter une partie des ressources déjà disponibles à la réalisation du projet.

7.2.2. ÉQUILIBRE D'ACCÈS ET RESSOURCES DISPONIBLES PAR PAYS

Selon la décision 6/CP.9, le Fonds pour les PMA doit suivre le principe suivant : « *Accès équitable des pays les moins avancés Parties à un financement pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation* ». Dans le document GEF/C.28/18, qui se fonde lui aussi sur les directives de la décision 3/CP.11, le principe de l'accès équitable est devenu la notion d'*équilibre d'accès*. **Cette notion veut que le financement de la mise en œuvre des PANA soit accessible à tous les PMA et ne soit pas accordé selon le principe du « premier arrivé, premier servi » (p. ex. aux pays possédant une plus grande capacité institutionnelle en matière d'élaboration des projets).**

Pour le premier cycle de mise en œuvre des PANA, le financement s'opérera par pays, de façon à ce que chacun des PMA puisse avoir accès à une part des ressources totales du Fonds⁷. En mai 2009, les donateurs avaient versé 176,5 millions de dollars US au Fonds. Quarante neuf PMA étant admissibles⁸, le montant alloué à chaque pays correspond à environ 5 millions de dollars US.

7.3. LES AGENCES DU FEM

La première étape du processus visant à accéder au financement pour l'exécution d'un PANA par le biais du Fonds pour les PMA consiste à choisir un ou plusieurs organismes de mise en œuvre parmi le groupe d'agences du FEM, en vue de faciliter la présentation d'une proposition de projet au Fonds au cours d'une période qui ne doit pas dépasser vingt deux mois. On peut consulter l'état actualisé des projets sur le site Web du FEM, à l'adresse <<http://www.thegef.org>>.

Le rôle de l'agence du FEM est d'aider le pays à formuler un projet cohérent fondé sur une ou plusieurs des grandes priorités du PANA et à remplir une fiche d'identification du projet (PIF) d'environ quatre à huit pages, selon les modèles actuels. **Chaque pays est libre de choisir parmi les dix agences du FEM pour la mise en œuvre du ou des projets. Il est également possible de mener différents projets avec différentes agences ou de faire collaborer plusieurs agences à un même projet afin de profiter de leur expertise dans des secteurs précis.** Le choix doit reposer sur la comparaison de leurs avantages respectifs dans les domaines qui intéressent le projet (pour de plus amples informations à ce sujet, voir le document GEF/C.31/5 sur la page Web du FEM, à l'adresse <<http://www.thegef.org>>).

Les dix agences du FEM sont les suivantes :

- (a) la *Banque asiatique de développement (BASD)*, dont les principaux avantages selon le FEM sont la mise en œuvre de projets d'investissement à l'échelle nationale et multinationale en Asie et la capacité d'intégrer le renforcement des capacités et l'aide technique dans les projets. Elle possède une vaste expérience dans les domaines du rendement énergétique, des énergies renouvelables, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles, dont les ressources hydriques, et la gestion durable des terres.

⁷ Pour les cycles ultérieurs, le système sera plus souple et tiendra compte de différents facteurs, dont la vulnérabilité face aux changements climatiques, les circonstances nationales et locales, y compris la population et la dimension du pays et la capacité de gérer la vulnérabilité actuelle et les changements futurs à l'échelle nationale et locale

⁸ Le Cap Vert faisait parti du groupe au début du processus, ce qui le rend admissible au Fonds, contrairement à la Somalie qui n'est pas signataire de la CCNUCC

- (b) la *Banque africaine de développement (BAD)*, dont l'avantage principal selon le FEM est le rôle qu'elle joue en tant que banque de développement régionale. La BAD commence toutefois à s'occuper de questions environnementales d'envergure internationale. Sa politique en matière d'environnement, qui n'a été approuvée que récemment, est en train d'être intégrée à ses activités. Elle se concentrera sur les projets environnementaux se rapportant aux centres d'intérêt du FEM que sont les changements climatiques (adaptation, énergies renouvelables et rendement énergétique), la dégradation des terres (déboisement, désertification) et les eaux internationales (gestion des eaux et pêche).
- (c) la *Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)*, dont l'avantage principal selon le FEM est l'expérience et l'expertise dans la création et la transformation de marchés ; elle s'est également distinguée par l'atteinte de résultats durables dans le cadre de projets d'infrastructure environnementale réalisés par le secteur privé (petites et moyennes entreprises) et les municipalités à l'échelle régionale et nationale, dans des pays d'Europe centrale et de l'Est et d'Asie centrale, notamment dans les domaines du rendement énergétique, de l'intégration de la diversité biologique et de la gestion de l'eau.
- (d) l'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, dont l'action dans le domaine des changements climatiques est guidée par son mandat, à savoir améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et contribuer à l'essor de l'économie mondiale. À partir de ses activités multidisciplinaires dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches, de l'aquaculture, de l'élevage, de l'économie, du développement rural et de la sécurité alimentaire, la FAO suit une approche intégrée en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Elle doit pour cela recenser les problèmes actuels et potentiels et aider les Membres, en particulier les plus vulnérables, à étendre leur capacité de résister aux répercussions néfastes de l'évolution du climat et de sa variabilité et à mettre pleinement à profit les nouvelles possibilités qui s'ouvrent. La FAO s'efforce notamment de

déterminer les moyens et potentiels de favoriser les synergies entre les objectifs d'adaptation et d'atténuation et d'aider à atteindre les objectifs de développement.

L'organisation mène un large éventail d'activités, d'envergure locale à mondiale, allant des actions immédiates à des stratégies à long terme dans le domaine des changements climatiques. La FAO a adopté une approche écosystémique qui englobe l'agriculture, les forêts et les pêches.

Les principes centraux sur lesquels se fondent les activités de la FAO dans le secteur des changements climatiques sont les suivants :

- Intégrer les questions climatiques dans la planification de la sécurité alimentaire et du développement dans tous les secteurs et à toutes les échelles spatio temporelles ;
- Suivre une approche systémique qui repose sur les synergies dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et de la production alimentaire durable ;
- Œuvrer en fonction de la demande, selon le lieu et de façon participative, en tenant compte des besoins particuliers des hommes et des femmes, ainsi que des priorités des communautés autochtones ;
- Considérer les questions d'adaptation et d'atténuation dans le cadre d'un processus d'apprentissage social permanent qui intègre les connaissances locales et scientifiques ;
- Favoriser les synergies entre les conventions et accords internationaux relatifs aux changements climatiques, à la désertification, à la diversité biologique et aux forêts.

Les six champs d'action prioritaires de la FAO pour l'adaptation aux changements climatiques dans l'agriculture, les forêts et la pêche sont les suivants :

- Données et connaissances nécessaires pour les études d'impact et l'adaptation ;
- Gouvernance pour l'adaptation aux changements climatiques ;
- Moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques ;
- Conservation et gestion durable de la diversité biologique ;
- Technologies novatrices ;
- Meilleure gestion des risques de catastrophes.

- (e) la *Banque interaméricaine de développement (BID)*, dont le principal avantage selon le FEM est le soutien de projets d'investissement à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle finance des activités dans les centres d'intérêt suivants : diversité biologique (aires protégées, ressources marines, forêts, biotechnologie), changements climatiques (y compris les biocarburants), eaux internationales (gestion des bassins hydrographiques), dégradation des terres (lutte contre l'érosion) et polluants organiques persistants (gestion des parasites).
- (f) le *Fonds international de développement agricole (FIDA)*, dont les principaux avantages selon le FEM sont les activités qu'il mène relativement à la dégradation des terres, au développement rural durable et à la gestion intégrée des terres et le rôle qu'il joue dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le FIDA est très actif au niveau des terres marginales et des écosystèmes dégradés et très présent dans les situations qui suivent un conflit.
- (g) le *Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)*, dont les principaux avantages selon le FEM sont le réseau mondial de bureaux nationaux dont il dispose et l'expérience qu'il détient dans l'élaboration de politiques intégrées, le perfectionnement des ressources humaines, le renforcement institutionnel et la participation d'organismes non gouvernementaux et communautaires. Le PNUD aide les pays à promouvoir, concevoir et mettre en œuvre des activités qui sont conformes à la fois au mandat du FEM et aux plans nationaux de développement durable. Il possède par ailleurs une grande expérience dans les programmes inter-pays. S'agissant des activités d'adaptation, on peut lire ce qui suit sur le site Web du PNUD : « Le PNUD aide les pays à mettre au point de vastes programmes d'adaptation nationaux grâce auxquels les risques climatiques sont constamment pris en considération dans les politiques budgétaires et les plans nationaux. Ces activités garantissent l'intégration de l'information sur les risques climatiques, la vulnérabilité et les options d'adaptation dans la planification et la prise de décision dans les secteurs concernés par le climat (p. ex. agriculture, eau, santé, gestion des risques de catastrophes et aménagement des côtes), ainsi que dans les plans de développement et les initiatives de réduction de la pauvreté (p. ex. documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté – DSRP) ».
- (h) le *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*, dont l'avantage principal selon le FEM est le fait d'être la seule organisation des Nations Unies qui a reçu de l'Assemblée générale le mandat de coordonner les travaux des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et dont le champ d'activité central est l'environnement. Ses grandes forces sont la diversité et l'étendue de son expérience, ses capacités de vérification de concepts et de mise à l'épreuve d'idées, ainsi que les grandes connaissances scientifiques et autres sur lesquelles le FEM peut appuyer ses investissements. Il remplit aussi les fonctions de secrétariat pour les trois accords multilatéraux sur l'environnement dont le FEM est le mécanisme de financement. Le PNUE peut enfin servir d'intermédiaire lors de consultations réunissant plusieurs parties prenantes. S'agissant des activités d'adaptation, on peut lire ce qui suit sur le site Web du PNUE : « Le PNUE aide les pays en développement à réduire leur vulnérabilité et à accroître leur résilience à l'égard des effets des changements climatiques. Il développe et renforce les capacités institutionnelles des pays en matière d'évaluation des vulnérabilités et de planification des mesures d'adaptation et soutient les efforts nationaux visant à intégrer ces dernières dans la planification du développement et la gestion des écosystèmes. Ses activités sont orientées par le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, auquel il contribue. Le PNUE s'efforce par ailleurs de promouvoir la gestion durable de l'utilisation des terres et la réduction des émissions attribuables au déboisement et à la dégradation, en associant l'adaptation et l'atténuation ».

- (i) *l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)*, dont le principal avantage selon le FEM est la capacité d'intégrer le secteur industriel dans les projets du FEM associés aux domaines suivants : rendement énergétique dans l'industrie, services liés aux énergies renouvelables, gestion de l'eau, gestion des substances chimiques (y compris les polluants organiques persistants (POP) et les agents destructeurs d'ozone (ODS)) et biotechnologie. L'ONUDI connaît également très bien le monde des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement et à économie en transition.

- (j) *la Banque mondiale*, dont le principal avantage selon le FEM est le rôle qu'elle joue en qualité d'institution financière internationale de premier plan dans un certain nombre de secteurs, de la même manière que les banques de développement régionales. La Banque mondiale possède une vaste expérience en matière d'investissements axés sur le renforcement institutionnel, la mise en place d'infrastructures et les réformes politiques dans tous les centres d'intérêt du FEM.



VIII. CYCLE DES PROJETS DU FEM POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PANA FINANCÉS PAR LE FONDS POUR LES PMA

Le cycle des projets pour la mise en œuvre des PANA comprend deux grandes étapes :

- *La présentation du projet (approbation de la fiche d'identification du projet (PIF))* : **cette étape vise avant tout à s'assurer que la proposition de projet est conforme, sur le plan conceptuel, au mandat du Fonds pour les PMA et donc admissible à un financement.** Lorsque la fiche est approuvée (et intégrée au programme de travail du Fonds), un financement est réservé au projet, mais une proposition de projet complète doit être soumise au secrétariat du FEM avant la date limite indiquée sur la page couverture de la PIF. **Il n'y a pas de délai minimal à respecter – un dossier complet peut être présenté dès l'approbation de la PIF.** Le délai maximal a toutefois été fixé à vingt deux mois. Suite à l'approbation de la PIF, le projet est également admissible à une subvention pour l'élaboration de projet (PPG) destinée à faciliter la préparation de la proposition complète.
- *La description détaillée du projet (approbation par le Directeur général)* : Le document soumis à l'approbation du Directeur général remplit deux fonctions : il sert d'abord à **exposer et décrire plus avant les bases techniques du projet** (c'est à dire comment les activités proposées permettront de réduire la vulnérabilité et d'accroître la capacité d'adaptation dans le ou les secteurs visés). Il doit aussi **clairement montrer que tous les détails de la mise en œuvre du projet ont été envisagés** et que le projet est prêt à être mené à bien. Il se compose des éléments suivants :
 - Proposition de projet complète
 - Description et budgétisation de toutes les activités ;
 - Informations détaillées sur les dispositions de mise en œuvre ;
 - Toutes les approbations officielles ;
 - Lettres de cofinancement signées ;
 - Dispositions pour le suivi et l'évaluation.

Outre ces deux étapes et dès que la PIF est prête à être soumise à l'approbation du Conseil, le projet est admissible à la **PPG destinée à couvrir les frais associés à la préparation de la description détaillée du projet.** Le coût de la rédaction des documents de projet, des consultations entre le pays hôte et l'organisme de mise en œuvre et d'autres coûts compris dans les frais de service de l'organisme⁹ ne devraient pas être réglés par cette subvention. On peut consulter le modèle à suivre pour les demandes de subvention (y compris des explications détaillées sur les éléments qui la composent) sur le site Web du FEM (sous « projects ») et à L'ANNEXE II.

⁹ On trouvera de plus amples informations dans le document GEF/C.23/8 affiché sur la page Web du FEM.



IX. ÉTAPE 4

EXAMEN ET APPROBATION DES PIF

On peut consulter le modèle le plus récent de fiche d'identification du projet (PIF) destiné au Fonds pour la PMA sur le site Web du FEM, sous « projects » (<<http://www.thegef.org>>) et à l'annexe II du présent guide. **Les fiches peuvent être présentées dès qu'elles sont prêtes (aucune échéance fixe); elles sont examinées et approuvées au fur et à mesure par le secrétariat du FEM et le Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial pour les changements climatiques (LDCF/SCCF)¹⁰ afin d'accélérer le processus.** Après dix jours d'étude au secrétariat du FEM, les projets sont soit recommandés pour examen et approbation par le Conseil (quatre semaines supplémentaires), soit renvoyés à l'agence du FEM avec les motifs du rejet.

9.1. MODÈLE DE PIF

Le modèle de PIF comprend deux parties : Une section qui décrit le cadre et le budget du projet et une section qui justifie le projet.

9.1.1. CADRE ET BUDGET DU PROJET

Cette partie de la fiche donne un aperçu général du projet, avec son objectif, ses principaux éléments et les résultats/produits attendus de chacun d'eux. Elle présente aussi un budget indicatif pour chaque élément et indique le cofinancement et les sources prévus. **Les budgets ne sont présentés qu'à titre indicatif. Il n'est pas nécessaire d'inclure des estimations détaillées des coûts et des engagements définitifs de cofinancement à ce stade.**

9.1.2. JUSTIFICATION DU PROJET

La deuxième section sert à décrire brièvement la situation générale dans le pays ou la région et le secteur visé, la vulnérabilité aux changements climatiques que le projet tente d'atténuer, les activités supplémentaires à entreprendre pour y parvenir (la justification du surcoût), la conformité

des activités proposées avec les priorités et plans nationaux existants (en particulier les priorités du PANA), ainsi que les activités connexes (prévues et en cours) dans la région ou le secteur visé.

La fiche PIF devrait au moins satisfaire aux critères généraux énoncés ci après. Les instructions qui accompagnent le modèle donnent des informations plus précises sur les différentes sections.

9.2. CRITÈRES D'APPROBATION DES PIF

Voici la liste des questions auxquelles le secrétariat du FEM doit obtenir une réponse en étudiant la fiche de renseignements. Elles sont regroupées en quatre catégories d'informations qui doivent absolument figurer dans une PIF :

9.2.1. APERÇU GÉNÉRAL DU PROJET (JUSTIFICATION DU SURCÔÛT)

- Quel serait le développement de base dans le secteur visé en l'absence d'investissement par le Fonds pour les PMA ?
- Quelles vulnérabilités face aux changements climatiques devraient être atténuées ?
- Quelles sont les activités supplémentaires à mettre en œuvre pour que le développement de base soit (plus) résilient aux changements climatiques ?

9.2.2. CONFORMITÉ AVEC LES PRIORITÉS DU PANA

- Le projet est-il en accord avec les grandes priorités énoncées dans le PANA et si non, pourquoi ?

9.2.3. MISE EN ŒUVRE

- Qui mettra en œuvre le projet et pourquoi (y compris le ou les avantages comparatifs du ou des organismes de mise en œuvre et d'exécution) ?
- Existe-t-il une coordination avec des projets et programmes connexes, en vue d'éviter le chevauchement des activités ?

¹⁰ SCCF = Special Climate Change Fund.

9.2.4. BUDGET INDICATIF ET COFINANCEMENT

- Comment sera réparti le budget entre les différents éléments du projet et pourquoi ?
- Quels sont les montants et les sources de cofinancement prévus (voir la définition ci après) pour le projet ?

Un projet est recommandé lorsqu'il satisfait à tous les critères d'admissibilité, en conformité avec les directives de la Convention. Si une ou plusieurs des informations indispensables énumérées plus haut font défaut et/ou ne sont pas décrites de manière satisfaisante dans la fiche, la personne responsable de l'examen ne disposera pas de toutes les réponses voulues et pourra donc exiger que l'organisme de mise en œuvre intègre ces renseignements dans une PIF révisée. Les demandes de complément d'information sont le motif le plus courant de non-recommandation des projets suite à la période initiale d'examen de dix jours (voir la section ci après sur l'acheminement des PIF).

Il importe de souligner que le secrétariat du FEM ne fixe aucune orientation stratégique pour le Fonds, à part les directives données par la Conférence des Parties et celles définies dans les PANA.

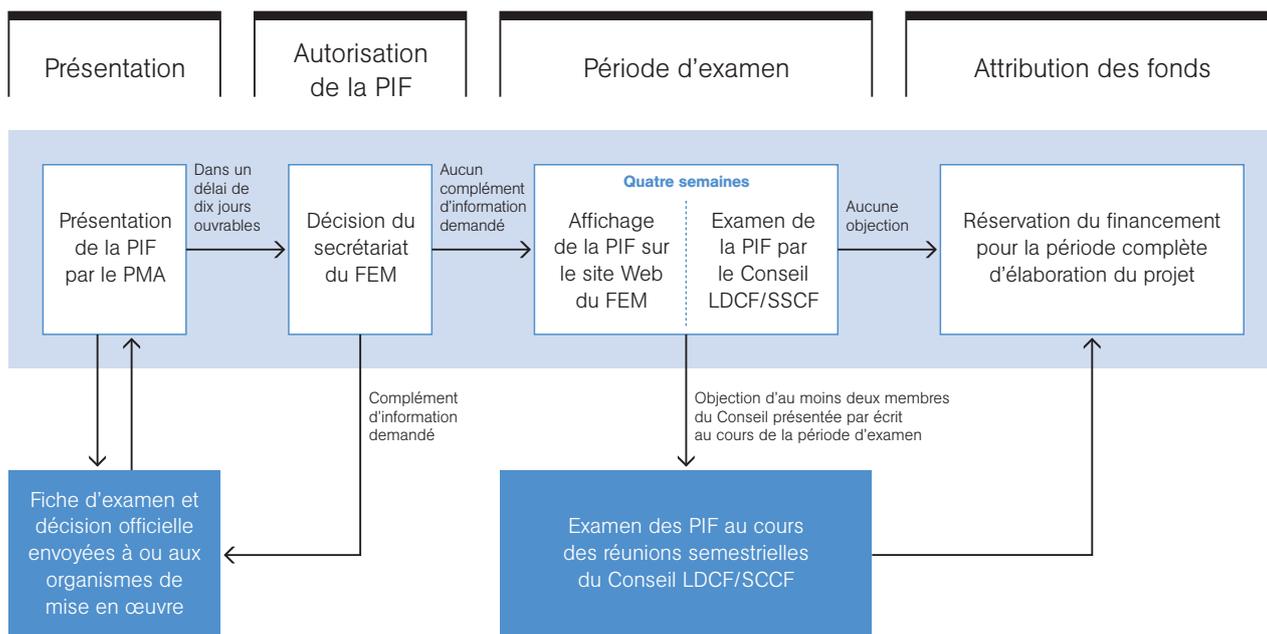
9.3. ACHEMINEMENT ET EXAMEN DES PIF

Lorsqu'une agence du FEM reçoit une demande d'un pays, sous la forme d'une lettre d'autorisation accompagnée d'une fiche conceptuelle de projet, elle prend contact avec l'organe national de liaison pour la CCNUCC en vue de préparer une PIF. Le document est ensuite soumis au secrétariat du FEM, qui l'examine et autorise la poursuite du traitement avant de l'afficher sur la page Web du FEM, comme on peut le voir à la FIGURE IX-10.

Les PIF sont examinées au fur et à mesure de leur réception, aucune échéance de soumission n'est fixée. Elles sont étudiées dès que l'organisme de mise en œuvre les communique au secrétariat du FEM. Les procédures suivies sont schématisées dans la figure ci dessous.

Soulignons que toutes les agences et tous les PMA peuvent rencontrer les directeurs de programme du secrétariat du FEM, leur faire parvenir des courriels ou les appeler afin d'obtenir des éclaircissements sur le cycle des projets, ou leur poser des questions sur un projet particulier par le biais de consultations hiérarchiques et/ou de réunions bilatérales.

Figure IX-10. Acheminement et examen des PIF pour les projets admissibles au Fonds pour les PMA



X. ÉTAPE 5

SUBVENTION POUR L'ÉLABORATION DE PROJET (PPG)

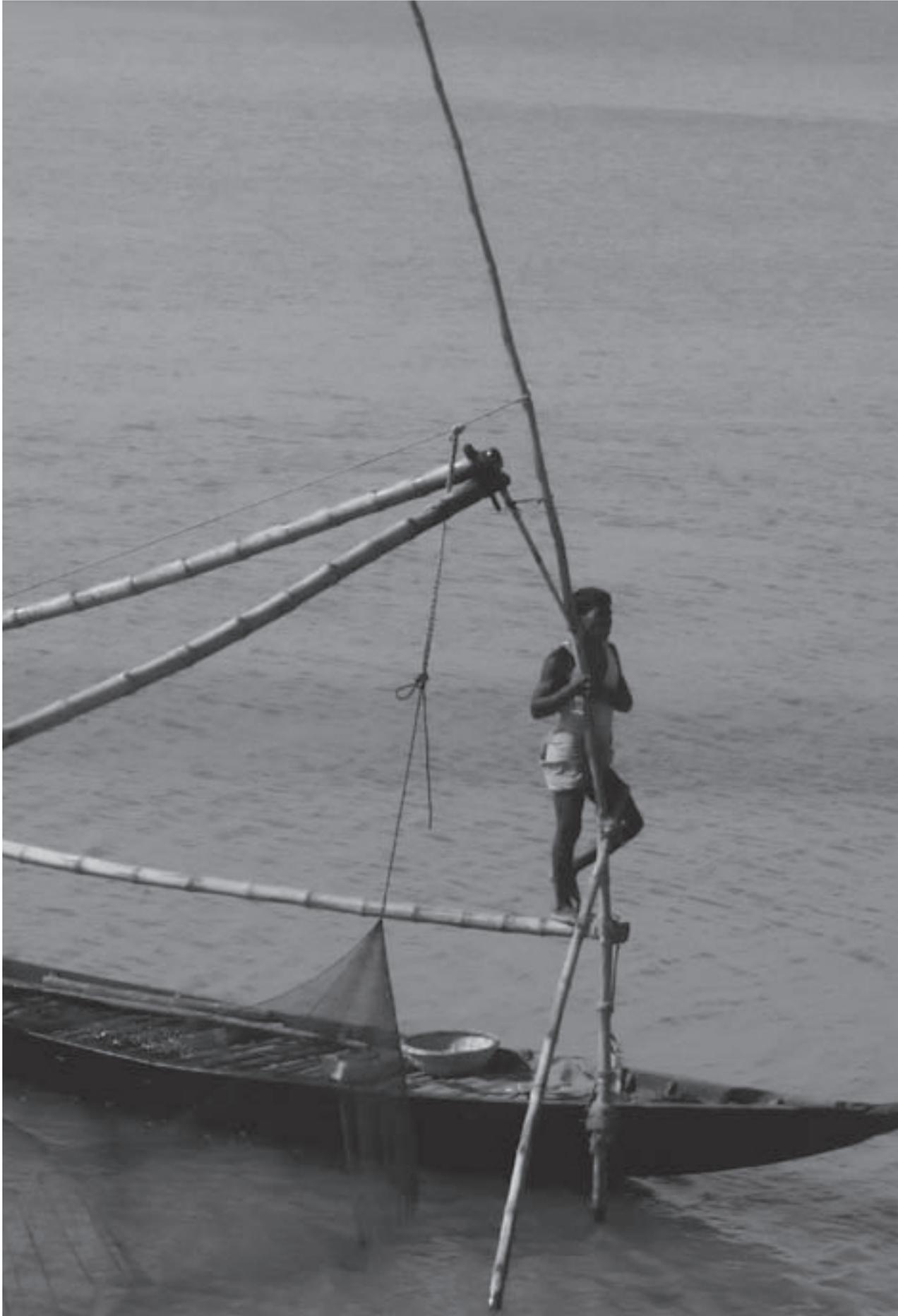
10.1. ÉLABORATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET COMPLÈTE

Une Partie peut solliciter au besoin une subvention pour l'élaboration de projet (PPG). La demande doit décrire une démarche logique pour l'élaboration d'une proposition de projet complète (approbation par le Directeur général) et présenter un budget raisonnable et un calendrier détaillé des activités de préparation à exécuter. Outre ces principes généraux, **aucun critère technique n'est imposé.**

Un cofinancement supplémentaire devrait être recherché pour l'élaboration du projet car cela démontre l'engagement et la participation du porteur de projet (une contribution en nature est généralement acceptable).

10.1.1. CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION

Le TABLEAU AII-4 montre un calendrier type des activités pour une PPG. Les pays les moins avancés font généralement appel à des consultants nationaux et régionaux au cours de l'élaboration de projets et, à mesure que le processus avance, on observe une hausse de la demande de services pour la conception de propositions de projet. **Le Groupe d'experts des PMA a commencé à établir une liste d'experts en adaptation par pays, ressource qui pourrait être utile pour les agences du FEM.**



XI. ÉTAPE 6

APPROBATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FEM

Le document soumis à l'approbation du Directeur général vise deux objectifs :

- Exposer et décrire plus avant les fondements techniques du projet (c'est à dire comment les activités proposées permettront de réduire la vulnérabilité et d'accroître la capacité d'adaptation dans les communautés/secteurs visés).
- Clairement montrer que tous les détails de la mise en œuvre ont été précisés et que le projet est prêt à être mené à bien.

11.1. MODÈLE

Le Directeur général reçoit généralement deux documents distincts : le modèle à approuver, qui donne (de manière assez succincte) tous les renseignements techniques/budgétaires nécessaires pour répondre aux questions soulevées lors du processus d'approbation, et le document de projet de l'agence du FEM, qui renferme habituellement des informations détaillées, comme le budget ventilé et la description des activités du projet. Les questions soulevées sont très semblables à celles posées lors de l'examen des PIF, mais les exigences sont plus élevées sur le plan du détail, de la description du budget, du cadre de suivi et d'évaluation, des dispositions de mise en œuvre et de la documentation officielle (lettres d'autorisation du cofinancement signées). Le modèle doit présenter les informations indispensables, mais peut aussi renvoyer aux sections pertinentes du document de projet pour des justifications et des descriptions plus complètes (mais essentielles !).

La version la plus récente de ce modèle est affichée sur le site Web du FEM, sous « projects » (<<http://www.thegef.org>>). Les demandes d'approbation peuvent être soumises dès qu'elles sont prêtes (aucune échéance fixe), mais au plus tard à la date indiquée sur la PIF et la lettre d'autorisation. Elles sont examinées et approuvées au fur et à mesure par le secrétariat du FEM et le Conseil LDCF/SCCF afin d'accélérer le traitement. Après dix jours d'étude

au secrétariat du FEM, les projets sont soit approuvés par le Directeur général (sous réserve de l'examen par le Conseil LDCF/SCCF dans un délai de quatre semaines), soit renvoyés à l'agence du FEM avec les motifs du rejet.

11.2. CRITÈRES D'APPROBATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ANNEXE III présente la liste complète des questions posées lors du processus d'examen par le secrétariat du FEM.

Un projet est recommandé lorsque toutes les questions prévues pour l'approbation par le Directeur général ont obtenu une réponse satisfaisante aux yeux de la personne responsable de l'examen. Comme dans le cas des PIF, ces questions peuvent être regroupées en quatre catégories d'informations indispensables.

11.2.1. APERÇU GÉNÉRAL DU PROJET ET JUSTIFICATION DU SURCÔÛT

- Informations semblables à celles demandées à l'étape de la PIF, mais beaucoup plus détaillées, notamment en ce qui a trait aux activités d'adaptation propres à chaque élément du projet et à la façon dont ces activités contribueront à la réussite du projet sur le plan de l'objectif général, des résultats et des produits.

11.2.2. MISE EN ŒUVRE

- Informations semblables à celles demandées à l'étape de la PIF, mais beaucoup plus détaillées en ce qui a trait aux dispositions de mise en œuvre et de coordination.

11.2.3. BUDGET INDICATIF ET COFINANCEMENT

- Informations semblables à celles demandées à l'étape de la PIF, mais avec un budget ventilé et détaillé, y compris le coût des consultants et une brève description des attributions de tous les experts conseils à engager.
- Lettres d'autorisation pour *tout* le cofinancement.

11.2.4. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Description claire du processus, assortie d'un calendrier.
- Résultats stratégiques attendus avec des indicateurs d'impact clairs (plutôt qu'uniquement des indicateurs de processus), ainsi que les valeurs de départ et les valeurs visées, pour chacun des résultats et produits du projet.

Si une ou plusieurs des informations indispensables énumérées plus haut font défaut et/ou ne sont pas décrites de manière satisfaisante dans la demande, la personne responsable de l'examen ne disposera pas de toutes les réponses voulues et pourra exiger que l'organisme de mise en œuvre intègre ces renseignements dans une demande révisée. Précisons toutefois que l'admissibilité générale du projet ne peut être remise en cause à ce stade si la proposition est cohérente sur le plan conceptuel et budgétaire avec celle décrite dans la PIF.

11.3. CADRE DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

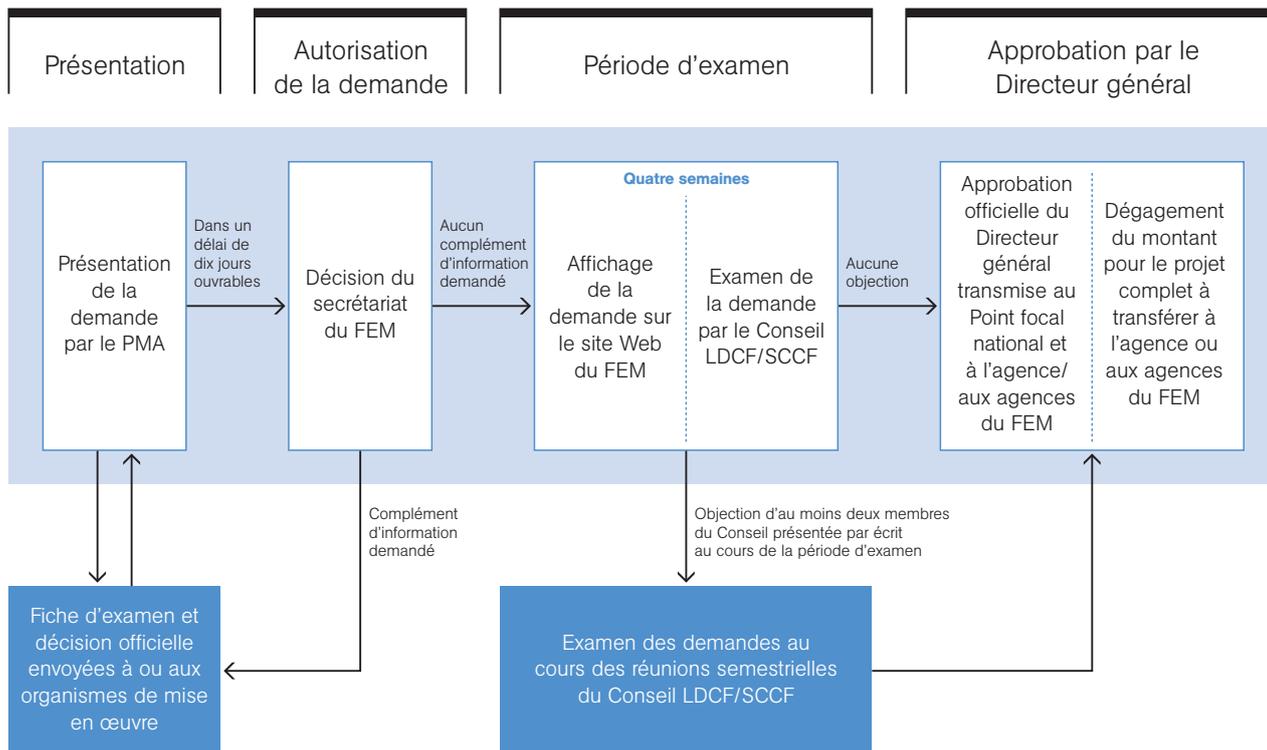
Le cadre des résultats stratégiques est un tableau qui présente les objectifs, les résultats, les produits et les indicateurs du projet. Il s'agit d'une composante essentielle qui résume les principaux éléments du projet. Vu les nombreux projets d'adaptation en cours dans différents secteurs des PMA, on peut prendre comme exemple les cadres qui figurent dans les documents de projet déjà publiés pour orienter l'élaboration du projet et favoriser l'apprentissage entre les pays.

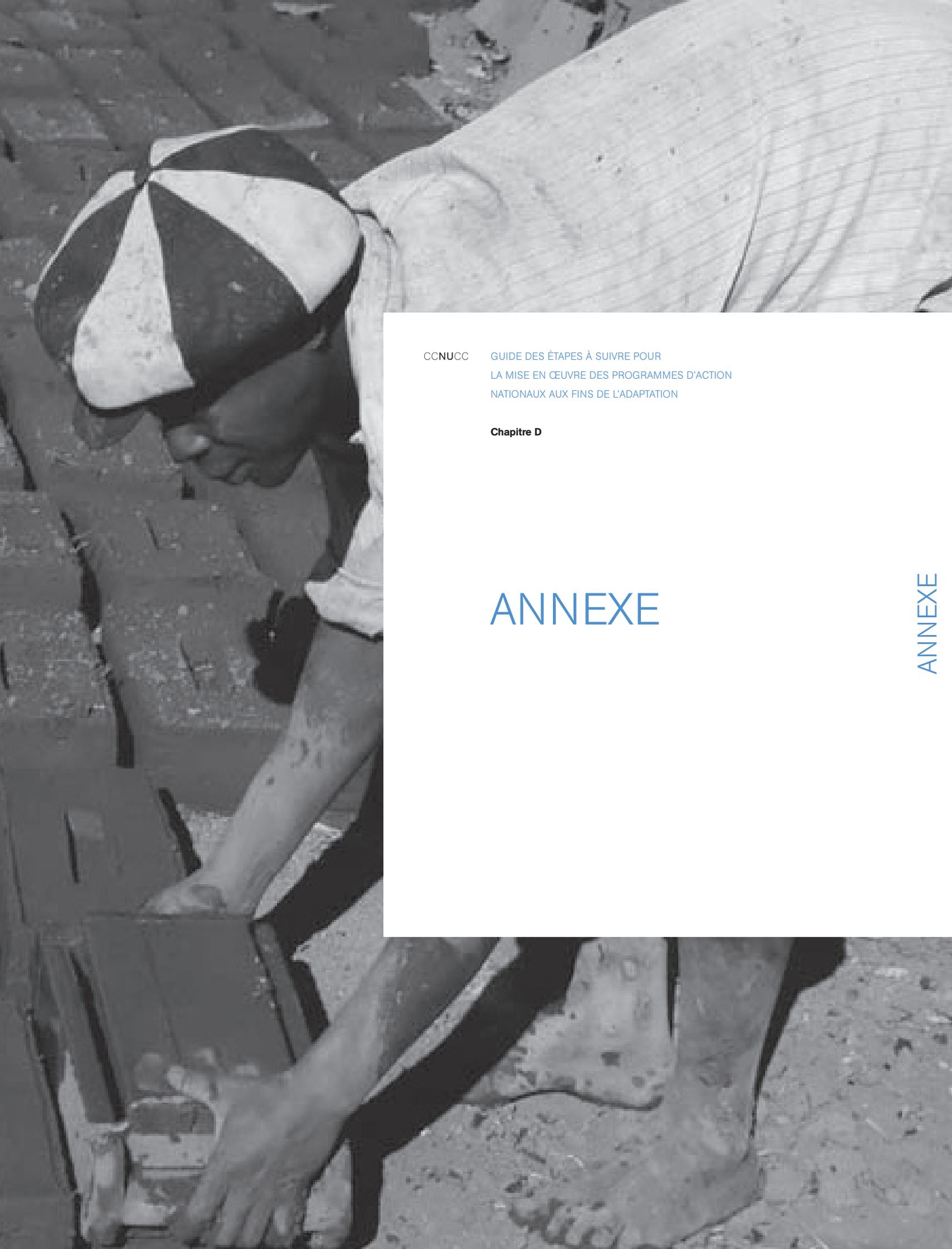
11.4. ACHEMINEMENT ET APPROBATION DES DEMANDES

11.4.1. PRÉSENTATION

Les demandes d'approbation par le Directeur général peuvent être transmises dès qu'elles sont prêtes (aucune échéance fixe), mais au plus tard à la date indiquée sur la PIF et la lettre d'autorisation qui l'accompagne. La procédure commence dès que l'organisme de mise en œuvre soumet la demande au secrétariat du FEM (voir la FIGURE XI-11).

Figure XI-11. Acheminement des demandes d'approbation par le Directeur général concernant les projets admissibles au Fonds pour les PMA





CCNUCC GUIDE DES ÉTAPES À SUIVRE POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

Chapitre D

ANNEXE

ANNEXE

Figure AII-14 →
à l'intérieur

Figure AII-14. Catégories de projets PANA financés par le Fonds pour les PMA (juin 2009)

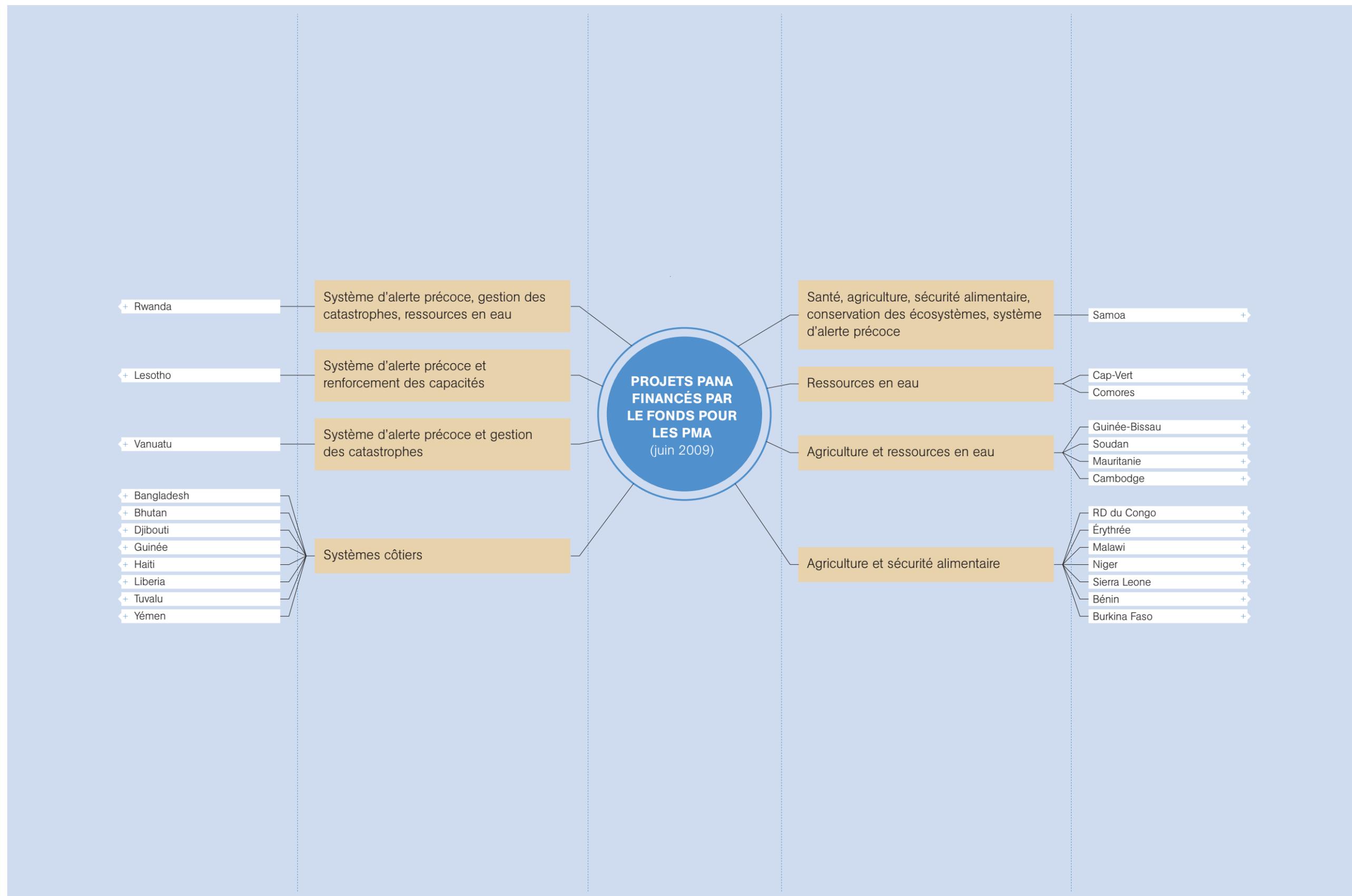


Figure AII-12. Principales étapes de l'élaboration d'un projet au niveau du pays, du secrétariat du FEM et de l'agence du FEM (contribution et acheminement)

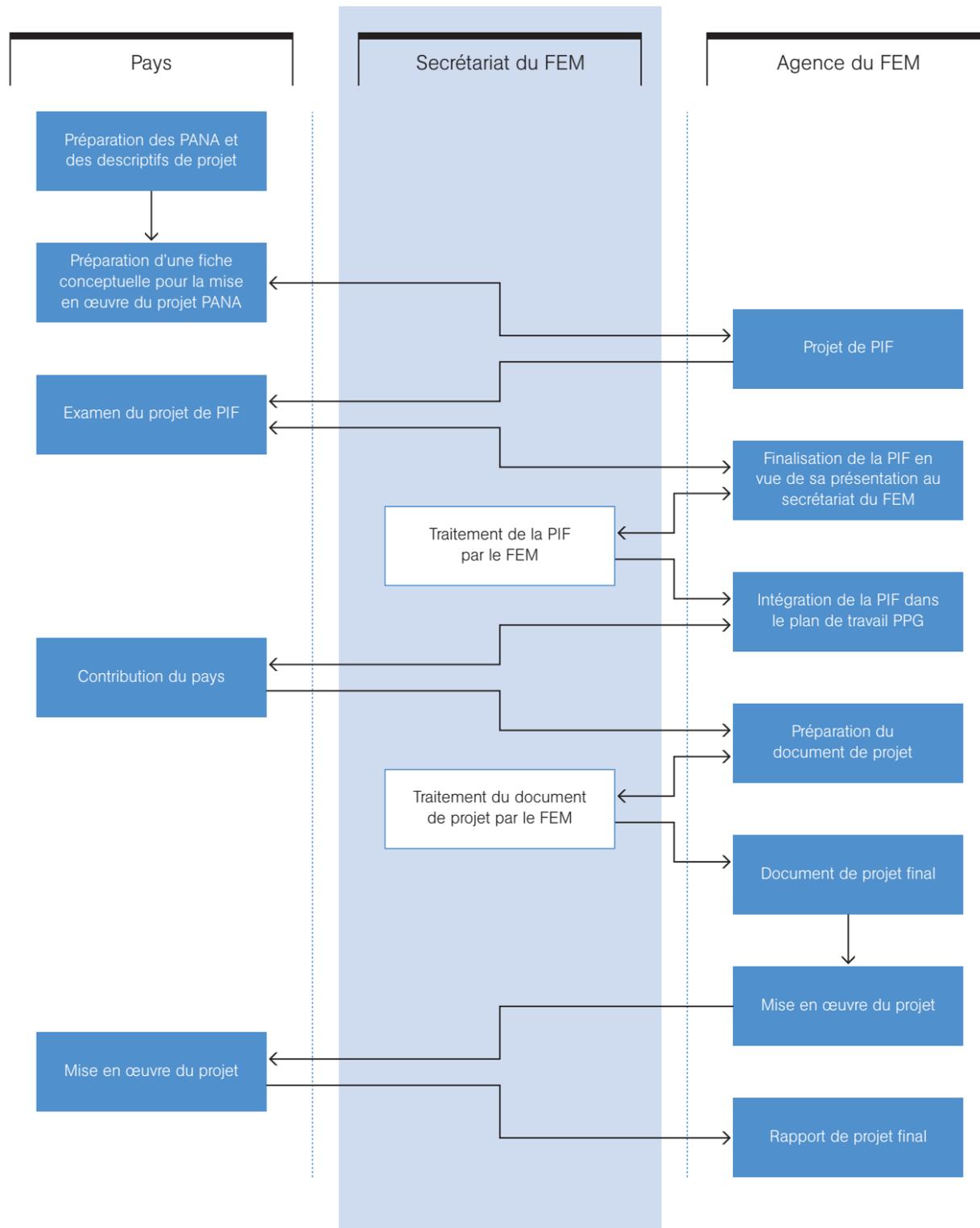


Figure AII-13. Conception générale des projets admissibles au Fonds pour les PMA menés dans le cadre du PNUD, selon les projets en cours en mars 2009

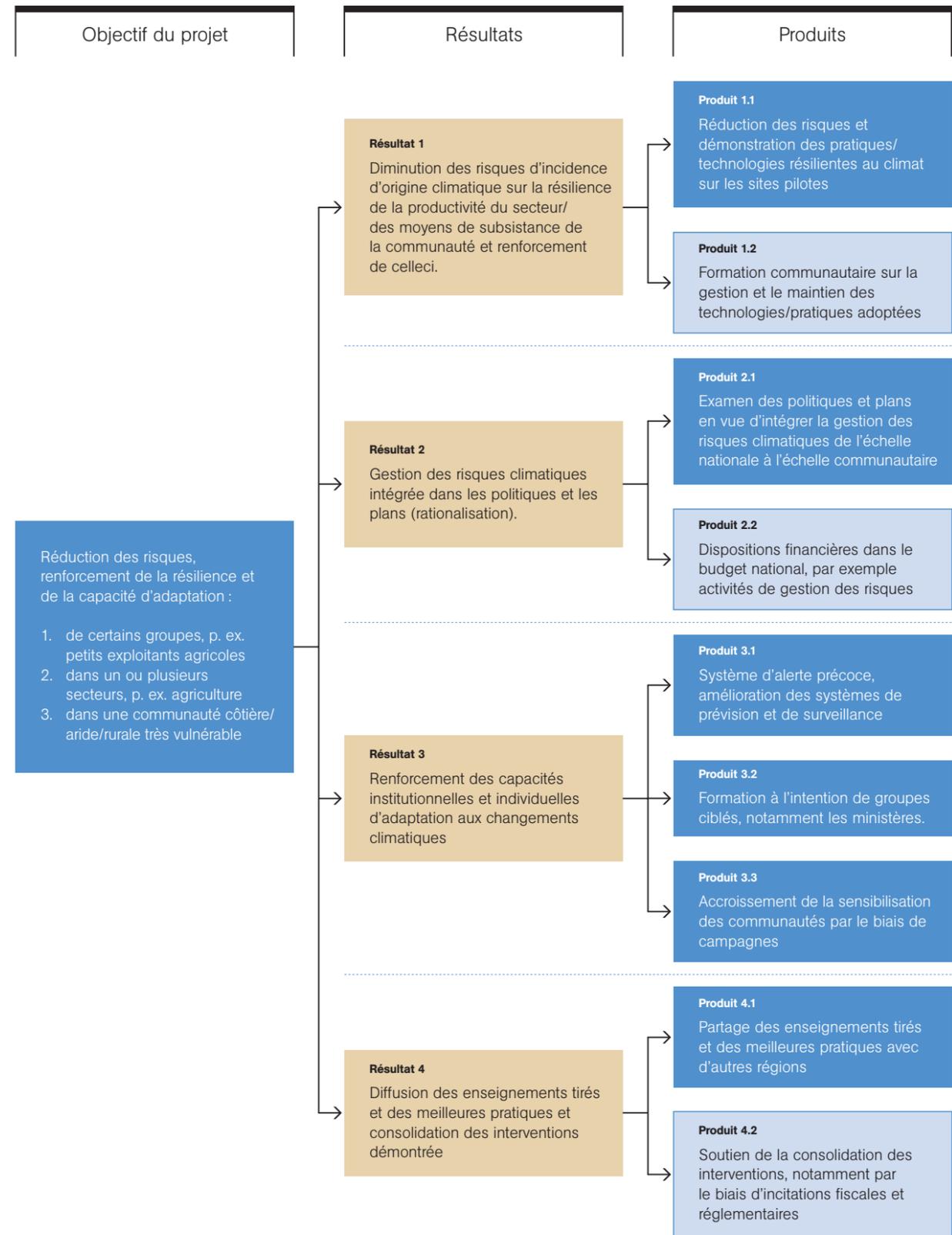


Tableau AII-4 →
à l'intérieur

Table AII-4. Données et connaissances : caractéristiques et évaluations des données nécessaires pour planifier, concevoir et mettre en œuvre efficacement l'adaptation

Type de données/sujet	Source	Situation type	Situation idéale	Solution proposée dans le contexte des PANA
Données, normales, extrêmes, historique et tendances climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Services météorologiques et/ou hydrologiques nationaux (SMHN) 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques stations d'observation de base sous équipées. Celles-ci ne sont souvent pas en mesure de recueillir toutes les variables climatologiques essentielles. Le manque de données à l'échelle locale et nationale conduit à une évaluation inexacte des effets potentiels des changements climatiques et à une mauvaise élaboration des stratégies d'adaptation^a. 	<ul style="list-style-type: none"> Des stations d'observation régionales et nationales haute densité recueillent des données pour les études d'impact et les activités d'adaptation. Le réseau d'observation devrait fournir des observations quotidiennes et/ou horaires en vue de déterminer les phénomènes extrêmes^b. 	Affectation d'un pourcentage (5 %) du financement des projets d'adaptation aux observations du climat.
Systèmes de surveillance et d'alerte précoce à des fins d'observation du climat et d'études d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Services météorologiques et/ou hydrologiques nationaux (SMHN) Bureaux de gestion des opérations en cas de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> À l'échelle nationale, la plupart des SMHN possèdent une infrastructure insuffisante, sont incapables de fournir les services de base et manquent de ressources de manière générale pour atteindre les objectifs de développement^c. On compte uniquement sur les centres de surveillance régionaux et mondiaux pour la fourniture des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de surveillance des indices, extrêmes et tendances climatiques, des sécheresses, des crues, de l'élévation du niveau de la mer, de la phénologie, de la pauvreté et d'autres variables ainsi que la capacité et les ressources nécessaires pour gérer et utiliser ces systèmes sont disponibles à l'échelle locale et nationale. Les informations obtenues sont mises à la disposition des communautés. 	Affectation d'un pourcentage du financement des projets d'adaptation aux observations et aux systèmes d'alerte précoce.
Modèles et outils	<ul style="list-style-type: none"> Services météorologiques et/ou hydrologiques nationaux (SMHN) Bureau national responsable des questions relatives aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les modèles simplifiés existants présentent une résolution temporelle et spatiale très basse et ne conviennent pas à l'élaboration de projets d'adaptation communautaire. L'expertise est insuffisante pour interpréter les résultats des modèles climatiques mondiaux et régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités et les moyens de réduire l'échelle des données et des informations provenant de modèles mondiaux sont disponibles. Les capacités et les ressources nécessaires pour exécuter les modèles à domaine limité sont disponibles. Les SIG, la télédétection, la simulation et les générateurs de conditions météorologiques sont disponibles avec les ressources nécessaires pour les utiliser. 	Dans le cadre des activités, les projets d'adaptation devraient : <ul style="list-style-type: none"> prévoir des bourses pour l'enseignement et la formation sur la modélisation du climat et les études d'impact favoriser l'intégration des études climatologiques dans les écoles appuyer la participation des experts des pays les moins avancés aux activités régionales et internationales en matière de recherche.
Modèles de traitement de différents systèmes	<ul style="list-style-type: none"> Bureau national responsable des questions relatives aux changements climatiques Ministères gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Les modèles de traitement ne sont pas disponibles dans les PMA. La plupart de ces pays se servent de produits provenant de centres régionaux et mondiaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Les modèles permettant d'associer le climat et divers processus, les chaînes alimentaires, le bilan hydrique, la diversité biologique, la faune, les historiques de vie, la phénologie, sont disponibles à l'échelle locale et nationale dans les PMA. Capacités disponibles à l'échelle locale pour interpréter et appliquer les informations obtenues avec ces modèles. 	Dans le cadre des activités, les projets d'adaptation devraient appuyer et promouvoir l'utilisation de systèmes de gestion de bases de données centralisées.
Informations de base sur les principaux secteurs vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Ministères, organismes nationaux et secteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> Informations de base présentées dans les communications nationales et les PANA. Nécessité de poursuivre les efforts visant à mettre à jour les informations et à les intégrer dans les systèmes d'information sur l'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> Informations de base sur les principaux secteurs vulnérables, notamment l'agriculture, l'eau, l'utilisation des terres, les ressources côtières, la santé, mises à disposition et facilement accessibles pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. 	Intégration de l'établissement et de la mise à jour des informations de base sur les principaux secteurs dans les fonds de préparation de projets d'adaptation, celles-ci pouvant ne pas être limitées aux secteurs concernés par le projet d'adaptation.
Activités d'adaptation de base, adaptation déficiente et lacunes	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements locaux Bureau national responsable des questions relatives aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux changements climatiques est souvent prise en charge indirectement par des politiques et programmes nationaux en cours, notamment des programmes bilatéraux et multilatéraux. Il peut survenir des problèmes d'adaptation, notamment lorsque les changements climatiques n'ont pas été correctement pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> Alignement des activités de base avec les plans d'adaptation aux changements climatiques. L'élaboration de programmes par des partenaires bilatéraux et multilatéraux est supervisée en vue de renforcer les capacités d'adaptation, d'intensifier la résilience aux changements climatiques et de gérer les effets néfastes. 	Au cours de la préparation du projet, les fonds devraient être ajustés de manière à permettre aux pays d'évaluer et de mettre à jour une base de données sur les activités d'adaptation de base, même celles qui ne concernent pas directement le projet, mais sont importantes à l'échelle nationale aux fins de la planification.
Distribution de la population et démographie	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux nationaux des statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les enquêtes démographiques se limitent actuellement à l'étude habituelle de la taille, de la structure et de la distribution des populations en fonction de la naissance, de l'âge, des décès, de l'éducation, de la nationalité, de la religion, des ethnies, etc. Il n'existe actuellement aucun système chargé de recueillir les données démographiques essentielles pour les études d'impact des changements climatiques et la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de mesure des effets des changements climatiques et de la vulnérabilité destiné à satisfaire les besoins nationaux et internationaux en matière de données aux fins de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation. Ce système devrait être intégré aux enquêtes démographiques nationales. 	Les projets d'adaptation devraient intégrer l'appui aux statisticiens locaux et nationaux en vue d'instaurer un système de mesure des effets des changements climatiques et de la vulnérabilité destiné à satisfaire les besoins

Table AII-4. Données et connaissances : caractéristiques et évaluations des données nécessaires pour planifier, concevoir et mettre en œuvre efficacement l'adaptation (suite)

Type de données/sujet	Source	Situation type	Situation idéale	Solution proposée dans le contexte des PANA
Inventaire et suivi des moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux nationaux des statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des pays disposent de systèmes de collecte de données pour les enquêtes auprès des ménages, mais avec différents niveaux d'expérience et d'infrastructure^d. Aucune attention spéciale n'a été accordée aux effets des changements climatiques, à la vulnérabilité et à l'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation périodique d'enquêtes auprès des ménages qui intègrent des données sur les effets des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation pour les principaux secteurs vulnérables, comme l'agriculture, l'eau, l'utilisation des terres et les ressources côtières. 	Les enquêtes démographiques pour les informations liées au climat devraient faire partie des projets d'adaptation. Chaque projet devrait intégrer ces enquêtes dans l'une des activités entrant ou non dans son domaine d'intérêt.
Tendances, plans et politiques d'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> Ministère ou autorité responsable des terres à l'échelle nationale 	<ul style="list-style-type: none"> Dans de nombreux PMA, il n'existe pas de données précises sur l'utilisation des terres, et quand ces données sont disponibles, elles sont périmées ou pas assez régulières pour suivre les tendances des modifications de l'utilisation des terres. Les plans et politiques ne reconnaissent pas les liens entre l'utilisation des terres et la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Les PMA sont en mesure de cartographier et de mettre à jour l'évolution de l'affectation des terres par catégorie, comme les forêts, les terres cultivées, les prairies, les terres humides, les établissements. Les politiques, pratiques et plans relatifs à l'utilisation des terres tiennent compte des changements climatiques et optimisent la préservation de l'intégrité des écosystèmes et de la diversité biologique en tirant au maximum profit des pratiques agricoles et en encourageant les environnements verts. 	Chaque projet d'adaptation devrait affecter un budget au regroupement et à la mise à jour d'informations sur l'utilisation des terres.
Politiques, plans de développement, programmes, budgets	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements locaux Ministère responsable de la planification centrale Ministère des finances 	<ul style="list-style-type: none"> Un certain nombre d'actions sont mises en œuvre pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux politiques de développement. La plupart des politiques doivent être traduites en actions par les gouvernements locaux. Cela alourdit les charges des gouvernements locaux sans augmentation des ressources humaines ou financières^e. 	<ul style="list-style-type: none"> Les risques liés aux changements climatiques sont examinés de manière régulière dans le cadre des politiques fiscales et de planification nationales^f. Les politiques, plans et programmes tiennent compte des PANA. Les mesures prises par les gouvernements locaux et nationaux sont appuyées par des actions internationales visant à constituer les capacités et ressources nécessaires^g. 	L'appui international à l'élaboration et à la mise en place de cadres politiques devrait également renforcer les capacités locales en fournissant les ressources financières et techniques voulues.
Incidence des programmes et activités passés	<ul style="list-style-type: none"> Ministères responsables de la planification centrale et des finances Bureau national responsable des questions relatives aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays disposent de capacités limitées pour évaluer l'impact des interventions précédentes dans divers secteurs. Partage des données entre les institutions et archivage efficace des impacts. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système d'évaluation des impacts des programmes passés en rapport avec l'adaptation aux changements climatiques. Établissement de modèles pour tirer les enseignements voulus et appliquer les meilleures pratiques et d'un système fondé sur ceux-ci. 	Les fonds des projets d'adaptation soutiennent les enquêtes auprès des ménages en vue d'étudier les impacts des programmes.
Système de systèmes	<ul style="list-style-type: none"> Bureau national des statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les données et informations existantes sont disponibles sous forme indépendante et isolée, ce qui les rend difficiles à assimiler pour les analyses des incidences des changements climatiques, de la vulnérabilité et de l'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les PMA disposent de systèmes de base de données harmonisés pour la conception et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Ces systèmes devraient également être accessibles par les communautés locales avec des codes et dans un langage faciles à comprendre. 	Les projets d'adaptation affectent une partie de leur budget à la constitution d'un système de base de données harmonisé à l'échelle nationale. Ce système devrait posséder une interface facile à utiliser par les décideurs locaux et nationaux.

^a <http://www.wmo.int/pages/themes/lcds/documents/WMOldc06_web.pdf>

^b GCOS 82 (OMM/TD N° 1143) – Deuxième Rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

^c <http://www.wmo.int/pages/prog/gcos/Publications/gcos-82_2AR.pdf>

^d <http://www.wmo.int/pages/themes/lcds/documents/WMOldc06_web.pdf>

^e Nations Unies (2005). Household Sample Surveys in Developing and Transition Countries. Statistical Papers, Series F, N° 96. ST/ESA/STAT/SER.F/96. New York

^f Commission sur les changements climatiques et le développement (2009). Closing the gaps. <<http://www.ccdcommission.org>>

^g PNUD (2009). Integrating Adaptation into Development. <<http://www.undp.org/climatechange/adapt/mainstream.html>>

^h Commission sur les changements climatiques et le développement (2009). Closing the gaps. <<http://www.ccdcommission.org>>

Tableau AIII-5 →
à l'intérieur

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh

Titre du projet	Adaptation communautaire aux changements climatiques par le boisement du littoral au Bangladesh				
Organisme de mise en œuvre	PNUD				
Organismes d'exécution	Service des forêts, Ministère de l'environnement et des forêts, Institut de recherche sur les forêts du Bangladesh ; Ministère des terres ; Ministère de la vulgarisation agricole, Ministère des pêches et de l'élevage, Programme des Nations Unies pour le développement				
Durée du projet	Mars 2009 à avril 2013				
Budget total	5 400 000 \$ US				
Fonds pour les PMA	3 300 000 \$ US				
PNUD (Parallèle, montant ciblé pour la location des ressources de base (NCARB))	1 100 000 \$ US				
Gouvernement (en nature)	1 000 000 \$ US				
Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables				
Objectifs	Favoriser un développement résilient face aux changements climatiques dans les zones côtières du Bangladesh				
Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Objectif – Réduire la vulnérabilité des communautés côtières face aux répercussions des changements climatiques dans quatre upazilas des districts côtiers de Barguna et Patuakhali (Ouest), de Bhola (Centre), de Noakhali (Centre) et de Chittagong (Est)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages ayant renforcé leur capacité d'adaptation aux changements climatiques dans les districts côtiers visés 	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités côtières font face à des risques climatiques en raison principalement d'un manque de capacité d'adaptation Selon des études récentes, on prévoit une augmentation de 15% de la salinité, des phénomènes cycloniques et des inondations dans les zones côtières, avec jusqu'à 35 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050. 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, plus de 80% des ménages des communautés visées seront en mesure d'anticiper les risques climatiques et de choisir les options les plus efficaces pour les contrer D'ici à la fin du projet, au moins 75% des fonctionnaires du Ministère des terres et du Ministère de l'environnement et des forêts et des planificateurs chargés de la gestion des côtes dans les districts visés seront capables de reconnaître les risques climatiques dans les zones côtières et de prioriser, planifier et mettre en œuvre des mesures efficaces d'adaptation avec la participation des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes qualitatives/interviews/Évaluation de réduction de la vulnérabilité Législation issue du bureau de gestion des catastrophes Rapport d'évaluation de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes sont en mesure de percevoir les baisses de vulnérabilité pendant la durée du projet Une coordination réelle a été instaurée entre le Ministère des terres et le Ministère de l'environnement et des forêts et il existe des liens institutionnels fonctionnels et complémentaires avec les autres ministères et institutions concernés
Résultat 1 – Résilience accrue des communautés côtières vulnérables et système de protection contre les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de mesures d'adaptation durable conçues à l'échelle locale qui se révèlent efficaces pour réduire la vulnérabilité au climat 	<ul style="list-style-type: none"> Les initiatives de gestion des catastrophes ont réussi à améliorer la préparation aux cyclones dans certaines régions ; il existe toutefois des lacunes au niveau des mesures planifiées et de l'analyse structurée des options d'adaptation à un plus large éventail de risques extrêmes et progressifs dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, plus de 80% des mesures d'adaptation appliquées au cours du projet auront démontré leur efficacité et leur caractère durable sur le plan de la réduction de la vulnérabilité dans les collectivités côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de situation et rapport d'évaluation de fin de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités continuent d'appuyer l'adaptation communautaire Les phénomènes climatiques extrêmes n'ont pas dégradé de manière irréparable les terres côtières des sites visés par le projet La corruption n'empêche pas de manière sensible la mise en œuvre des mesures d'adaptation Les espèces de mangroves et autres choisis pour le boisement peuvent se développer normalement sur les sites choisis

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Produit 1.1 – Initiatives d'adaptation communautaire définies pour quatre upazilas	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans d'adaptation communautaire mis au point avec la participation active des collectivités locales pour le boisement, la diversification des moyens de subsistance et la mise en place de systèmes d'alerte locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de plans d'adaptation locaux aux risques climatiques dans les upazilas visés 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin de la première année, un plan d'adaptation communautaire pour le boisement côtier aura été mis au point dans chaque upazila (4 au total) D'ici à la fin de la première année, un plan d'adaptation communautaire pour la diversification des moyens de subsistance aura été mis au point dans chaque upazila (4 au total) D'ici à la fin de la première année, un plan d'adaptation communautaire pour la communication d'alertes aux phénomènes climatiques extrêmes aura été mis au point dans chaque upazila (4 au total) 	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'adaptation communautaire Rapports qui décrivent la participation communautaire au processus, dont des rapports d'évaluation de la vulnérabilité et des besoins, des rapports de faisabilité, des méthodes d'évaluation et des cartes 	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités désirent participer et contribuer au processus d'évaluation et de conception associé à l'élaboration des plans d'adaptation communautaire Le personnel de terrain du Service des forêts, l'Institut de recherche sur les forêts et les administrations locales/de district élargissent leur aide à l'équipe de projet et aux communautés
Produit 1.2 – Mise en œuvre de mesures favorisant la résilience face aux risques climatiques et le boisement côtier à l'échelle communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares d'espèces de mangrove et autres plantées et entretenues de manière continue par les collectivités Nombre de personnes formées et qui travaillent dans les pépinières de mangroves et à leur entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des programmes de boisement côtier depuis 1960 dans certaines régions (p. ex. projet de la ceinture verte côtière); toutefois, les mesures de gestion durable des terres forestières ne sont pas mises en œuvre et le potentiel de protection contre les risques climatiques n'est pas entièrement réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, 6 000 ha de mangroves, 600 ha d'espèces autres, 1 000 km de bande littorale et 100 ha d'espèces de démonstration modèles auront été créés dans chacun des upazilas visés (6 700 ha et 1 000 km au total) D'ici à la fin du projet, 15 000 personnes auront été formées à la création de pépinières de mangroves et à la gestion communautaire des forêts D'ici à la fin du projet, au moins 4 000 personnes à l'échelle locale auront participé à la gestion et à la protection de nouvelles plantations financées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de situation Rapports d'évaluation indépendante Inventaire de semis Protocoles de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités voudront participer aux activités de boisement du littoral Un nombre suffisant de semis ont pu survivre à la période initiale et pourront être plantés Les terrains visés n'ont pas été perdus suite à un phénomène extrême au cours du projet
Produit 1.3 – Habilitation et promotion d'options de subsistance résilientes aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages dans les upazilas visés qui ont accès aux options de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> Des programmes de subsistance sont déjà en place dans certaines régions côtières (p. ex. Chittagong); ceux-ci ne tiennent toutefois pas compte des effets des changements climatiques et ne sont pas intégrés aux mesures de boisement 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin de la deuxième année, au moins 60% des villages dans les upazilas visés appuient de nouvelles options de subsistance et créent des structures incitatives qui permettent à au moins 1 600 ménages de les adopter de manière active D'ici à la fin du projet, 400 ménages dans chacun des upazilas visés disposent de meilleures options de subsistance grâce au projet (1 600 au total) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de situation Enquêtes qualitatives/évaluation de la réduction de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources naturelles nécessaires pour les options de subsistance n'ont pas été endommagées par des phénomènes extrêmes Le gouvernement et les ONG continuent de vouloir apporter le soutien nécessaire aux options de subsistance Les options de subsistance résilientes aux risques climatiques apportent au moins autant de revenus que les options non résilientes
Produit 1.4 – Amélioration de la communication des alertes aux phénomènes climatiques extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de collectivités dotées de systèmes locaux efficaces d'alerte aux menaces climatiques de plus en plus fréquentes Pourcentage de pêcheurs en mesure de recevoir les messages d'alerte et de réagir à temps afin d'éviter les pertes matérielles et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des systèmes élémentaires d'alerte aux cyclones dans certaines régions (p. ex. fanions de différentes couleurs placés sur des tours qui indiquent les conditions de la mer); toutefois, la plupart des collectivités dans les upazilas visés ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux informations voulues pour avertir les pêcheurs vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Dès la troisième année, les évaluations des besoins locaux en matière d'alerte précoce, nécessaires pour assurer la viabilité des nouvelles options de subsistance résilientes aux risques climatiques auront été réalisées dans les collectivités des upazilas visés (4 évaluations au total) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de situation, y compris des rapports sur les campagnes de sensibilisation publique Rapports sur les simulations Enquêtes qualitatives 	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'alerte, les pêcheurs vulnérables disposent d'options sûres Le gouvernement et les ONG continuent de vouloir apporter le soutien nécessaire aux systèmes d'alerte locaux Il existe une infrastructure pour recevoir dans les délais voulus les alertes aux cyclones émises par les services nationaux d'information périodique dans les districts visés et au niveau local

Tableau AIII-5 →
à l'intérieur

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Résultat 2 – Intégration des mesures de réduction des risques climatiques dans les cadres de gestion des zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de planificateurs nationaux, d'autorités de districts et de collectivités capables de reconnaître les risques climatiques et de prioriser, planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> Les responsables de la planification du développement côtier tiennent actuellement compte de certains phénomènes extrêmes à l'échelle nationale et locale et au niveau des districts, mais la capacité de prévoir les risques dynamiques des changements climatiques et d'y réagir demeurent très limitée Il manque un cadre intégré et des capacités humaines et institutionnelles suffisantes pour évaluer, planifier et gérer efficacement les risques climatiques dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, au moins 75% des fonctionnaires du Ministère des terres et du Ministère de l'environnement et des forêts à l'échelle nationale et au niveau des districts visés seront en mesure de reconnaître les risques climatiques et de prioriser, planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes qualitatives/interviews Rapports sur les formations 	<ul style="list-style-type: none"> Les fonctionnaires du Ministère des terres et du Ministère de l'environnement et des forêts continuent d'appuyer l'initiative de renforcement des capacités du projet Les membres du personnel concernés suivent des formations et les roulements de personnel n'annulent pas les bénéfices de celles-ci Le Ministère des terres et le Ministère de l'environnement et des forêts continuent d'appuyer l'adaptation dans le cadre des programmes d'aménagement du littoral et d'utiliser et maintenir les ressources d'adaptation mises en place au cours du projet
Produit 2.1 – Formation des planificateurs et décideurs nationaux dans le domaine du développement côtier résilient aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ressources et outils de renforcement des capacités mis au point Nombre de stages de formation nationaux Pourcentage de planificateurs sectoriels nationaux qui sont mieux au fait des risques climatiques et des mesures d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités nationales actuelles en matière de planification et de gestion intégrée des changements climatiques et de l'adaptation se limitent à un groupe restreint d'experts en changements climatiques, aux établissements de recherche et à l'équipe PANA 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de la première année, cinq notes de synthèse, cinq fiches d'information et une directive intersectorielle relatives à la planification côtière résiliente aux risques climatiques auront été préparées et diffusées D'ici la fin de la deuxième année, des stages de formation nationaux à l'intention des ministres concernés et des organisations responsables de la planification côtière résiliente aux risques climatiques auront été organisés (2 au total) D'ici la fin du projet, au moins 80% des planificateurs sectoriels nationaux concernés seront en mesure de prévoir les risques climatiques et d'appuyer/planifier les mesures d'adaptation correspondantes 	<ul style="list-style-type: none"> Notes de synthèse, fiches d'information et directives intersectorielles Rapport d'évaluation des capacités, rapports sur les formations et enquêtes qualitatives/interviews 	<ul style="list-style-type: none"> Les ministres concernés et les autres parties prenantes et organisations veulent participer à des initiatives de renforcement des capacités Le personnel mal informé sur les changements climatiques, plutôt que les experts déjà mentionnés ou les correspondants au sein des ministères, participeront aux formations Les parties prenantes concernées par la prise de décision en matière de gestion des zones côtières sont correctement identifiées
Produit 2.2 – Fonctionnaires de district formés en vue de faciliter l'adaptation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stages de formation sur les changements climatiques organisés de manière régulière à l'échelle des districts Nombre de fonctionnaires de district possédant des connaissances approfondies sur les risques climatiques et les options d'adaptation communautaire dans leur district Pourcentage de fonctionnaires de district en mesure d'anticiper les risques climatiques et de faciliter les mesures d'adaptation communautaires dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Malgré une certaine compétence en matière de gestion des catastrophes, en particulier en ce qui a trait à la planification des interventions, la capacité actuelle des fonctionnaires de district est extrêmement faible pour ce qui est des questions relatives aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de la troisième année, trois stages de formation sur les changements climatiques seront organisés dans chaque district (12 au total) D'ici la fin de la troisième année, au moins vingt fonctionnaires de district auront effectué des visites d'exposition dans des villages qui participent au projet en vue d'accroître les connaissances sur l'adaptation communautaire et la gestion durable des systèmes de protection (80 au total) D'ici la fin du projet, au moins 90% des fonctionnaires de district seront en mesure d'anticiper les risques climatiques et de faciliter la prise de mesures d'adaptation communautaire dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur les formations et rapport d'évaluation des capacités Rapports sur les visites d'exposition Enquêtes qualitatives/Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> Les fonctionnaires concernés auront participé à des activités de renforcement des capacités et seront en mesure d'assister aux trois stages de formation afin de tirer pleinement profit du cycle de formation Les mesures d'adaptation communautaire auront produit des effets bénéfiques reproductibles à temps pour les visites d'exposition effectuées par les fonctionnaires de district

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Produit 2.3 – Fonctionnaires d'upazila formés en vue de promouvoir et de faciliter des mesures d'adaptation locale aux risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fonctionnaires et de représentants locaux chargés de la gestion des côtes en mesure d'appuyer l'adaptation communautaire Nombre de plans de développement sectoriel qui intègrent des mesures favorisant la résilience aux changements climatiques Nombre de centres locaux d'appui et de ressources en matière de changements climatiques Nombre de réseaux de société civile pour la résilience à l'égard des changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les connaissances et capacités actuelles en matière de gestion des questions relatives aux changements climatiques sont très limitées et les risques climatiques ne sont pas intégrés dans les plans de développement sectoriel à l'échelle des upazilas 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin de la deuxième année, dix représentants des UzDMC et UzDCC dans chaque upazila visé seront formés et capables d'évaluer, de planifier et de mettre en œuvre les mesures d'adaptation communautaire (40 au total) D'ici la fin de la troisième année, la résilience face aux changements climatiques sera intégrée dans au moins deux plans de développement sectoriel d'upazila (8 au total) D'ici la fin de la troisième année, une institution locale, comme l'UzDMC, fera office de centre local d'appui et de ressources en matière de changements climatiques pour l'adaptation communautaire dans chacun des upazilas visés. Ces centres seront au service des upazilas (4 au total) D'ici à la fin de la troisième année, un réseau de société civile sera créé dans chaque upazila visé (4 au total) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes qualitatives/Interviews Rapports sur les formations Plan de développement sectoriel Rapports d'évaluation indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> Les fonctionnaires gouvernementaux et autres parties prenantes continuent de vouloir participer aux formations et à d'autres activités de renforcement des capacités Au moins huit plans de développement sectoriel d'upazilas seront préparés ou révisés au cours des trois premières années du projet Au moins une institution locale dans les upazilas visés est prête à faire office de centre local d'appui et de ressources en matière de changements climatiques Les roulements de personnel n'annulent pas les avantages offerts par les formations Dans chaque upazila, des organismes « champions » veulent créer et maintenir des réseaux de société civile Les responsables politiques des questions climatiques appuient un réseau de société civile
Produit 2.4 – Formation de fonctionnaires d'union et de membres d'organisations communautaires sur la réduction des risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes vulnérables formées sur les risques climatiques Nombre de réseaux d'union engagés dans la résilience face aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les connaissances et capacités actuelles en matière de gestion des questions relatives aux changements climatiques sont extrêmement limitées 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici la fin de la troisième année, 200 personnes vulnérables (y compris au moins 100 femmes membres d'union parishad et d'autres groupes) dans chaque upazila visé auront été formées et seront capables d'évaluer, planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation communautaires (800 au total) D'ici à la fin de la troisième année, un réseau de lutte contre les changements climatiques au niveau des unions aura été créé en vue d'accroître la sensibilisation des communautés à la réduction des risques climatiques, à la participation locale, à la prise de décision et à la sécurité des moyens de subsistance dans chaque upazila (4 au total) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur les formations Enquêtes qualitatives/Interviews Rapports d'évaluation indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 800 femmes et autres personnes vulnérables ont le temps et la volonté de participer de manière régulière à des activités de renforcement des capacités Des « champions » au sein de chaque union veulent créer et maintenir des réseaux de lutte contre les changements climatiques Les responsables politiques des questions relatives aux changements climatiques appuient un réseau de société civile

Tableau AIII-5 →
à l'intérieur

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Produit 2.5 – Définition et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation communautaire aux risques climatiques et à l'adaptation communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations rurales participatives • Nombre de ménages conscients des risques climatiques et des mesures d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de préparation aux catastrophes (p. ex. ceux mis en œuvre par la Société du Croissant Rouge et CARE Bangladesh) associées aux cyclones ont accru la sensibilisation aux risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes. Il n'existe toutefois à l'heure actuelle aucune activité de formation et de sensibilisation aux changements climatiques dans les communautés visées 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à la fin de la deuxième année, une évaluation rurale participative aura été effectuée dans chaque upazila visé afin d'améliorer les connaissances sur les besoins en capacité concernant les changements climatiques et environnementaux à long terme (4 au total) • D'ici à la fin de la troisième année, des outils adaptés sur le plan culturel auront été mis au point pour accroître la sensibilisation aux effets des changements climatiques dans certains secteurs • D'ici à la fin de la troisième année, 25 personnes, dont des bénévoles du Croissant Rouge et d'autres membres de division/village auront été formées et seront en mesure d'appliquer les méthodes d'évaluation rurale participative spécifiquement aux évaluations des risques climatiques et à la planification et la mise en œuvre de l'adaptation communautaire (100 au total) • D'ici à la fin du projet, au moins 80% des ménages dans quatre upazilas seront sensibilisés aux questions relatives aux changements climatiques et aux options d'adaptation communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les évaluations rurales participatives • Ressources de sensibilisation publique • Ressources didactiques et rapport de situation • Enquêtes qualitatives/Interviews • Évaluations indépendantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres des collectivités continuent de vouloir apprendre et diffuser et utiliser l'information contenue dans les ressources didactiques et le matériel de sensibilisation
<p>Résultat 3 – Révision des politiques nationales en vue d'accroître la résilience des collectivités côtières face aux risques climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et de plans d'action gouvernementaux qui appuient le développement résilient aux changements climatiques • Pourcentage de fonctionnaires qui indiquent que des politiques ont été modifiées en vue d'améliorer la résilience climatique des collectivités côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe actuellement des politiques nationales en matière de gestion des côtes et d'utilisation des terres, outre plusieurs autres politiques touchant au développement côtier ; mais aucune d'entre elles ne traite de manière intégrée des changements climatiques et de l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à la fin du projet, au moins deux politiques ou plans d'action nationaux relatifs à la gestion des côtes et deux politiques ou plans d'action nationaux relatifs à l'utilisation des terres auront été révisés en faveur d'un développement durable et résilient aux risques climatiques • D'ici à la fin du projet, au moins 75% des fonctionnaires du Ministère des terres et du Ministère de l'environnement et des forêts à l'échelle nationale auront indiqué que les politiques de ces ministères ont été ajustées en vue d'améliorer la résilience climatique des collectivités côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, plans d'action, informations stratégiques et rapports de communication • Enquêtes qualitatives/Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> • Les intervenants politiques veulent modifier les politiques et plans d'action en fonction des nouvelles réalités et de l'évolution des besoins des collectivités • Le gouvernement demeure stable et les changements climatiques demeurent une priorité politique tout au long du projet

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Produit 3.1 – Analyses des effets des politiques sur la résilience des moyens de subsistance et élaboration de recommandations de politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'examens de politique Nombre de décideurs qui reçoivent des notes de synthèse et des recommandations de politique sur les moyens de subsistance résilients aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun examen systématique des impacts des politiques de gestion côtière sur la résilience à l'égard des changements climatiques n'a été réalisé à l'échelle communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici au milieu de la deuxième année, un examen exhaustif des politiques qui favorisent ou empêchent le développement de moyens de subsistance résilients aux changements climatiques dans les régions côtières aura été effectué D'ici au milieu de la troisième année, au moins 75% des décideurs du Ministère de l'agriculture, du Ministère de l'environnement et des forêts, du Ministère des pêches et de l'élevage, du Ministère de l'alimentation et de la gestion des catastrophes, du Ministère des terres, du Ministère des gouvernements locaux, du développement rural et des coopératives et du Ministère des ressources en eau auront reçu des recommandations de politique sur les impacts de diverses politiques sectorielles sur la résilience des moyens de subsistance dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'examen de politique Notes de synthèse et recommandations politiques Enquêtes qualitatives/Interviews Directives relatives au développement résilient aux risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties prenantes concernées par les politiques continuent d'appuyer la révision des politiques en faveur de la résilience face aux risques climatiques à l'échelle communautaire et sont intéressées à recevoir les contributions des intervenants locaux Il existe une capacité à effectuer des examens de politique Les membres des collectivités fournissent des informations précises sur les répercussions des politiques sur les moyens de subsistance
<p>Produit 3.2 – Les politiques relatives à l'utilisation des terres favorisent la pérennité des systèmes de protection dans les zones côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'examens de politique relative à l'utilisation des terres Nombre de politiques relatives à l'utilisation des terres qui favorisent la pérennité des écosystèmes côtiers protecteurs Nombre de règlements de zonage côtier qui intègrent les questions relatives aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe plusieurs politiques concernant l'utilisation des terres côtières ; celles-ci ne tiennent toutefois pas compte des risques climatiques et ne favorisent pas la pérennité des écosystèmes protecteurs 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici au milieu de la deuxième année, un examen des impacts des politiques actuelles relatives à l'utilisation des terres sur la pérennité des ceintures vertes aura été effectué D'ici à la fin du projet, au moins une politique ou un plan d'action aura été révisé pour tenir compte de recommandations de politique et favoriser la pérennité des écosystèmes côtiers protecteurs dans chaque district visé (4 au total) D'ici à la fin du projet, au moins deux règlements de zonage favoriseront les moyens de subsistance résilients et la pérennité des systèmes protecteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'examen de politique Politiques relatives à l'utilisation des terres Règlements relatifs au projet de zonage du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement demeure stable et veille à ce que les politiques d'utilisation des terres résilientes aux risques climatiques demeurent une priorité La coopération entre le Ministère des terres et le Ministère de l'environnement et des forêts se poursuit La corruption n'empêche pas la révision et l'adoption de politiques, plans d'action ou règlements de zonage en faveur de la résilience des moyens de subsistance et de la pérennité des écosystèmes protecteurs

Tableau AIII-5 →
à l'intérieur

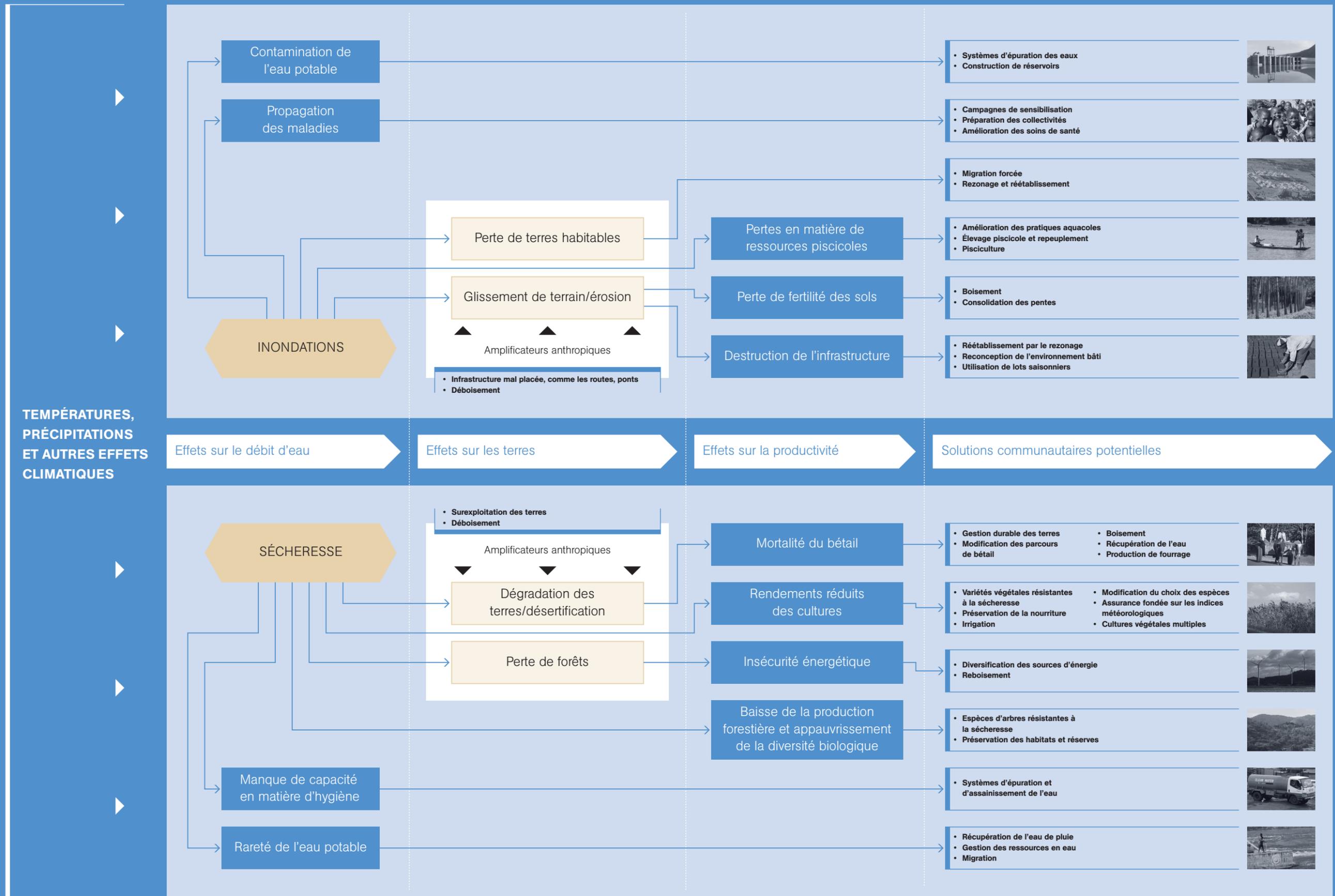
Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Produit 3.3 – Mise en place d'un mécanisme de coordination pour l'élaboration de politiques favorisant la résilience aux changements climatiques et l'aménagement des régions côtières	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations institutionnelles réalisées Nombre d'accords documentés entre le Ministère des terres et le Service des forêts Nombre de réunions de coordination à l'appui de l'élaboration de politiques favorisant la résilience aux changements climatiques à l'échelle des districts 	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère des terres mène des projets de zonage des terres côtières. La coopération entre le Ministère des terres et le Service des forêts, du Ministère de l'environnement et des forêts, offre des possibilités d'intégrer les questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans le plan de zonage L'accord actuel entre le Ministère des terres et le Service des forêts pour la plantation de mangroves sur des terres côtières nouvellement accrues n'assure pas adéquatement la viabilité des forêts, puisque les terres sont distribuées aux fins d'établissement et d'exploitation agricole après que les mangroves sont parvenues à maturité 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin de la première année, une évaluation de la coordination et des rôles institutionnels en ce qui a trait à la gestion des terres côtières dans les districts visés aura été réalisée D'ici à la fin de la deuxième année, un accord aura été réalisé et documenté entre le Ministère des terres et le Service des forêts pour assurer la viabilité des écosystèmes protecteurs sur les terres côtières nouvellement accrues dans les districts visés Au cours des deuxième, troisième et quatrième années, on organise une réunion de coordination chaque trimestre dans les districts visés à l'intention du comité directeur de district et des organisations figurant au tableau III-1 D'ici à la fin du projet, au moins 80% des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants des organisations de gestion des côtes qui assistent aux réunions de coordination trimestrielles font état de l'échange d'informations complètes sur la résilience climatique et la coordination avec d'autres organisations pour la planification de l'aménagement du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'évaluation institutionnelle Accord, par exemple un memorandum d'accord, entre le Ministère des terres et le Service des forêts Enquêtes qualitatives/Interviews Politiques d'aménagement du littoral et documents de planification Procès verbal des réunions de coordination trimestrielles 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de zonage de l'utilisation des terres côtières et le Ministère des terres continuent d'appuyer l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les règlements de zonage Les priorités de chacun n'empêchent pas la conclusion d'un accord entre le Ministère des terres et le Service des forêts sur les écosystèmes protecteurs viables Les planificateurs sectoriels assistent assidûment aux réunions de coordination en vue de garantir le partage continu et efficace de l'information
Résultat 4 – Renforcement de l'apprentissage, de l'évaluation et de l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de propositions, communications et autres documents qui intègrent les enseignements tirés du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets de développement actuels ne tirent pas avantage de façon systématique des pratiques d'apprentissage et des enseignements tirés des projets en rapport avec l'adaptation communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, au moins quatre programmes actuels ou futurs concernant le boisement des côtes, les moyens de subsistance ou l'adaptation communautaire auront profité des enseignements tirés du projet et des connaissances qu'il aura permis d'acquérir 	<ul style="list-style-type: none"> Plate forme du mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation Propositions, communications et autres documents 	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation est fonctionnel et les conditions particulières des zones côtières du Bangladesh permettent la réalisation d'autres initiatives concernant le boisement, les moyens de subsistance et l'adaptation communautaire
Produit 4.1 – Enseignements tirés et diffusés par le biais du mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contributions du projet au mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Le Bangladesh ne contribue pas au mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation au niveau des projets de boisement côtier et autres initiatives relatives à l'adaptation communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, tous les rapports de suivi et d'évaluation des projets sont examinés en vue d'être intégrés au mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation D'ici à la fin du projet, les principaux enseignements à tirer du projet sont déterminés et diffusés par le biais du mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Plate forme du mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme d'apprentissage pour l'adaptation est fonctionnel et facilite l'apprentissage

Table AII-5. Cadre de résultats stratégiques (ancien cadre logique du FEM) : Bangladesh (suite)

Résultats/Produits	Indicateurs	Contexte	But	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Produit 4.2 – Partage des connaissances acquises par le biais du projet avec d'autres régions et pays confrontés aux dangers climatiques qui menacent les côtes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations et de personnes qui participent activement aux activités de transfert de connaissances à l'intérieur et à l'extérieur du Bangladesh 	<ul style="list-style-type: none"> Il ne s'effectue aucun transfert systématique de connaissances sur les projets de boisement du littoral et les moyens de subsistance résilients aux risques climatiques à l'intérieur du Bangladesh et du Bangladesh vers d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, un atelier national et un atelier international sur le boisement côtier et les autres moyens de subsistance résilients aux risques climatiques seront organisés (2 au total), avec la participation d'au moins cent personnes dans chaque cas 	<ul style="list-style-type: none"> Compte rendu des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres régions et pays sont d'avis que le projet servira aux initiatives futures en matière de boisement côtier et de moyens de subsistance résilients
Produit 4.3 – Intégration des connaissances acquises par le biais du projet dans d'autres programmes concernant le boisement du littoral et les moyens de subsistance au Bangladesh	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de suivi/semblables mis en œuvre au Bangladesh à partir des enseignements tirés du projet Nombre de projet de suivi/semblables mis en œuvre à l'extérieur du Bangladesh à partir des enseignements tirés du projet Nombre de projets de recherche fondés sur les résultats et les enseignements du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun projet concernant le boisement du littoral, les moyens de subsistance et l'adaptation communautaire mené à l'intérieur ou à l'extérieur du Bangladesh n'a profité des enseignements tirés du projet 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin du projet, au moins deux projets de suivi/semblables auront été conçus à partir des enseignements tirés du projet D'ici à la fin du projet, au moins deux projets de suivi/semblables auront été conçus à l'extérieur du Bangladesh à partir des enseignements tirés du projet D'ici à la fin du projet, au moins trois nouveaux projets de recherche sur l'adaptation côtière se fonderont sur les lacunes au niveau des connaissances décelées au cours du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Documents de projet 	<ul style="list-style-type: none"> Les enseignements tirés du projet sont appliqués à des initiatives actuelles ou futures concernant le boisement côtier, les moyens de subsistance et l'adaptation communautaire menées dans d'autres régions à l'intérieur et à l'extérieur du Bangladesh

VULNÉRABILITÉS DES PMA FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



CCNUCC GUIDE DES ÉTAPES À SUIVRE POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

À l'intérieur

VULNÉRABILITÉS DES PMA FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CCNUCC GUIDE DES ÉTAPES À SUIVRE POUR
LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION
NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION

MATÉRIEL DE FORMATION

MATÉRIEL DE FORMATION

